

**Séance du Jeudi 12 décembre 2019**

**Projet de délibération du Conseil**

**APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR 85 COMMUNES DE LA  
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - ACCORD SUR LES PERIMETRES AUX  
ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES – RENOUVELLEMENT DU DROIT DE  
PREEMPTION**

**ANNEXE N°2**

**PRISE EN COMPTE DES AVIS ET RESERVES**

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Anstaing	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_074	Exploitation Lefebvre : périmètre NE - Demande d'autorisation de construire des bâtiments agricoles en zone NE ou réduction de la zone NE	Non pris en compte pour l'approbation
Anstaing	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_118	P.45 - « Le projet augmente l'urbanisation autour d'axes fortement impactant pour la qualité de l'air notamment le long des autoroutes A1 et A27 (secteur AUDM à Anstaing), ce qui n'est pas conforme à une recherche de réduction du nombre de personnes exposées. » => Demande d'éviter de créer de nouvelles zones urbaines à proximité des axes où la qualité de l'air est dégradée.	Non pris en compte pour l'approbation
Anstaing	Enquête publique		@354-1	Demande d'information sur l'évolution du zonage de mes parcelles	Non pris en compte pour l'approbation
Anstaing	Enquête publique		@356-1	Demande de constructibilité d'une parcelle agricole	Non pris en compte pour l'approbation
Anstaing	Enquête publique		@358-1	Rectification de la classification de notre parcelle	Non pris en compte pour l'approbation
Anstaing	Enquête publique		@371-1	Reclassification d'une parcelle de NE en U (changement de zonage)	Non pris en compte pour l'approbation
Anstaing	Enquête publique		@371-2	Reclassification d'une parcelle de NE en U (changement de zonage)	Non pris en compte pour l'approbation
ARMENTIERES	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_060	P.27 - « On note également des difficultés d'assainissement avec la non-conformité de la collecte des eaux usées pour le système d'assainissement d'Armentières. => Demande de préciser de manière détaillée les projets permettant de résoudre les non-conformités des systèmes d'assainissement et de présenter l'impact de l'accueil de nouvelles populations et activités sur ces systèmes d'assainissement.	Non pris en compte pour l'approbation
ARMENTIERES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_003	P.2 - " Les corridors écologiques, EBC et plans de plantations dans les OAP inscrits au PLUi ne sont pas tous compatibles avec la servitude T1, le code de grandes voiries et la nécessité d'éviter toute intrusion dans les périmètres circulés par des trains. Cette compatibilité est nécessaire notamment sur les communes de (...) Armentières".	Non pris en compte pour l'approbation
ARMENTIERES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_022	P.5 - Un zonage spécifique ("Secteur affecté au domaine public ferroviaire - PRESCRIPTIONS diverses (règlement)") a été créé pour une partie des parcelles du DPF : ce zonage comporte beaucoup d'erreurs de périmètre.	Non pris en compte pour l'approbation
ARMENTIERES	Enquête publique		@1440-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
ARMENTIERES	Enquête publique		@2096-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
ARMENTIERES	Enquête publique		@3233-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ARMENTIERES	Enquête publique		R3254-lys-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
ARMENTIERES	Enquête publique		R3254-lys-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_1	La CE recommande de reprendre le dialogue constructif relatif au projet d'emplacement réservé F9, projet de chemin piétonnier qui ne semble pas faire l'unanimité des riverains et cristallise même au contraire plusieurs réactions de rejet pour beaucoup d'entre eux. Cette opposition à l'ER F9 est apparemment justifiée par un précédent toujours d'actualité. La reprise d'une concertation sereine avec les riverains et autres parties intéressées sur l'utilisation du réseau des piétons de la commune à l'occasion du projet F9, est indispensable pour une acceptation ou la recherche d'une alternative au tracé projeté de ce chemin piétonnier.  Il en est de même pour la réserve ER F7. La CE recommande d'ajuster le tracé du sentier longeant le Ruisseau St Calixte ER F7. Comme précédemment, la reprise du dialogue constructif est nécessaire pour résoudre cette cristallisation des positions de la population (opposition forte) face à l'ER F7 ; envisagé pour l'entretien du ruisseau Saint Calixte, dans la perspective de travaux qui pourraient être nécessaires à moyen ou long terme. La consultation de Géoportail permet de constater l'importance en longueur de cet ER et de vérifier les arguments des nombreux contributeurs. Il n'est pas précisé si un chemin piétonnier accompagnera l'élargissement du ruisseau, objet de l'ER F7, et s'il existe un projet global (réseau des chemins piétons intra-communales) sur Baisieux.  A noter enfin que le constat d'incohérence du tracé de l'ERF7 par rapport au tracé du ruisseau est partagé par la MEL et la commune. L'ajustement doit donc être proposé dans le PLU soumis à approbation.	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_2	Concernant l'opposition au projet de ZAD, la CE recommande de reprendre le dialogue constructif en tenant compte de l'argumentaire émanant et appuyé par de nombreux contributeurs pertinents dont l'opposition est forte. Même si ce projet de ZAD sur Baisieux n'est pas mentionné dans les documents PLU2 (révision générale) soumis à l'enquête et résulte d'une évolution indispensable de ce projet arrêté du PLU 2, son impact territorial est fort et préoccupant pour les parties concernées. La réouverture d'une concertation et de négociations avec les agriculteurs et les propriétaires impactés par cette importante opération (concertation qui a déjà commencé, comme le mentionne la MEL dans ses observations) est primordiale. Et la CE apprécie la position constructive de la MEL et de la commune pour la suite à donner.	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_119	P.45 - Demande de ne pas créer de nouvelles zones urbaines à proximité des axes où l'air est dégradé – Baisieux AUDa proche A27	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_034	P.6 - ER F5 pour « Pôle d'échange gare de Baisieux » - L'utilisation de l'outil « ER » pour cette zone nous apparaît trop restrictive compte tenu des réflexions à mener prochainement sur le sujet et l'utilisation d'un zonage « en attente de projet global » apparaîtrait plus opportune	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_035	P.6 - Partie Sud de la voie ferrée, la densité fixée par l'emplacement réservé L2 ne paraît pas compatible avec les engagements pris dans le cadre du plan de cohésion sociale entre la commune et l'Etat. Ce foncier pourrait recevoir un programme de l'ordre de 45 à 55 logements.	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_089	ERL L1 Willecomme : Nouvelle inscription : Programme d'environ 70 à 80 logements dont servitude d'au moins 35 % de logements locatifs sociaux et très sociaux. Modifier également la superficie de l'ERL et la passer de 2,03 ha à 1,4 ha.	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_090	ERL L2 SNCF : Modification de l'inscription : Programme comprenant entre 45 et 55 logements dont servitude d'au moins 35 % de logements locatifs sociaux et très sociaux.	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_091	Le bâtiment de l'entreprise Sommer, situé rue de la Mairie, a été scindé en deux zonages différents : une partie en UAR 1.1. et l'autre partie en zonage UI. Proposition : inscrire l'ensemble du bâtiment en zonage UI.	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_092	Pour la partie centralité, passer d'une hauteur de 19/16 à 13/NR.	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_093	Rédiger deux OAP sur les sites ERL L1 Willecomme et ERL L2 SNCF	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1035-1	BAISIEUX : Demande de constructibilité de la parcelle BO 619	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1038-1	Demande de constructibilité de la parcelle B 0619	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1067-1	BAISIEUX : DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ DE LA PARCELLE BO 619	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1068-1	BAISIEUX : DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ DE LA PARCELLE BO 619	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1092-1	INQUIETUDE DE LA DESSERTTE DU FUTUR LOTISSEMENT SUR LE SITE " WILLECOME" (L1)	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1121-1	ZONE L1	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1193-1	Opposition à la construction de logements sur la parcelle A2324	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1200-1	Chemin F9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1222-1	Allée Jules Verne ( impasse)	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1229-1	Opposition à la construction de logements sur la parcelle 0440000A2324	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1247-1	percement d'une voie allée Jules Verne	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1276-1	PROJET ZAD - Aire d'accueil des gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1276-2	PROJET ZAD	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1276-3	PROJET ZAD	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1348-1	projet Zac	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1363-1	percement d'une voie allée Jules Verne	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1371-1	A propos de la parcelle B 619	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1377-1	demande de constructibilité parcelle B 619 et B629	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1379-1	demande de constructibilité parcelle B 619 et B629	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1394-1	Question sur la partie constructible-B 619	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1407-1	CHEMIN ENTRE LE NOUVEAU LOTISSEMENT ET LE LOTISSEMENT DU VERT PRE.	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1418-1	Parcelle B 619/constructibilité	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1477-1	DEMANDE CONSTRUCTIBILITÉ DE LA PARCELLE B 619 et B 629	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@154-1	Divers aménagements sur Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@154-2	Divers aménagements sur Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@154-3	Divers aménagements sur Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@154-4	Divers aménagements sur Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@154-5	Divers aménagements sur Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1548-1	Chemin piétonnier vert pré	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1620-1	Réflexion et proposition suite au projet d'un chemin le long de l'allée du bailli. BAISIEUX. PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1665-1	chemin F9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1666-1	chemin F9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1716-1	ouverture allée Jules Verne	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1720-1	PROJET ZAD .	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1725-1	Constructibilité ZK 90, ZK 91.	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Baisieux	Enquête publique		@1727-1	parcelle B 619	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1743-1	Chemin de balade à Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@1813-1	aire d'accueil des gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2020-1	ERI F7 élargissement du ruisseau st calixte	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2072-1	Débouché de la nouvelle voie sur la rue Louis Deffontaine à Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2087-1	ERI F3 F4 F9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2100-1	issue de ce plu 2	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2142-1	Constructibilité B 619	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2154-1	constructibilité parcelle B619	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2230-1	CONSTRUCTIBILITE PARCELLE B619 SITUEE RUE DE LA PLAINE BAISIEUX	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2245-1	lotissements en villages et dessertes SNCF	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2367-1	Demande de modification du PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2411	réflexion générale	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@252-1	Construction	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2561-1	baisieux OAPsite delcour berteloot déplacement voie douce	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2663-1	passage en zone agricole	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2672-1	BAISIEUX CHEMIN PIETONNIER F9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2672-2-1	ERF9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2672-2-2	cheminement F9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2672-2-3	aménagement trottoir rue deffontaines	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2672-3-1	ERF9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2672-3-2	ERF9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2672-3-3	ERF9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2672-3-4	ERF9	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@27-1	Interrogation sur les possibilités de ma parcelle	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2820-1	Emplacement réservé baisieux	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@2876-1	ouverture d'une voie Allée du Vert Pré	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@3002-1	Projet chemin F9 / Projet ZAD	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@3002-2	Projet chemin F9 / Projet ZAD	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@3074-1	Emplacement Réserve d'Infrastructure F7 et zone d'activité	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@3074-2	Emplacement Réserve d'Infrastructure F7 et zone d'activité	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@3111-1	chemin piétonnier F9 lotissement du Vert Pré	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@3133-1	Projet de ZAD de 80 Hectares à BAISIEUX	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@3135-1	Projet de ZAD à Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@3197-1	Changement de Zonage	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@3262-1	Commune de Baisieux - ex friche Lit Flandres Phase 3 - Les Allées de la Cense	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@3272-1	Remarque plu2 Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@340-1	création d'un chemin piétonnier sur baisieux allée du vert pré Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@403-2	Futur Cheminement piétonnier de l'allée du Vert Pré au chemin de la Basse Voie	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@453	soutien au projet	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@664-1	site classé UAR4.2 n	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@924-1	opposition à la création du chemin F9 sur le PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		@996-1	demande constructibilité de la parcelle B619	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E1059-1	Adaptation du tracé de l'ERF7 au sentier longeant le ruisseau St Calixte à BAISIEUX	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E1320-1	Demande de précisions sur PLU 5000 Baisieux -ERF7	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E1508-1	PLU2-MEL BAISIEUX (59780) - ERF7	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E1619-1	Reflexion concernant le PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E1844-1	TR: PLU2-MEL BAISIEUX (59780) - ERF7	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E2134-1	plu 2 baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E2182	rectification erreur sur registre numérique	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E2339-1	enquête publique/ ER F7	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E2379-1	Enquête publique projet PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E2428-1	TR: PLU2-MEL BAISIEUX (59780)	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E284-1	Renseignements ref .cadastrale : 0440000B1771	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E30-1	plu 2 Infrastructure A 27	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E30-2	Infrastructure A 23 A 27	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E30-3	Pistes cyclables à réaliser	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E3030-1	PLU2 zone naturelle de loisir	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E3219-1	PLU2 BAISIEUX (59780) - Contestation du tracé F7 en réserve foncière	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E781-1	Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		E781-2	Baisieux	Non pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		R2471-1	assainissement st calixte - ERF7	Pris en compte pour l'approbation
Baisieux	Enquête publique		R2948-1		Non pris en compte pour l'approbation
BEAUCAMPS-LIGNY	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_044	Demande de changement de zonage sur le périmètre de l'ER S1 - Extension du cimetière au bénéfice de la commune. Zonage A inadapte. (cf : pages 22 à 54)	Non pris en compte pour l'approbation
BEAUCAMPS-LIGNY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_161	La commune tient à souligner la problématique de la circulation sur tout le territoire métropolitain et principalement sur la commune de Beaucamps-Ligny (trafic lié à l'institution Sainte Marie et zone de délestage de la RN 41). Cette affluence exponentielle de véhicules se doit d'être prise en compte dans le futur PLU.	Non pris en compte pour l'approbation
Beaucamps-Ligny	Enquête publique		@1958-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Beaucamps-Ligny	Enquête publique		@2359-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Beaucamps-Ligny	Enquête publique		@243-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Beaucamps-Ligny	Enquête publique		@245-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Beaucamps-Ligny	Enquête publique		R3350-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_109	La CAR demande que les ERI chemins pédestres, vélos etc... soient concrétisés en concertation avec le monde agricole s'ils nécessitent des acquisitions foncières (Avis CAR pages 43 et 44).	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_112	La CAR souhaite une concertation pour l'ERS S5 (bassin de stockage des eaux au profit de l'USAN) avec les agriculteurs concernés (voir avis CAR page 44).	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_390	Ajustement de l'ERS S2 situé à l'angle de l'avenue du Gal de Gaulle et de la carrière Lagache (aire de stationnement et espace vert)	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_391	Calage de la limite ENR sur le zonage NL (centre technique municipal des Obeaux, rue des Grands Obeaux)	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_392	Changement de zonage UE rue Albert Calmette au profit d'un zonage UAR 4.2	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_393	Correction du Plan des Hauteurs sur la zone UE, avenue du Gal de Gaulle	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_394	Création d'un emplacement réservé d'infrastructure "chemin de la ferme Léonard", pour cheminement doux mixte	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_395	Création d'un emplacement réservé d'infrastructure "chemin du Purgatoire" pour cheminement doux mixte	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_396	Création d'un emplacement réservé pour infrastructure entre les rues du Fort Montagne et César Loidan, "ERI Pied-Sente du Bas de l'Enfer / F. Callens"	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_397	Création d'un emplacement réservé pour superstructure, sis sur la parcelle BI 46, dans le but de réaliser soit du stationnement, soit une voirie de desserte pour le projet de logements sociaux	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_398	Demande de correction d'erreur cartographique, rue des Ravennes, sur une étiquette UAR 4.2 à supprimer positionnée sur un zonage UE.1	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_399	Demande d'inscription d'un zonage N au "Bois du Bois d'Achelles" sous l'EBC, en remplacement du zonage UAR 6.2. et du SPA normal	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_400	Demande d'inscription d'une étiquette "Zdh" Ferme du Purgatoire	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_401	Différenciation de numérotation pour les deux emplacements réservés pour infrastructure F22, suivant les dénominations suivantes : F22 allée du Petit Matin et F... allée de la Prairie	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_402	Extension de l'emprise de l'emplacement réservé pour logement L3, au profit de la MEL entre la rue César Loidan et la rue du Bosquiel (ERL 30 % LLS minimum)	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_403	Inscription de nouveaux ERS pour inondation sur les bassins versant du courant Dewasier et de la Becque des Prés Bavins + ajustements EBC	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_404	Inscription d'un ERL (30 % de LLS minimum sur l'emprise de l'EPHAD "Les Fougères" sis rue des Ravennes	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_405	Inscription d'un ERL (30 % de LLS minimum) au 62 rue des Ravennes	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_406	Inscription d'un zonage AUDm sur environ 2 ha en N, sis avenue Anne et Albert Prouvost et modification du même périmètre inscrit en ENR au profit d'un SPA simple	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_407	Inscription d'un zonage NL au Bois d'Achelles sur les emprises liées à la pratique équestre	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_408	Inscription d'un zonage UAR 6.2 sur environ 0,8 ha en N, sis Avenue Anne et Albert Prouvost et réduction de l'ENR au profit d'un SPA normal	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_409	Inscription d'une marge de recul d'une profondeur de 15 m sur les parcelles donnant directement sur le golf du Domaine de la Vigne pour assurer la sécurité des personnes habitant en limite du terrain du golf	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_410	La ville demande l'inscription d'un IBAN "Estaminet + maraîchage" sur le bâti du café du vert bois afin de permettre le changement de destination. Elle demande par ailleurs la suppression partielle de la marge de recul au droit du site.	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_411	Mise en cohérence des appellations des zonages UV entre le rapport de présentation et le règlement et suppression des paragraphes GdV dans le règlement de la zone UV 2.1	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_412	Mise en cohérence des appellations entre SPA "Allégé" et "Simple"	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_413	Modification dans la rédaction du rapport de présentation pour suppression de la notion "de place verte" dans le projet Centre Bourg	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_414	Modification du zonage UE, sis au RavensPark; au profit d'un zonage UX numéroté, avec restriction dans la nature des commerces	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-1	Modification de l'intitulé de l'ERI L1. Indiquer "un minimum de 50 % de la surface de plancher sera affecté à du logement locatif social"	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-10	Création d'un ERI entre Pied-sente du Bas de l'Enfer et la rue César Loidan.	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-11	Modifier la description et l'adresse de l'ERI F10. Indiquer pour la description : itinéraire pédestre et cyclable et pour l'adresse : Drève du Château.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-12	Modifier la description de l'ERI F11. Indiquer itinéraire pédestre et cyclable.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-13	Modifier la description de l'ERI F12. Indiquer itinéraire pédestre et cyclable.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-14	Modifier la description et l'adresse de l'ERI F13. Indiquer "itinéraire pédestre et cyclable" pour la description et "du Chemin Saint Georges au chemin des Grands Obeaux, le long de la becque" pour l'adresse.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-15	Changement d'adresse pour l'ERI F14. Indiquer "chemin du hameau de la Chanterelle".	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-16	Modifier la description et l'adresse de l'ERI F15. Pour la description, indiquer "itinéraire pédestre et cyclable" et pour l'adresse, indiquer "chemin des Prés Bavins, chemin du Funquereau".	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-17	Modifier la description et l'adresse de l'ERI F16. Pour la description, indiquer "itinéraire pédestre et cyclable". Pour l'adresse, indiquer : "chemin des Peupliers, de la rue Saint Joseph à la rue de Bondues à Marcq en Baroeul.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-18	Modifier la description et l'adresse de l'ERI F17. Pour la description, indiquer "itinéraire pédestre et cyclable". Pour l'adresse, indiquer : "de l'avenue Anne et Albert Prouvost à l'avenue du Général de Gaulle".	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-19	Suppression de l'ERI F18.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-2	ERI L3 : modification des emprises, élargissement à des propriétés privées	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-20	Suppression de l'ERI F19.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-21	Modifier la description et l'adresse de l'ERI F20. Pour la description, indiquer "itinéraire pédestre et cyclable". Pour l'adresse, indiquer : "entre le chemin des Grands Obeaux et le chemin de l'aérodrome".	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-22	Modifier la description et l'adresse de l'ERI F21. Pour la description, indiquer "liaison pédestres et cyclable". Pour l'adresse, indiquer "entre l'allée du Carrousel et la cité Belle Vue"	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-23	Différenciation de numérotation pour les 2 emplacements réservés F22, allée du Petit Matin et allée de la Prairie. Pour les 2 emplacements réservés, indiquer la description : liaison pédestre et cyclable. Pour l'intitulé du F22, donner l'adresse suivante : allée du Petit Matin et pour le F+nouveau numéro : allée de la Prairie.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-24	Modifier la description et l'adresse de l'ERI F23 (voir aussi l'ERI F6 à Roncq). Pour la description, indiquer "Maintien de la circulation publique". Pour l'adresse, indiquer "du pont du Clinquet à d'une part, la rue du Dronckaert à Roncq et, d'autres part, le chemin du Beau Séjour à Bondues".	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-25	Modifier la description et l'adresse de l'ERI F24. Pour la description, indiquer "liaison pédestre et cyclable". Pour l'adresse, indiquer "chemin des Epis".	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-26	Modifier la description de l'ERI F25. Indiquer "continuité du cheminement pédestre et cyclable".	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-27	Suppression de l'ERI F30.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-28	Modifier l'adresse de l'ERI F32. Indiquer pour l'adresse : "Pavé du Bas Chemin de la rue d'Hespeel au chemin du Petit Bois et de la carrière Lagache à l'avenue de Wambrechies"	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-29	Substitution de l'ERS S1 au profit d'un ERL L+nouveau numéro. (créer un ERL au lieu de l'ERS S1).	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-3	ERI L5 : La ville demande de créer une réserve d'infrastructure.	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-30	Modifier l'adresse de l'ERS S2. Indiquer pour l'adresse : "angle avenue du Général de Gaulle, carrière Lagache"	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-31	Modifier la description de l'ERS S3. Indiquer "extension de la zone d'équipement public"	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-32	Suppression de l'ERS S4	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-33	La ville demande le changement de bénéficiaire de l'ERS S5 et souhaite que le bénéficiaire soit l'USAN et la MEL.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-34	ERS à créer sur la parcelle BI 46, avenue du Général de Gaulle pour création de stationnement.	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-4	La ville demande de créer un ERL au 62 rue des Ravennes.	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-5	La ville demande de créer un ERL sur les emprises de l'EHPAD Les Fougères, rue des Ravennes.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-6	Changement d'adresse de l'ERI F2 : indiquer allée du Couvent.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-7	Changement d'adresse de l'intitulé de l'ERI F3 : indiquer : rue de la Poste et rue Fouquet Lelong.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-8	Modifier la description de l'ERI F6. Indiquer : itinéraire pédestre et cyclable.	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_415-9	Modifier la description de l'ERI F8. Indiquer : accès piétons et cyclable et modifier l'adresse de l'ERI F8 : indiquer : chemin du Beau Séjour	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_416	Rectification d'un erreur de limite constructible (UAR 6.2) pour la parcelle cadastrée AM 29 et modification du périmètre ENR et SPA normal	Non pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_417	Réduction de l'AUDm sis rue du Fort Debout	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_418	Suppression de l'emplacement réservé F 19 dans le béguinage (arrière pâture Duthoit)	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_419	Suppression de l'emplacement réservé F18, chemin des Ramiers	Pris en compte pour l'approbation
BONDUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_420	Suppression de l'emplacement réservé S1 (parking cimetière) au profit d'un ERL 30 % LLS minimum, avenue du Gal de Gaulle	Pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@1061-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@1503-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@1654-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@2063-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@234-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@241-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@2541-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@2572-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@2577-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@2602-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@2671-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		@884-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		C3406-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		C3610-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		C985-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		E1445-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		E923-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		R1191-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		R3608-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		R3609-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		R3611-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Bondues	Enquête publique		R3612-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
BOUSBECQUE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_3	La parcelle 180 se situe dans un groupe de parcelles construites, ne constituant pas un mitage mais un espace de peuplement homogène. L'intérêt agricole ou nature n'est pas ici caractérisé et n'est pas justifié par « un potentiel agronomique, biologique ou économique » au sens de l'article R 123-7 du Code de l'Urbanisme. La Commission recommande de réexaminer la demande du contributeur en faveur d'un zonage permettant une constructibilité.	Non pris en compte pour l'approbation
BOUSBECQUE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_4	Le passage de deux parcelles 098AB0283 et 098AB0266 en zone UVD4.1 stopperait l'évolution d'une entreprise dont les négociations en vue d'une acquisition et d'une extension de l'usine sont bien engagées. La nature même de projet industriel implique opportunité et maîtrise foncière dans le temps. La commission recommande au Maître d'Ouvrage de reprendre la concertation entre les intervenants (propriétaires, entreprises et mairie) pour permettre une extension d'un outil de travail susceptible d'ouvrir à de nouveaux emplois.	Pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
BOUSBECQUE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_5	La parcelle 098AO0025 est actuellement en partie construite. Le découpage tel qu'il est ici pratiqué rend le reste de la parcelle inconstructible alors qu'elle se situe dans un environnement largement urbanisé (lots les chardonnerets, sections des bois...). Elle est de plus en front à rue. La commission recommande de placer la totalité de la parcelle en zone UVD8.1.	Non pris en compte pour l'approbation
BOUSBECQUE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_028	AUDM Bonnier aux Seigles : vigilance sur la problématique des accès lors de l'ouverture à l'urbanisation	Non pris en compte pour l'approbation
BOUSBECQUE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_079	Extension cimetière : S1 en A pas autorisé => mettre zonage adapté	Non pris en compte pour l'approbation
BOUSBECQUE	Consultation administrative	Avis MRAE - 2	MAE_006	P.11/12 - Le Scot impose de "maintenir les coupures urbaines existantes afin d'éviter la jonction avec des communes ou des hameaux partiellement distincts"; disposition reprise en page 35 du PADD. Or à Illies et Salomé, deux zones AU cumulant 73 ha suppriment entièrement la coupure agricole présente entre les deux communes. L'AE recommande d'assurer la compatibilité du PLUi avec le Scot de LM.	Non pris en compte pour l'approbation
BOUSBECQUE	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_003	« Intégrer l'ensemble des emplacements réservés identifiés par VNF et leur rendre applicable un zonage et un règlement adaptés selon les propositions de VNF »	Non pris en compte pour l'approbation
BOUSBECQUE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_125	Le conseil municipal considère qu'une nouvelle formulation soit rédigée concernant la servitude de mixité sociale car elle ne fait pas mention de seuil. Le conseil municipal demande l'ajustement suivant : "Tout programme à partir de 9 logements doit affecter un minimum de 30% de la surface de plancher dédiée au logement à des logements locatifs sociaux et très sociaux conformément au PLH en vigueur et à ses délibérations cadres. Les surfaces plancher destinées à d'autres usages que l'habitat seront autorisées en cohérence avec le zonage en vigueur au PLU"	Pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@107-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@111-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@1215-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@1221-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@1279-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@1364-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@1920-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@2277-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@2277-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@2277-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@3179-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		@3255-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		C1475-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		E3158-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		E3158-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		E3158-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		E3158-4	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		E3158-5	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		E3158-6	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Bousbecque	Enquête publique		E3158-7	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
BOUVINES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_6	Préserver le cadre de vie du secteur dit « des 9 Bonniers » est une recommandation de la CE, tant les préoccupations des riverains exprimées dans les nombreuses contributions relatives à ce projet de lotissement sont réelles. La volonté et la nécessité d'une concertation constructive, ressenties par toutes les parties concernées, commune et MEL comprises, devraient permettre de résoudre cette difficulté d'acceptation d'un projet mal connu actuellement.	Non pris en compte pour l'approbation
BOUVINES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_7	La CE recommande de rétablir la situation urbanistique correspondant à une réalité de fait pour le secteur « de la rue d'Infières ». Les demandes de corrections de zonage perdurent depuis de trop nombreuses années sur plusieurs zones du secteur Est de la MEL. Ce plaidoyer pour le rétablissement d'une « réalité de terrain » est pertinent et mérite le plus grand intérêt. Cette demande générale est déjà ancienne, argumentée, justifiée et soutenue par la municipalité. La comparaison de la carte générale de destination des sols et la photo aérienne de Géoportail est révélatrice de la situation actuelle. Il n'apparaît pas exister de contre-indication réelle aux demandes exprimées pour certains parties regroupant plusieurs habitations dans tout ce secteur « de la rue d'Infières ». Même recommandation que la précédente de la CE pour le secteur « Melchamez » avec la même argumentation justifiée. Même recommandation de la CE que la précédente pour le secteur « Barrière de Cysoing » avec la même argumentation justifiée.	Non pris en compte pour l'approbation
BOUVINES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_110	La CAR demande un zonage plus adapté pour l'ERS 1 qui est en zone agricole au projet de PLU2 (ERS 1 : Centre de loisirs, au profit de la ville). (Avis CAR page 23)	Non pris en compte pour l'approbation
BOUVINES	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_058	P.20/21 - La DDTM précise que l'ouverture à l'urbanisation zone AUD située en ZNIEFF de type 2 est à éviter. L'Etat demande la suppression de la zone AUDm. Une seule des 2 zones AUDm est reprise dans l'avis de l'Etat.	Non pris en compte pour l'approbation
BOUVINES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_025	P.5 - Un zonage spécifique ("Secteur affecté au domaine public ferroviaire - PRESCRIPTIONS diverses (règlement)") a été créé pour une partie des parcelles du DPF : ce zonage comporte beaucoup d'erreurs de périmètre.	Pris en compte pour l'approbation
BOUVINES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_094	Le conseil municipal considère qu'une attention particulière doit être apportée au développement urbain du territoire sud-est de Lille, en raison des nuisances (saturation des accès routiers, bruit, pollution...) générées par le développement exponentiel du trafic routier notamment sur l'axe Pévèle - Lille.	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@1278-1	Constructibilité de secteurs excentrés classé en A	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@181-1	demande d'informations sur la constructibilité d'une parcelle	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@181-2	demande d'informations sur la constructibilité d'une parcelle	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@182-1	INTERROGATION SUR LE ZONAGE	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@184-1	Interrogation sur la constructibilité d'une parcelle	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@189-1	Demande de classement d'une parcelle de terrain nu en zone constructible	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@192-1	Perturbations amenées suite au projet de construction en zone AUDM derrière mon habitation	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@192-3	chemin piéton	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@193-1	Reclassification de parcelle en zone constructible	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@194-1	Projet de lotissement à Bouvines	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@196-1	Dimensionnement du réseau d'évacuation des eaux usées et situation actuel des cheminements doux	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@196-2	chemin piétonnier	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@197-1	Constructibilité de parcelles chemin Infières à Bouvines	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@2137-1	Références cadastrales 106000ZC0274 - 106000ZC0255 Bouvines – demande modification zone ZT	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@2160-1	urbanisation d'une pâture - zone AUDM	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@2353-1	Zone de pâture rendue constructible	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@2407-1	choix d'une parcelle	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@2640-1	Définir la limite séparative entre les futures constructions et les terrains déjà bâtis	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@2774-1	Référence cadastrale 106000ZC0274 - Bouvines – demande modification zone EBC	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@2833-1	Bouvines, Les Neuf Bonniers - Contribution collective	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@2953-1	Zone constructibles	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@2976-1	Demande parcelles en zone constructibles	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@3021-1	Modification du PLU	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@3021-2	Demande d'emplacement réservé	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@3021-3	Demande d'emplacement réservé	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@3162-1	Demande de classement en zone U des Parcelles 405, 406, 407, 408, 409, 584, 978.	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@56-1	Demande de modification de zonage	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		@765-1	Conversion d'un terrain agricole en terrain constructible	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		C1457-1	passage A en U	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		C1459-1	passage A en U	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		C164-1	passage A en U	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		C165-1	passage A en U	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		C168-1	passage A en U	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		C3463-1	Parcelle ZC 184-109 - demande IBAN	Pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		E1310-1	Objet: demande de classement en zone constructible	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		E151	modification zonage A en U	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		E2534-1	Demande de classement IBAN - rue d'Infières	Pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		E2731-1	PLU2-MEL	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		R1623-1	Parcelle B619	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		R3351-2	parcelle ZE 138	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Bouvines	Enquête publique		R3604-1	parcelle ZE 138	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		R3606-1	Hameau d'intières	Non pris en compte pour l'approbation
Bouvines	Enquête publique		R3607-1	Parcelles ZE 49 et Zc111	Non pris en compte pour l'approbation
CAPINGHEM	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_8	La commission d'enquête recommande de modifier, suivant les faisabilités techniques (à déterminer), l'emplacement réservé (ERI) F4- rue Poincaré à Prèmesques / partie Nord de Capinghem- en projetant son positionnement le long de la ligne TGV. Par ailleurs, le morcellement parcellaire agricole devra faire l'objet d'une attention particulière lors de ladite étude.	Pris en compte pour l'approbation
CAPINGHEM	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_061	ER F4 à localiser le long de la voie ferrée	Pris en compte pour l'approbation
CAPINGHEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_001	Demande de suppression de l'ERL 1	Pris en compte pour l'approbation
CAPINGHEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_002	Modification du positionnement des ER du contournement de Tournebride	Pris en compte pour l'approbation
CAPINGHEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_003	Retrait d'une partie d'une marge de recul rue Poincaré	Pris en compte pour l'approbation
Capinghem	Enquête publique		1801	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Capinghem	Enquête publique		@2251-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Capinghem	Enquête publique		@23-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Capinghem	Enquête publique		@2673	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Capinghem	Enquête publique		@287-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Capinghem	Enquête publique		@629-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Capinghem	Enquête publique		C1012	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Conclusions CE	Commission d'enquête	DC_01	#N/A	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_057	P.20 - On peut citer les zones AUD (...) de Chérens qui sont situées dans la ZNIEFF de type 2 de la vallée de la marque. L'ouverture à l'urbanisation dans une ZNIEFF est à éviter car il s'agit de corridors écologiques à maintenir vu leur rareté sur la MEL et participant au fonctionnement global des continuités écologiques. La zone AUD de Chérens est particulièrement inappropriée par rapport à l'objectif de préservation du corridor, car elle urbanise une plaine agricole en lisière de la Marque	Pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_073	P.31 - « A Chérens, une zone inondable classée en i dans le PLU actuel, traduisant un risque correspondant à des inondations par ruissellement liées à la présence d'un axe d'écoulement (étude SAFEGE préalable aux études du PPRI de la Marque) ne se retrouve pas dans le zonage i3. » => Demande de préciser la méthodologie de recensement des zones i3 et de compléter le recensement des secteurs i3 en se référant aux études hydrauliques réalisées pour les PPRI.	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_095	Ajout d'un piétonnier reliant la rue Alphonse Dumortier à la rue du Château	Pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@2245-2	lotissements en villages et dessertes SNCF	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@246	préservation de la nature	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@2533-1	Sauver les zones agricoles de Chérens	Pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@2549-1	Maintien de terres agricoles en zone agricole à CHERENG	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@2564-1	Maintien d'une parcelle en zone à urbaniser sur la parcelle AC25	Pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@2810-1	PLU 2 contradictoire Chérens	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@3059-1	Sauvegarde des zones agricoles de Chérens	Pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@3059-2	Sauvegarde des zones agricoles de Chérens	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@3059-3	Sauvegarde des zones agricoles de Chérens	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@3324-1	Hameaux et dents creuses	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@339-1	Modification zonage AD120, 121, 127 et 136	Pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@412-1	Demande de modification zonage parcelle A155 de AUDM en UE.1	Pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@45-1	Incompréhension de l'oubli d'une dent creuse dans le PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
CHERENG	Enquête publique		@906-1	demande de rectification de la limite du zonage UE.1 de l'entreprise Duquennoy et Lepers.	Pris en compte pour l'approbation
COMINES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_10	Il est important d'apporter un éclairage supplémentaire sur les zones NE dont les délimitations ne prennent pas toujours en compte les constructions d'une exploitation. La CE estime et recommande de bien vérifier la mise à jour des documents cadastraux avant toute prise de décision sur lesdites délimitations. La définition des zones tampon de 100 m est à préciser car elle est source de confusion lorsqu'elle englobe la totalité de l'exploitation agricole. La commission recommande donc également d'apporter un éclairage sur ces zones.	Non pris en compte pour l'approbation
COMINES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_9	La parcelle 152A10191 se situe dans un groupe de parcelles construites, constituant un espace de peuplement régulier. L'intérêt agricole ou naturel n'est pas ici caractérisé et n'est pas justifié par « un potentiel agronomique, biologique ou économique » au sens de l'article R 123-7 du Code de l'Urbanisme. La Commission recommande de réexaminer la demande du contributeur en faveur d'un zonage permettant une constructibilité.	Non pris en compte pour l'approbation
COMINES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_075	Exploitation Les verts près : réduction NE pour permettre développement de l'exploitation	Non pris en compte pour l'approbation
COMINES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_080	Ferme Vernon : réduction NE pour permettre développement de l'exploitation	Non pris en compte pour l'approbation
COMINES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_087	GAEC Blanche Bannière : réduction NE pour permettre développement de l'exploitation	Non pris en compte pour l'approbation
COMINES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_136	Saules : ok pour aménagement différé après la cessation de M Delmotte	Non pris en compte pour l'approbation
COMINES	Consultation administrative	Avis EDF	EDF_001	Report d'une SUP (ICPE) autour de l'ancienne centrale thermique (zone de l'énergie)	Pris en compte pour l'approbation
COMINES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_024	P.5 - Un zonage spécifique ("Secteur affecté au domaine public ferroviaire - PRESCRIPTIONS diverses (règlement)") a été créé pour une partie des parcelles du DPF : ce zonage comporte beaucoup d'erreurs de périmètre.	Non pris en compte pour l'approbation
COMINES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_126	L'Inventaire des Bâtiments en zone Agricole et Naturelle reprend les sites précédemment repris à l'Inventaire des Bâtiments Agricoles du PLU 1. Il est nécessaire, les concernant, que l'IBAN fasse référence à l'existence sur Comines du Site Patrimonial Remarquable, référence figurant déjà aux fiches relatives aux bâtiments nouvellement intégrés.	Pris en compte pour l'approbation
COMINES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_127	La ZAC des Tilleuls comprend des sous-zonages repris à la Carte Générale de Destination des Sols. Toutefois les étiquettes UZ 6.2 sont inscrites hors de ces derniers. Pour une meilleure lisibilité, il serait souhaitable de les replacer sur les périmètres concernés.	Pris en compte pour l'approbation
COMINES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_128	Le zonage AUCM au droit du chemin du Calvaire à Sainte-Marguerite fait l'objet d'une fiche d'Orientation, d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui traduit la fiche d'Orientation et d'Aménagement existante au sein du PLU 1. Cette dernière est toutefois à actualiser sur deux aspects : l'exigence d'un front urbain et la notion de bâtiments collectifs ne sont en effet plus adaptés à cet emplacement sis en limite de zone agricole.	Pris en compte pour l'approbation
COMINES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_129	Une protection paysagère existe au PLU 1, au pourtour de la ZAC Schumann, repérée en Espaces Verts. Définie au Cahier des Recommandations Architecturales et Paysagères de la ZAC comme une bande végétale arborée de 20 mètres d'épaisseur, il apparaît nécessaire de garantir son maintien à l'avenir. La reprise au PLU 2 de cette bande en Secteur Paysager Arboré est donc nécessaire.	Pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@1029-2	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@1796-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@1939-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@1939-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@1939-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@1939-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@1939-5	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@2047-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@2715-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@2728-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@2732-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@2864-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@2864-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@2864-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@3161-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@3185-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@3284-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@3284-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@3284-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@3284-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@3321-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@3335-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		@877	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		E464-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R2312	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R2314-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R2314-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R3254-lys-8	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R3254-lys-9	Autres	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Comines	Enquête publique		R3353-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R3353-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R3353-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R3588-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R3590-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R3590-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R3590-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R3590-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Comines	Enquête publique		R48	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
CROIX	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_11	<p>Concernant la rue d'Hem, plus d'une centaine d'observations et d'oppositions argumentées et justifiées ont été faites sur les aménagements de cette rue, et notamment sur la demande de maintenir et d'étendre le secteur paysager simple sur toute la rue d'Hem et jusque l'avenue Roussel. Ce quartier riche en faune et flore, représente un poumon vert pour la commune, et il convient de « respecter les caractéristiques majeures, et en particulier préserver une ambiance bâtie et végétale aérée » conformément aux orientations mentionnées dans le rapport de présentation. La commission s'interroge sur les raisons réelles des orientations proposées par la MEL rue d'Hem, d'autant que le maître d'ouvrage répond à plusieurs observations : « le maître d'ouvrage précise que l'objectif de l'outil SPA est la préservation du caractère paysager et arboré..... » mais ne donne ici (comme dans beaucoup d'autres observations), aucune justification.</p> <p>La commission d'enquête, dans sa recommandation, suggère donc au maître d'ouvrage de tenir compte des observations du public, et de : maintenir et d'étendre le secteur paysager simple (zone parc) toute la rue d'Hem, jusque l'avenue Roussel, conserver l'emprise au sol à 0.2 au lieu de 0.3 sur toute la zone, réduire la hauteur absolue autorisée pour la passer de 13 m à 10 m. dans le bas sud de la rue, de passer en zone UGB6.2 jusqu'à Oney Banque.</p>	Non pris en compte pour l'approbation
CROIX	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_12	<p>La commission a revu la parcelle AY 279 que la MEL envisage de classer en secteur paysager renforcé. Ce classement est contesté par la majorité des propriétaires. La commission a annexé à son commentaire un extrait de la carte géoportail. (conforme à la photo déposée par le contributeur) On peut effectivement remarquer quelques arbres sur le terrain, mais la commission s'interroge sur le classement demandé. Le PADD précise que l'outil « secteur paysager ou arboré à préserver – protection renforcée » est adapté à la protection renforcée d'espaces présentant un intérêt paysager. L'outil « secteur paysager ou arboré à préserver – protection allégée » est adapté au maintien de l'ambiance générale paysagère ou arborée d'un tissu urbain. Le SPA allégé est une variante du SPA normal sur des ensembles urbains similaires. Les objectifs généraux de l'outil sont : inscrire les projets de façon harmonieuse dans l'environnement urbain/paysager, et notamment maîtriser l'emprise du bâti au sein des secteurs concernés ; respecter les caractéristiques paysagères majeures, et en particulier préserver une ambiance bâtie et végétale aérée. Dans le SPA de protection allégée, les constructions et aménagements nouveaux sont possibles, ainsi que l'évolution du bâti existant ; l'emprise et l'imperméabilisation sont maîtrisées.</p> <p>Ainsi, la commission suggère de porter la parcelle AY 279 en « secteur paysager ou arboré à préserver – protection allégée » qui correspond parfaitement à ladite parcelle au lieu de « ... protection renforcée » qui ne se justifie pas ici, et n'a pas été justifié par le maître d'ouvrage.</p>	Non pris en compte pour l'approbation
CROIX	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_1	<p>Cette réserve concerne l'OAP 65 La Maillerie. Suite aux diverses demandes du promoteur la MEL répond : « Concernant les demandes liées aux limites séparatives et à l'emprise au sol, cette demande d'ajustement sera proposée au PLU soumise à approbation ». La commission s'interroge toutefois sur la proposition de la MEL quant à « la demande d'ajustements qui sera proposée au PLU soumise à approbation ». Ces « ajustements » semblent contraire au règlement de la zone, et n'ont pas été pris en compte dans le dossier PLU2 soumis à enquête et, par conséquent, n'ont pas été portés à la connaissance du public. Le projet est conséquent et touche de nombreux riverains. La commission pense que le public est en droit de connaître ces propositions pour émettre un avis réfléchi sur ces nouvelles conditions de construire, comme elle l'a fait pour cette enquête.</p> <p>En conséquence la commission demande, avant toute modification des règles de construction pour cet OAP, une véritable concertation préalable avec les riverains, les associations, les habitants de la commune et toutes personnes intéressées par le projet.</p>	Pris en compte pour l'approbation
CROIX	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_2	<p>L'ERL F7 avenue du Général Leclerc relie en fait l'Avenue de Flandre aux nouvelles constructions de « la Maillerie » en passant sur des terrains privés. D'autres solutions existent en créant cette liaison douce sur des terrains publics appartenant soit à la MEL, soit à d'autres collectivités, autour de ce projet privé tant sur Croix que sur Villeneuve d'Ascq, commune concernée également par ces nouvelles constructions. En fait de liaison douce, la commission précise qu'il s'agit d'une rue entretenue par les riverains. Par contre, tout à proximité se trouve un chemin rural semble-t-il (qui part de l'avenue de Flandre pour rejoindre l'avenue Le Notre, en passant derrière toutes les habitations,) qui semble convenir parfaitement pour une liaison douce. (voir exemple contribution 2319). La commission demande donc de supprimer cet ERL F7 avenue du Général Leclerc pour le déplacer de quelques mètres, ou encore étudier les autres solutions qui existent à proximité tant sur Croix que sur Villeneuve d'Ascq.</p> <p>Il en est de même pour l'ERL F6 Carrière Loridan : d'autres solutions existent à proximité. La MEL répond au contributeur touché par cet ERL que cette liaison « relie les différents parcs. Cela se traduit par un réseau de liaisons douces/cheminements piétons à mettre en place ». Cet ER relie en fait l'Avenue Kennedy à l'avenue Le Notre, en traversant des jardins et des cours privés, alors qu'à proximité plusieurs autres accès publics moins impactant existent et peuvent être aménagés en liaison douce rapidement si besoin est, pour accéder à la Villa CAVROIS.</p> <p>La commission s'interroge également sur la nécessité de créer un ERL F6 (liaison douce), sur propriété privée, alors qu'en fait il semble exister un passage pour une liaison douce, qui pourrait rejoindre l'avenue Churchill prolongée à l'avenue Le Notre, en passant par le chemin Loridan, sans toucher aux propriétés privées. Il existe également deux autres voies publiques pour se rendre à la maison Cavrois et au jardin Mallet Stevens d'une distance quasi équivalente à celle de la Carrière Loridan : la rue d'Hem et l'Avenue Kennedy (voir carte contribution 2646).</p> <p>La commission demande donc à la MEL de modifier le tracé de la liaison douce de manière à ne pas traverser de propriétés privées, d'autres possibilités existent. Une concertation avec les riverains est nécessaire afin de trouver une solution qui pourra satisfaire tous les résidents de ce quartier.</p>	Pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_004	P.2 - Les corridors écologiques situés à Croix (mais aussi à Wsq et Roubaix?) ne sont pas compatibles avec la servitude T1	Non pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_026	P.5 - Un zonage spécifique ("Secteur affecté au domaine public ferroviaire - PRESCRIPTIONS diverses (règlement)") a été créé pour une partie des parcelles du DPF : ce zonage comporte beaucoup d'erreurs de périmètre.	Non pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_315	Accroître la possibilité de créer du commerce de détail à 800 M2 de surface de plancher au lieu de 400 M2 comme prévu	Non pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_316	ajustement des normes de stationnement : le nombre de places de stationnement doit être adaptable dans tous les cas en fonction des besoins estimés par la ville. Ces dispositions pourront être adaptées en fonction de l'opérations protégée et de la typologie des logements créés (T1, T2, T3...) : un système de minimum et de maximum doit être appliqué, il faudra également tenir compte de critères contextuels (tissus urbains, dessertes par les transports collectifs...)	Non pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_317	la description du bénéficiaire de la SPEP n° E1 doit mentionner la MEL et non la commune. Prévoir un agrandissement du périmètre pour assurer l'ité les possibilités de trajectoire du futur équipement public	Pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_318	la trame du secteur paysager et arboré renforcé est à élargir de 2M à l'intérieur des parcelles bordant l'avenue Kennedy	Pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_319	la trame EBC sur la parcelle à l'angle de la rue d'Hem et de l'avenue de Flandres doit être plus importante	Pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_320	le périmètre de sursis à statuer matérialisé sur le parc d'activité de la Gare et instauré par délibération communautaire de 2006 au titre de la reconstitution d'un offre foncière éco en renouvellement urbain doit être supprimé	Pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_321	les normes de stationnement et de hauteur prescrites dans les plans respectifs ne correspondent pas au zonage UGB7.2 de la tête d'îlot située à l'angle de la rue verte et de l'avenue Lenotre (carrefour du Fer à cheval). Pour ce secteur, la hauteur absolue doit être de 13 M et le stationnement de catégorie S2	Pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_322	les périmètres de lotissements sont repris au plan lotissement de plus de 10 ans à règlement maintenu. La loi ALUR a rendu certains de ces règlements non opposables aux Autorisations du Droit des Sols.	Non pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_323	reprise du périmètre de sursis à statuer de la branche de Croix	Pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_324	s'agissant des E.R. pour l'habitat adapté des gens de voyage le site BAUDELET est à prioriser, le site RECHIM doit être envisagé en réservoir foncier complémentaire. L'ERL 5 doit également être référencé à Croix	Non pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_325	sur l'orientation d'aménagement et de programmation EDGAR : la représentation graphique des accès est imprécise	Pris en compte pour l'approbation
CROIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_326	Zone UEP : le plan des hauteurs indique une hauteur absolue de 22 M. Alors que le règlement écrite autorise 21 M.	Pris en compte pour l'approbation





Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Croix	Enquête publique		C3472-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		C3473-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		E2301-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		E2413-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		E2448-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		E3132-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		E355	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		E644-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R1145-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R1146-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R1597-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R1598-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R1626-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R1997-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3415-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3434-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3466-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3466-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3467-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3468-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3469-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3470-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3471-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3474-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3475-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3476-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3510-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3511-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3512-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3513-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3514-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3515-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3516-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3550-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3551-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3552-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Croix	Enquête publique		R3553-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_019	« Des bâtiments agricoles sont considérés comme des zones humides ou des zdh (voir notamment les exemples de Deùlémont, Hem et Houplin Ancoisne). » => Classer les zones humides avérées en zdh dans l'attente de la confirmation ou de l'infirmité de leur caractère humide par une étude pédologique	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_020	« Il en est de même pour certains terrains de dépôts des VNF qui ont fait l'objet d'exhaussement. Leur relief ne plaide pas pour une reconnaissance de leur caractère humide ou à dominante humide, sauf à considérer que ce classement n'a que pour seul objectif d'interdire leur rechargement en sédiment ou produit de recalibrage des canaux, en induisant de fait de nouvelles emprises sur des terres agricoles pour la réalisation des dépôts futurs des VNF, ce que nous ne pourrions accepter. » => Classer les zones humides avérées en zdh dans l'attente de la confirmation ou de l'infirmité de leur caractère humide par une étude pédologique	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_057	EARL Moulin de Wynhem : contraint par une zdh	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_076	Exploitation Luttun : contraint par une zdh	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_088	GAEC de la Ceriseraie Extension exploitations agricoles à la limite de zones NE « (...) à inscrire dans le DOO du SCOT une règle prescriptive qui énonce qu'en réservoir de biodiversité, les seuls constructions et aménagements autorisés sont notamment ceux nécessaires au maintien des activités agricoles déjà en place » => Autoriser le développement des sièges d'exploitation jouxtant les réservoirs de biodiversité par une réduction du périmètre des quelques zones NE concernées ou par une modification du règlement de la zone NE conformément aux prescriptions du SCOT	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_089	Gaoc des Ecluses : réduction NE pour permettre développement de l'exploitation + suppression zh	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_090	GAEC des Ecluses Extension exploitations agricoles à la limite de zones NE « (...) à inscrire dans le DOO du SCOT une règle prescriptive qui énonce qu'en réservoir de biodiversité, les seuls constructions et aménagements autorisés sont notamment ceux nécessaires au maintien des activités agricoles déjà en place » => Autoriser le développement des sièges d'exploitation jouxtant les réservoirs de biodiversité par une réduction du périmètre des quelques zones NE concernées ou par une modification du règlement de la zone NE conformément aux prescriptions du SCOT	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_091	Gaoc du Cerisier : réduction NE pour permettre développement de l'exploitation	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_147	Terrains de dépôts VNF en NE et/ou zh : exhaussements uniquement pour remise en état => VNF ne pourra plus déposer de nouvelles terres => devront exproprier d'autres terres agricoles pour leurs futurs terrains de dépôts => demande adaptation zonage aux terrains de dépôts et préservation de l'activité agricole	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_001	« Règlements des zonages des sites de gestion de sédiments identifiés en zone agricole ou en zones naturelles permettent explicitement la réalisation, l'exploitation et la remise en état de sites de stockage de sédiments (installations ICPE) » « Les règlements des zones NE, zh, zdh, n et n1 autorisent explicitement la réalisation travaux d'affouillement et d'exhaussements, et en particulier sur les sites de stockage de sédiments et les équipements portuaires	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_004	« Intégrer l'ensemble des emplacements réservés identifiés par VNF et leur rendre applicable un zonage et un règlement adaptés selon les propositions de VNF »	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_130	Certaines prairies de propriété privée situées à proximité des exploitations agricoles et utilisées en pâturage étaient classées au PLU1 en A ou Ap. Celles-ci sont maintenant répertoriées au PLU2 en zonage NE. Afin de ne pas bloquer le développement des exploitations agricoles, nous demandons que ces prairies proches des exploitations puissent être remises en zonage A sur le PLU2.	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_131	Dans le cadre de l'IBA2, nous souhaitons inclure un corps de ferme qui appartient à M. et Mme Piat, sis Le Beau Visage (RD 108) à Deùlémont.	Pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_132	Il est demandé d'exclure les corps de ferme des périmètres des "zones tampons et des réservoirs de biodiversité", ceci afin de s'assurer que les exploitations agricoles pourront à l'avenir s'étendre autour du corps de ferme.	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_133	Le PLU2 reprend également tout un ensemble de zones humides ou à dominante humide et ce, au vu de plans fournis par le SAGE et le SDAGE qui répertorient ces zones de dimensions plus ou moins importantes : nous déplorons qu'il n'y ait pas eu de concertation entre la MEL et les élus sur ces zones humides ou à dominante humide. En effet, certaines zones (terrains de dépôts et terrains privés) reprises sur les plans SAGE et SDAGE ont fait l'objet de travaux d'exhaussement de terres et ne sont donc plus considérées aujourd'hui comme des zones humides ou à dominante humide. Il est demandé de bien vouloir procéder à une mise à jour des plans, après vérification sur les sites concernés, en présence des élus municipaux. En effet, après observation du plan PLU2, nous constatons qu'il y a des aberrations quant au classement de certaines zones en "zdh1, 2 ou 3" et "zh". Une mise à jour des plans est absolument nécessaire.	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_134	Le PLU2 reprend les anciens terrains de dépôts de boues des VNF en tant que zones naturelles écologiques (NE) : les anciens terrains de dépôt (TD) VNF auparavant répertoriés en A ou Ap sont aujourd'hui repris au PLU2 en zonage NE. Ce nouveau classement en zonage NE va à l'encontre de la convention que nous avons signée avec les VNF le 16 septembre 2014, qui a pour objet la requalification par VNF des terrains de dépôts en zones de pâturages ou d'espaces piétonniers à l'issue des travaux de mise à grand gabarit de la Deùle et de la Lys. Aussi, pour mener à bien ces travaux de requalification, il est nécessaire de procéder à l'exhaussement de ces terrains de dépôts. Or ce classement en NE interdit tout travaux d'exhaussement de sol ; ce qui interdira aux exploitants agricoles tout remise en pâturage de ces terrains de dépôts, qui resteront donc inutilisés. En conséquence, il est demandé de remettre les terrains de dépôts (et notamment le TD 14 et le TD 15) en zonage A ou Ap tels qu'ils étaient répertoriés sur le PLU1 et repris dans la convention signée entre la commune de Deùlémont et les VNF en date du 16 septembre 2014.	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
DEULEMONT	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_135	Maintien de la rue d'Ypres (le pont rouge) en zone A. Nous regrettons que cette zone de 14 habitations ne soit pas classée en zone urbaine, car ceci permettrait aux riverains de se mettre en conformité au niveau assainissement. Mais étant donné le coût de raccordement à l'assainissement collectif, la MEL n'avait pas accepté le classement de la zone en U. Nous réitérons notre demande de classement de la rue d'Ypres en zone urbaine, ce qui permettrait également aux riverains d'envisager des extensions potentielles de leur habitat.	Non pris en compte pour l'approbation
DEULEMONT	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_136	Sur le PLU2 sont repris les cheminements piétons existants ou à créer, notamment sur le linéaire du lagunage, sur l'impasse des prairies vers le chemin du petit bonheur et également vers le belvédère : il serait judicieux de déplacer le cheminement piétonnier le long du chemin du Petit Bonheur (qui démarre de l'impasse des Prairies) sur les terres de VNF et non pas sur la bande herbeuse qui est propriété privée. D'autre part, le déplacement de ce cheminement accroîtra la sécurité publique puisqu'il s'éloignera du chemin du Petit Bonheur, et donc des véhicules. Enfin, il serait judicieux de relier par un cheminement piétonnier le nouveau lotissement des Iris vers l'étang communal puis vers le chemin existant qui mène au stade.	Pris en compte pour l'approbation
Deulemont	Enquête publique		@1643-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Deulemont	Enquête publique		@1898-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Deulemont	Enquête publique		@1898-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Deulemont	Enquête publique		@1898-3	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Deulemont	Enquête publique		@2304-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Deulemont	Enquête publique		@2586-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Deulemont	Enquête publique		@2766-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Deulemont	Enquête publique		@2936-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Deulemont	Enquête publique		E2324-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
DON	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_035	Classement en zone A des surfaces cultivées au lieu de N	Non pris en compte pour l'approbation
DON	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_035	P.21 - L'AE recommande de revoir l'identification et le tracé des corridors identifiés au SRCE et au Scot. Sur Don, le corridor de la zone humide est uniquement centré sur le canal de la Deûle et devient alors un corridor milieu aquatique. Il n'est plus en cohérence avec le réservoir de biodiversité zone humide. (page 21/46)	Pris en compte pour l'approbation
DON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_162	Reclassement de zone UE en UVD4.1 (rue Pierre Curie)	Non pris en compte pour l'approbation
Don	Enquête publique		@2006-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Don	Enquête publique		@2566-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
EMMERIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_037	P.17 - la voie de contournement d'Emmerin (ERI F1) est à supprimer compte tenu des champs captants	Non pris en compte pour l'approbation
EMMERIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_048	P.19 - ERS S5 bassin de stockage eaux pluviales - Autorisé mais l'excavation sera limitée à 2,5m.	Non pris en compte pour l'approbation
EMMERIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_050	P.19 - Le règlement ne doit pas permettre l'extension de la carrière d'Emmerin	Non pris en compte pour l'approbation
EMMERIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_051	P.19 - Suppression de l'ERI F2 accès à la zone d'extension	Pris en compte pour l'approbation
EMMERIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_045	Réserve S1 - modifier le périmètre	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@1284-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@1870-0	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@1965-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@1982-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@1983-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@2447	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@2449-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@2548-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@2563-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@2793-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@2798-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@2806-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@281-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@2897	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@3035-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@3035-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@3035-3	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@3266	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@3325-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@360-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@387-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@401-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@401-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@401-3	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@411-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@411-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@812-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@812-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@812-3	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@824-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@824-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		@870-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		E1057-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		E2400-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		E363-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		R2461-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		R3371-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Emmerin	Enquête publique		R3372-0	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
ENGLOS	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_13	Concernant l'IBAN 30 rue du Vinage, la CE recommande une surveillance attentive du projet qui devra respecter la réglementation particulière édictées par le règlement du PLU (Livre I - Titre I - Chapitre 2 - Section 2 - II). Il faut être vigilant sur les problèmes de circulation que pourrait entraîner le projet : cette impasse est étroite (il est difficile de s'y croiser) et c'est un lieu de passage pour les promenades ou randonnées.	Non pris en compte pour l'approbation
ENGLOS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_036	Classement en zone A des surfaces cultivées au lieu de N	Non pris en compte pour l'approbation
ENGLOS	Consultation administrative	Avis Etat - VI	DDT_087	P.31 - Pour le centre d'Englos, le périmètre UX n'englobe pas les emprises actuelles du centre commercial. L'objectif de limiter la consommation foncière par l'interdiction des extensions à vocation commerciale au-delà de leur emprise actuelle pour les pôles existants n'est donc pas respecté. Cela entraîne une incohérence interne du document et incompatibilité avec le SCOT.	Non pris en compte pour l'approbation
ENGLOS	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.1	MAE_021	P.18 - Aux abords du pôle commercial (PCM) d'Englos Sequedin, les zones AU cumulent 55 ha ; ajoutés à l'ER F2 (LINO), la réalisation de ces projets supprimerait la quasi-intégralité de l'espace agricole restant entre Sequedin et Englos.	Non pris en compte pour l'approbation
ENGLOS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_163	Demande de création d'ERI, au profit de la MEL, au 36 rue du Vinage (face à la ferme Bajoux) afin de permettre aux camions de résidus urbains ainsi qu'aux pompiers de faire demi-tour.	Non pris en compte pour l'approbation
ENGLOS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_164	Demande de création d'ERS pour avoir une protection acoustique et végétalisée le long de la RN41 au profit de la commune	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		@1331-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		@1331-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		@2069-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		@2109-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		@651-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		@656-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		@658-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		@679-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		@682-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		@684-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
ENGLOS	Enquête publique		32544	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		E2058-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		E2107-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		E2158-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		E2375-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		E695-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		E695-2	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
ENGLOS	Enquête publique		E695-3	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Englos	Enquête publique		R2486-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENGLOS	Erreur matérielle		ERR_90	Rassembler les deux zones UVD4.1 et UE actuellement séparées par un trait	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_14	La CE recommande le maintien de l'EBC au lieu dit « La Sablière » avec extension aux parcelles 507 et 520 pour favoriser la protection de la faune et la flore (arbres remarquables) et freiner le ruissellement des eaux, et classer la parcelle 1102 en N.	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_3	Au titre de la présente réserve, la CE demande la suppression de l'OAP « La Sablière » et est opposée à la création d'une zone UVD6.1. C'est l'un des rares endroits boisés du village, l'accessibilité est difficile, le terrain instable (ancienne sablière) avec effondrement de talus suite à l'abattage des arbres et problèmes de ruissellement des eaux pluviales pour les maisons situées en-dessous du terrain, faune abondante et flore remarquable.	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_048	Demande de réduction de l'emprise de l'ER S4 - ouvrage de régulation des inondations, au bénéfice de l'USAN (cf : pages 22 à 54)	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_049	Demande de réduction de périmètre des ERI F1, F2, F3, F5 - Cheminements piétons, au bénéfice de la commune (cf : pages 22 à 54)	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_131	Reclassement en A d'une prairie classée en NE	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_009	P.3 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ERS S1	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_010	P.3 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ERS S7	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_027	P.5 - Un zonage spécifique ("Secteur affecté au domaine public ferroviaire - PRESCRIPTIONS diverses (règlement)") a été créé pour une partie des parcelles du DPF : ce zonage comporte beaucoup d'erreurs de périmètre.	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_165	La commune demande la limitation du nombre de logements à une trentaine (au lieu de 44), sur l'ensemble des parcelles prévues à l'OAP "La Sablière".	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_166	La commune demande la reprise en zonage UVD4.2 du terrain attenant à l'habitation n°46 rue du Bourg, jusqu'à la limite de la parcelle.	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_167	La commune demande le reclassement en AUCa de la zone AUDa en limite des communes de Bois-Grenier et la Chapelle d'Armentières.	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@1051-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@1074-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@1075-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@117-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@1366-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@161-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@163-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@225-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@233-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@233-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@2334-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@24-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@2648-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@2679-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@2688-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@4-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@4-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@468-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@499-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@579-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@913-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		@919-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		C1462-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		C166-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		C167-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		C167-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		C183-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		C185-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		C187-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		C187-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		C190-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		C191-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E130-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E1536-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E2128-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E2696-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E2699-0	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E2701-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E2717-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E2884-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E305-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E36-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E36-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E36-3	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E40-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E40-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E40-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E40-4	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E40-5	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E40-6	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E40-7	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E456-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E515-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E78-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		E945-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		O60-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		R1624-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		R1826-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		R2473-0	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		R3254-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Enquête publique		R892-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
ENNETIERES-EN-WEPPES	Erreur matérielle		ERR_91	Faire apparaître le tracé de la limite communale avec Lomme en zone UX/UAL/UE et SMS2/STL2	Pris en compte pour l'approbation
ERQUINGHEM LE SEC	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_037	Classement en zone A des surfaces cultivées au lieu de N	Non pris en compte pour l'approbation
ERQUINGHEM LE SEC	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_045	Demande de changement de zonage sur le périmètre de l'ER S1 - Extension du cimetière au bénéfice de la commune. Zonage A inadapté. (cf : pages 22 à 54)	Non pris en compte pour l'approbation
ERQUINGHEM LE SEC	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_046	Demande de changement de zonage sur le périmètre de l'ER S3 - Equipements communaux, au bénéfice de la commune. Zonage A inadapté. (cf : pages 22 à 54)	Pris en compte pour l'approbation
ERQUINGHEM LE SEC	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_011	P.3 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ERS S2	Non pris en compte pour l'approbation
ERQUINGHEM LE SEC	Enquête publique		@2366-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ERQUINGHEM LE SEC	Enquête publique		C997	Autres	Pris en compte pour l'approbation
ERQUINGHEM-LYS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_058	EBC Monsieur Lescaillet (proche A25) : demande d'une trame terrain cultivé en zone urbaine / !!! EBC demandé et assumé par la ville	Non pris en compte pour l'approbation
ERQUINGHEM-LYS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_060	ER F3 et F5 pour desserte et stationnement : pas permis en A car pas installation nécessaires à des équipements collectifs	Non pris en compte pour l'approbation
ERQUINGHEM-LYS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_122	Parcelle Gruson, le long de l'A25 : passage de N en A (terre labourable)	Non pris en compte pour l'approbation
ERQUINGHEM-LYS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_123	Parcelles en U sans OAP = plaine du stade (PC), lotissement rue Delpierre (PC) + cimetière => pas de sujet	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
ERQUINGHEM-LYS	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_028	P.5 - Un zonage spécifique ("Secteur affecté au domaine public ferroviaire - PRESCRIPTIONS diverses (règlement)") a été créé pour une partie des parcelles du DPF : ce zonage comporte beaucoup d'erreurs de périmètre.	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		@1794-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		@1893-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		@1893-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		@1933-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		@1951-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		@1951-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		@3052-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		@3159-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		@3159-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		C998-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		C998-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		E2163-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		R3254-lys-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Erquinghem-Lys	Enquête publique		R3254-lys-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
ESCOBECQUES	Conclusions CE	Commission d'enquête	DC_02	#N/A	Pris en compte pour l'approbation
ESCOBECQUES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_15	La CE recommande la création d'une zone AUDM entre la rue du Bon Temps et l'Impasse des Cats en remplacement de la zone AUDM, Allée des Peupliers qui se trouve sur les champs captant. Cette zone est proposée en A mais on y prévoit un emplacement réservé F2 pour son accessibilité et en outre elle constitue une dent creuse au centre-bourg.	Pris en compte pour l'approbation
ESCOBECQUES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_4	La CE demande la suppression de la zone AUDM derrière les maisons du centre-bourg : cette zone ne bénéficie d'aucun équipement ni réseau, n'a pas d'accès direct à la voirie et jouxte une zone naturelle écologique. Il est préférable de conserver la parcelle ZA 46, rue de la Forterie, en AUDM comme le prévoit le PLU 1, cette parcelle bénéficiant de tous les équipements, des constructions étant existantes de l'autre côté de la route. Cette solution sera d'autre part beaucoup moins onéreuse en matière d'aménagement que celle proposée par le PLU2, car l'aménagement est déjà fait.	Pris en compte pour l'approbation
ESCOBECQUES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_051	Demande de suppression de la zone AUDm située à proximité d'une ferme classée ICPE ou OAP intégrant le respect des distances vis-à-vis des installations d'élevage.	Non pris en compte pour l'approbation
ESCOBECQUES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_140	Suppression de la zone AUDm située allée des Peupliers et reclassement en zone agricole	Pris en compte pour l'approbation
ESCOBECQUES	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_017	P.9 - La zone AUDm située Allée des Peupliers à Escobecques constitue une urbanisation linéaire en discontinuité du cœur de bourg et consomme de l'espace agricole	Pris en compte pour l'approbation
ESCOBECQUES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_012	P.3 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ERS S1	Non pris en compte pour l'approbation
ESCOBECQUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_168	Rectifier de 16/13 mètres à 13/10 mètres de hauteur sur la zone UVD1.2	Pris en compte pour l'approbation
ESCOBECQUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_169	Suppression de la zone AUDm située allée des Peupliers et reclassement en zone agricole	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@1065-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@1066-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@1069-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@1071-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@175-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@3047-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@3061-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@3078-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@3305-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@3305-2	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		@571-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		E2373-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		R3541-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		R3542-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Escobecques	Enquête publique		R3543-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_16	Concernant les emplacements réservés ERL 9 et ERS 4 la commission d'enquête recommande de répondre point par point et non pas seulement en termes de généralités aux arguments présentés par les contributeurs et d'étudier la possibilité de transférer ces emplacements réservés dans l'OAP Jappe Geslot ; il n'apparaît effectivement pas acceptable que le maître d'ouvrage ne réponde pas aux arguments de non-respect de la réglementation présentés.	Pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_17	Dans le but d'éviter une atteinte supplémentaire aux aires d'alimentation des captages, la commission d'enquête recommande de suivre la position du préfet au regard de la création de nouvelles infrastructures sur la commune de Templemars. Elle encourage la MEL à chercher des voies moins agressives pour l'environnement et les ressources en améliorant les axes de circulation existants, en développant les transports en commun et leur efficacité, voire en créant des parkings relais en quantité convenable.	Pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_045	P.19 - Demande de suppression de la zone USE 7.2 situé au sud de la commune zone urbaine non artificialisée	Pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_100	P.37 - JAPPE prise en compte catiches dans l'OAP	Non pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@1135-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@1187-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@2807-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@2807-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@2807-3	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@2816-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@2837-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@303-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@337-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@338-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		@926-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		E3148-0	Autres	Pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		R989-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		R990-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
FACHES-THUMESNIL	Enquête publique		R992-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_18	Compte tenu de l'intérêt général des projets de place publique et de parking en centre-ville, la CE recommande la prise en compte de la demande d'ER par la ville dans les futures procédures de gestion dynamique du PLU	Non pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_19	L'emplacement réservé L2 pour une résidence de personnes âgées paraissant superfétatoire et de nature à contrarier une opération de logement la CE recommande sa suppression	Pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_20	Les parcelles A68 et A69 font partie des nombreuses parcelles hâtivement classées en A alors que leur vocation n'est clairement pas agricole mais constructible. La CE recommande donc un réexamen en faveur d'un zonage U.	Non pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_077	Exploitation Pierre-Yves Leplat : terrains cultivés en zone urbaine (et donc pas de possibilité de nouveau bâtiment)	Pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_078	Exploitation Thierry Fournier : zdh3 + i3	Non pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_096	"Le conseil municipal souhaite également faire remarquer: pour être cohérent avec le PADD, afin de promouvoir l'exemplarité expérimentale pour préserver les zones les plus sensibles (zone humide, zone naturelle écologique et zone tampon de biodiversité), demande que la zone (station d'épuration) soit maintenue en zone NE (naturelle écologique)"	Pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_097	Changement de classement UVD7.2 en UVD1.2 des parcelles A0337, A0338 et A1483	Pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_098	Changement de classement UVD7.2 en UVD4.2 des parcelles A0856, A0858 et A1484	Pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_099	inscription d'un emplacement réservé au bénéfice de la MEL sur la parcelle A0205 pour l'extension du parking existant (A0206) et le désenclavement de l'impasse Saint Charles	Non pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_100	Inscription d'un emplacement réservé au bénéfice de la MEL sur la parcelle A1795 pour la création d'une place publique avec un parking	Non pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_101	Secteur "Socalex Elis et Marchand" (opération nacarat), maintien en 13/NR de la zone avant (collectifs) mais demande de passage en 10/07 pour l'arrière de la zone (cf plan annexé à la délibération)	Pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_102	Suppression ERL L2 (A1483, A1484, A0856, A0858), car pas de volonté de projet sur ce site	Non pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_103	Zones UE : passage de 22/NR à 13/NR	Pris en compte pour l'approbation
FOREST-SUR-MARQUE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_104	Zones UI : passage de 22/NR à 16/13	Pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		@2670-1	PLU 2 de Forest-sur-Marque	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Forest-sur-Marque	Enquête publique		@2718-1	lettre demande de révision PLU	Pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		@2723-1	Révision du PLU	Pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		@3066-1	Commune de FOREST-SUR-MARQUE	Pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		@3079-1	Demande de modification zonage sur HEM (59510) et FOREST SUR MARQUE (59510)	Non pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		C1484-1	Zone inondable rue de l'éveillé	Non pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		E2423-1	enquête publique révisions générale du PLU/Forest-sur-Marque.	Non pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		E2423-2	enquête publique révisions générale du PLU/Forest-sur-Marque.	Pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		E2423-3	enquête publique révisions générale du PLU/Forest-sur-Marque.	Pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		E2423-4	enquête publique révisions générale du PLU/Forest-sur-Marque.	Pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		E3256-1	Demande de modification du projet du PLU2, concernant la classification de notre parcelle (A68), située rue « Ma Campagne » à Forest-sur-Marque.	Non pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		E653-1	PLU2/ForestsurMarque	Non pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		R3446-1	parcelles A 856-858-1483	Pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		R3477-1	parcelles 856-858-1483	Pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		R3505-1		Non pris en compte pour l'approbation
Forest-sur-Marque	Enquête publique		R3518-1	A 856-858 parcelles	Pris en compte pour l'approbation
FOURNES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_034	Classement en zone A des fermes de Coupigny et du Château au lieu de N	Non pris en compte pour l'approbation
FOURNES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_143	Suppression de l'ER S4 pour un ouvrage d'assainissement et/ou concertation pour une relocalisation de l'ouvrage, au bénéfice de la MEL (cf : pages 22 à 54).	Pris en compte pour l'approbation
FOURNES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_170	Demande de création d'un règlement spécifique UVD8.1.X avec emprise au sol de 20 % (au lieu de 40 %), hauteurs limitées à 10/7 au lieu de 13/10	Non pris en compte pour l'approbation
FOURNES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_171	La commune demande de sortir les lotissements "Domaine du Chemin vert" et "Bois Lasson" du périmètre de la ZPPAUP	Non pris en compte pour l'approbation
FOURNES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_172	La commune demande la suppression de l'ER S1 - Aire de passage des GDV à Wavrin. "En tant que commune limitrophe,ournes-en-Weppes est susceptible d'être directement impactée. Le projet se trouve à la porte d'entrée du parc de la Deûle et de la ZPPAUP deournes. La ville insiste sur la dangerosité du site proposé, proche de la RN41 et du rond-point deournes complètement saturé aux heures de pointe de circulation".	Pris en compte pour l'approbation
FOURNES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_173	Modification des hauteurs limitées à 10/7 au lieu de 13/10	Non pris en compte pour l'approbation
FOURNES-EN-WEPPES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_173b	Créer un règlement spécifique de hameau : Hauteur de 10/7 mètres (au lieu de 13/10) et 20% d'emprise au sol maximum (au lieu de 40%).	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		1830	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		@1842-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		@1850-0	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		@255-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		@2711-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		@3205-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		@3222-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		1793-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		2352-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		2352-3	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		2352-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		2352-5	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		3222-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		3222-3	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		C272-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		C272-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		C272-3	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		C274-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		C278	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		E1786-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		E256-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		E2815-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		E2815-2	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		E2815-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		E3064-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		R668	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		R670-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
ournes-en-Weppes	Enquête publique		R670-6	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_21	Concernant les contributions E444 et C999, la réponse de la MEL ne tient pas compte de la spécificité de la demande car l'ensemble immobilier se situe au centre de la commune entre deux zones classées U. Les arguments développés par la MEL pour laisser en zone A ne peuvent être invoqués. Au contraire, le zonage U permettrait le renouvellement urbain. Par conséquent, la partie de l'ensemble immobilier en front à rue aurait lieu d'être classée en zone U dans l'alignement des autres immeubles, le reste de l'ensemble immobilier constitué de l'habitation, des annexes et des terres d'une exploitation agricole restant en A. Considérant s'il y a lieu conformément au SCOT de ne pas empiéter sur les terres agricoles, la partie sur rue des ces parcelles constituent une dent creuse au centre du bourg.  Ainsi, la CE recommande de réexaminer le zonage de la parcelle A 1288 rue Au Vent, et le zonage des parcelles A1652, A1653 et A1281 pour la partie dans l'alignement des autres parcelles de la rue au Vent classées en UVD1.1.	Non pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_027	AUCm : marges de recul / ICPE et non règlement sanitaire départemental comme indiqué dans l'OAP	Pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_066	ER S3 cimetière : incompatible avec la zone A et créé un délaissé dans l'exploitation de M. Boussemart	Non pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_070	Exploitation De Beir : demande de retrait des zdh	Non pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_072	Exploitation Gaec Ducroquet : demande de retrait des zdh	Non pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_073	Exploitation Grimonpont : demande de retrait des zdh	Non pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_014	P.8/9Les communes de Frelinghien, Gruson ou Willems apparaissent difficilement accessibles. Or il est prévu qu'elles accueillent de nouveaux habitants, chacune ayant une zone d'ouverture résidentielle et mixte. La commune d'Houplines apparaît également peu accessible et concentre 28,96 ha de zones AU (17,53 en AUCa et 11,43 en AUDm). L'usage de la voiture risque d'accroître en conséquence	Non pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_137	Ferme lambin, 3005 chemin de la verte rue	Pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_138	Ferme Leblon, 4000 chemin de l'Aventure	Pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_139	Ferme Lemahieu (Mmes PAREZ), 1500 chemin des Willemots	Pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_140	Nous souhaitons que certains ajustements soient effectués pour une future zone artisanale dans le cadre d'un développement économique et social.	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@126-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@1792-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@1856-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@1863-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@1863-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@1863-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@1867-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@1945-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@1948-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@2094-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@2094-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@2094-3	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@2132-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@2132-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@2229-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@3181-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@321-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@323-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		@3317-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		C1001-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Frelinghien	Enquête publique		C1001-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		C160-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		C3570-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		C999-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		E444-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		O1668-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Frelinghien	Enquête publique		R3254-lvs-5	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
FRELINGHIEN	Erreur matérielle		ERR_51	Manque deux étiquettes UVD7.1 sur l'école et sur Jean 23 (et éventuellement une 3ème à l'angle nord-ouest de la friche de la teinturerie). Elles sont visiblement été englobées lors de l'inscription de l'indice n sur la friche	Pris en compte pour l'approbation
FRETIN	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_22	Avec le plan de zonage du projet de PLU2, la maison en construction de monsieur launay rue Gambetta à Fretin serait à cheval sur la zone UVD 6.1 et la zone A ; le permis de construire qu'il a obtenu localise la construction totalement en zone constructible sur le plan de zonage actuel. La commission d'enquête recommande de corriger cette erreur pour que la maison soit implantée en totalité en zone constructible UVD 6.1.	Pris en compte pour l'approbation
FRETIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_068	ERS S2 ET S7 pour extension de cimetièrre et parking du cimetière	Non pris en compte pour l'approbation
FRETIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_046	Intégrer le bon PPRI du Val de Marque et réajuster les zones inondables ([3])	Pris en compte pour l'approbation
FRETIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_047	Intégrer le périmètre PPR autour de BASF	Non pris en compte pour l'approbation
FRETIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_048	Réserve sur le zonage UX14 à inscrire en UE	Pris en compte pour l'approbation
FRETIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_049	Secteur en zonage UVD5.1 à passer en zonage UVD4.2	Pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@1384-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@1546-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@1704-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@1768-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@1774-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@1802-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@1802-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@1944-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@2045-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@2060-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@2891-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@2942-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@3039-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@3155-1	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@3192-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@3213-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		@343-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		C79-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		E1328-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		E1356-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		E1359-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		E3137-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Fretin	Enquête publique		E3198-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_23	Concernant le zonage du secteur « Château » élargi, la demande d'évolution du choix communal et communautaire est forte et motivée. La comparaison de la carte générale de destination des sols et la photo aérienne de Géoportail est révélatrice de la situation actuelle de constructions éparées et de parcelles peu propices à une agriculture moderne. Il n'apparaît pas exister de contre-indication réelle à la demande exprimée pour ces parcelles et d'une manière générale pour tout ce secteur « Château ». Ainsi la CE recommande d'examiner les propositions évoquées.	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_24	Afin de valoriser le patrimoine naturel et la sécurité des usagers des axes structurants modes doux, cyclables et piétons, la CE recommande de réaliser rapidement (création et entretien) sur la commune la part territoriale du schéma de mobilité tous modes, élaboré dans le PDU 2, dès son approbation.	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_108	La CAR demande la réduction de la largeur de la zone tampon le long de la voie de chemin de fer (avis CAR page 17).	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_015	P.8/9Les communes de Frelinghien, Gruson ou Willems apparaissent difficilement accessibles. Or il est prévu qu'elles accueillent de nouveaux habitants, chacune ayant une zone d'ouverture résidentielle et mixte. La commune d'Houplines apparaît également peu accessible et concentre 28,96 ha de zones AU (17,53 en AUCa et 11,43 en AUDm). L'usage de la voiture risque d'accroître en conséquence	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_105	La commune demande l'extension de la zone UVD 6.1 sur les abords du chemin du Château	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_106	La ville demande la suppression partielle du SPA simple aux abords du chemin du Château	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_107	La ville demande l'engagement d'études et mise en place d'outils (ERS) permettant de lutter contre les inondations dans le secteur du chemin de l'Arbre.	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_108	La ville propose de supprimer une partie de la zdh 3, à proximité du chemin des Prés	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_109	Le conseil municipal demande la mise en cohérence de la numérotation de l'OAP du site chemin de l'Arbre désigné sous le n° 21 dans la liste des OAP et sous le n° 22 dans la carte de destination des sols	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_110	Le conseil municipal demande la suppression de la zone urbaine UVD 6.1 de 2 parcelles situées chemin du Petit Rapporteur et chemin de l'Arbre à Poux. Le conseil municipal demande de reclasser ces deux parcelles en zone agricole	Non pris en compte pour l'approbation
GRUSON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_111	Le conseil municipal propose de rectifier (repositionner) l'ERS S2 situé dans le cœur du village	Pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@1575-1	Avis du conseil municipale concernant la parcelle A 1500	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@1679-1	Cohérence en matière de préservation de la plaine	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2089-1	Remarque niveau du sol sur parcelle à l'arrière du 10 Rue du Maréchal Leclerc à Gruson	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2103-1	Remarque niveau du sol sur parcelle à l'arrière du 10 Rue du Maréchal Leclerc à Gruson (avec extraits PLU joints)	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2245-3	lotissements en villages et dessertes SNCF	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2261-1	GRUSON PARCELLE ZB0042 de 4795m2 : confirmation de classement en zone UVD6.1	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2313-1	Parcelle cadastrée 275 ZB 0019 de 3610 M2	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2388-1	RETABISSEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2390-1	Demande de constructibilité de la parcelle 1146 à Gruson	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2420-1	transports en commun	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2420-2	aménagement piéton	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2420-3	Cycliste	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2420-4	GRUSON et ses environs	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2420-5	traitement des déchets par compostage	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2457-1	Chemins dans GRUSON	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@262-1	zones agricoles	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2878-1	Demande de retrait du PLU de l'OAP 21 à Gruson	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2892-1	Desserte de la zone AUCmb 2 située le long du pavé de l'arbre	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@2946-1	Appui à l'avis du conseil municipal concernant la parcelle A1500	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@3294-1	PARCELLE ZB 19	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@375-1	Mise en conformité de la rue du Château (assainissement, eau, gaz, électricité, fibre, accès pompiers et évacuation des ordures ménagères)	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@377-1	Changement de destination du corps de ferme - IBAN	Pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@377-2	Changement de destination du corps de ferme	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@377-3	Changement de destination du corps de ferme	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@378-1	Changemen de zonage de A en U	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@384-1	Rectifications d'erreurs matérielles concernant ma parcelle d'habitation - erreur d'étiquette A	Pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@384-2	Rectifications d'erreurs matérielles concernant ma parcelle d'habitation	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@384-3	Rectifications d'erreurs matérielles concernant ma parcelle d'habitation	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@384-4	Rectifications d'erreurs matérielles concernant ma parcelle d'habitation	Pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@415-1	Appui à l'avis du conseil municipal	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@607-1	Rectifications d'erreurs matérielles concernant ma parcelle d'habitation 1443 située à GRUSON - erreur d'étiquette A	Pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@607-2	Rectifications d'erreurs matérielles concernant ma parcelle d'habitation 1443 située à GRUSON	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@607-3	Rectifications d'erreurs matérielles concernant ma parcelle d'habitation 1443 située à GRUSON	Non pris en compte pour l'approbation
Gruson	Enquête publique		@607-4	Rectifications d'erreurs matérielles concernant ma parcelle d'habitation 1443 située à GRUSON	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Gruson	Enquête publique		C1005-1		Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_25	La CE recommande le maintien de la zone UZ12.2 : le classement d'une partie en UX.5 romprait l'unité de toute la zone, voulue par le PLUI1. De plus le réseau routier est conçu à cet endroit de telle façon qu'il ne supporterait pas un afflux massif de véhicules et rendrait cette route très dangereuse. En outre il existe actuellement un certain équilibre entre les différents supermarchés du secteur (Leclercq à Hallennes lez Haubourdin, Carrefour à Santes et Intermarché à Emmerin) ; l'implantation d'une grosse structure comme le souhaite Leclercq risque de nuire à cet équilibre et d'entraîner des difficultés pour les autres structures, voire des licenciements et les habitants d'Hallennes verraient disparaître leur commerce de proximité situé actuellement plein centre-ville. De plus une partie du projet de zone UX.5 est classée en AAC1 pour la protection des champs captant.	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_054	Demande d'intégrer les secteurs bâtis attenants à des zones urbaines en zone U, et ne pas les maintenir en zone A	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_142	Suppression de l'EBC inscrit le long de la casse Marin	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_013	P.4 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ERS S3	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_174	Avis favorable - Pas de demande d'ajustement	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@1994-1	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@2054-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@2258-1	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@2262-1	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@2604-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@2805-1	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@2805-2	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@294-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@2965-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@479-1	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		@871-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		3254-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		E1984-0	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		E3196-3	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		E3196-4	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		E3196-6	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		E3196-7	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		E3196-8	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		E3196-9	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-0	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-10	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-3	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-4	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-5	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-6	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-7	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-8	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3183-9	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3254-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3381-0	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3393-0	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R3549-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hallennes-lez-Haubourdin	Enquête publique		R680-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_26	Le tracé de l'ENR englobe des secteurs urbanisés. La volonté de la MEL de préserver des zones de préservation des espèces animales et végétales ne devrait pas pour autant sanctuariser des zones habitées. Les réponses qu'elle a formulées ne sont jamais précises et portent systématiquement sur des principes généraux qui ne peuvent donner satisfaction aux contributeurs. Dans cette recommandation, la commission estime que le tracé des ENR doit se faire avec la participation active des municipalités concernées en harmonie avec les trames vertes et bleues si possible. Lors de l'enquête publique, les propos recueillis auprès de diverses personnes laissent à penser qu'aucune réelle concertation n'a eu lieu à ce sujet.	Non pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_5	La parcelle 279AX0076 est une parcelle à usage agricole dans le PLUI actuel. Toutefois, il peut aisément être observé que la voie d'accès depuis la route dénommée « chemin de l'Oisel » est un chemin dont la largeur est de 4 mètres par endroit. Il sert également de chemin d'accès à des habitations dont une maison d'hôtes. Des véhicules y sont parfois stationnés. Compte tenu de la largeur des engins à usage agricole, l'agriculteur ne peut accéder par cette voie. Il est contraint de passer dans le lotissement par la rue Lafontaine en traversant un parking situé au bout d'une impasse. Ceci peut s'avérer dangereux d'y faire passer ce type d'engin. D'autre part, le parking peut être occupé et donc infranchissable. Dès lors, il paraît souhaitable de modifier le zonage de cette parcelle pour la faire passer en zone à urbaniser dans le prolongement de l'existant. De plus, les traitements phytosanitaires censés être appliqués si proche d'habitations ne sont pas tolérables. Mais une application stricte des articles 682 à 685 du Code civil consisterait à créer un accès par le lotissement en supprimant le parking de fond d'impasse. Mais cette solution a l'inconvénient de faire passer des engins au milieu d'habitations. Dès lors, la commission émet une réserve sur le maintien de cette parcelle en zone agricole.	Pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_111	La CAR s'interroge si un classement en zone urbaine ne serait pas plus approprié, pour les parties bâties du Mont d'Halluin, en limite de Neuville. Attention, secteur en ENR au PLU2 et en zone NP au PLU1 en très grande partie) (page 44 avis CAR + Annexe 2 avis CAR).	Non pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_026	La CCI demande de mettre le zonage UPL sur l'ensemble de l'emprise de la concession portuaire (Halluin 1).	Non pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_027	La CCI demande de mettre le zonage UPL sur l'ensemble de l'emprise de la concession portuaire (Halluin 2).	Pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_028	La CCI demande la suppression des zdh sur secteur Galoo.	Non pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_029	Suppression du corridor écologique traversant le port (Halluin 1)	Non pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_030	Suppression du corridor écologique traversant le port (Halluin 2)	Non pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_049	P.23/24/26 - L'Autorité environnementale précise que l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUDm rue de la Lys à Halluin n'est pas souhaitable car elle présente un risque de dégradation de la fonctionnalité de zones humides avérées et potentielles.	Non pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_008	Les VNF demandent l'adaptation des règles pour permettre des travaux VNF en zones AUD, N, NE, NL, A et UPL.	Non pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_009	Les VNF demandent que les travaux VNF soient autorisés en zone humide et dans la TVB.	Non pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_421	La commune demande la concordance des programmes entre, d'une part l'ERL 9 du PLU1 et l'ERL L3 du projet de PLU2 (rajouter la programmation commerces, équipements et services pour l'ERL L3) et d'autre part, entre l'ERL 9 du PLU1 et l'ERL L4 du projet de PLU2.	Pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_422	La ville d'Halluin devra figurer dans la liste des communes faisant partie des villes d'appui et des villes relais.	Pris en compte pour l'approbation
HALLUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_423	Le conseil municipal souhaite que les dispositions du PLU1 concernant le caractère de la zone UGz38 et l'article 4 de la zone UGz38 qui fait la distinction entre 2 sous secteurs en ce qui concerne la desserte par réseaux, soient conservées dans la zone UZ 17 identifiée au projet de PLU2 afin de ne pas modifier la ZAC du Front de Lys.	Pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@101-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@105-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1072-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1073-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1076-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@108-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@120-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@122-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@123-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@125-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1290-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1295-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1296-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1296-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Halluin	Enquête publique		@1297-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1300-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1307-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1315-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1325-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1327-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1329-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1330-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1333-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1333-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1338-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1365-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1381-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1381-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@149-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@150-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1663-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1721-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@1864-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@195-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@208-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@228-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@28-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@285-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@296-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@297-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@3004-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@3019-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@3050-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@3057-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@3068-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@3211-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@322-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@3234-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@342-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@391-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@392-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@394-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@400-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@407-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@408-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@43-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@447-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@448-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@455-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@459-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@466-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@470-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@522-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@523-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@529-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@545-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@578-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@580-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@63-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@638-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@638-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@639-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@64-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@641-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@642-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@65-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@66-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@69-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@70-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@828-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@83-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@840-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@86-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@87-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@90-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		@99-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		1472-HAL	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		C218-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		C291-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		C292-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		C3589-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		E162-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		E398-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		E402-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		R1609-2	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		R1610-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Halluin	Enquête publique		R3538-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
HANTAY	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_086	Fortes contraintes des Zdh 3 et 4 situées à proximité des bâtiments d'exploitation Carpentier et EARL Maraîchers Arnout	Non pris en compte pour l'approbation
HANTAY	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_092	Impact des extensions urbaines concentrées sur l'exploitation de Monsieur Maaschelein. Interrogation sur l'importance des surfaces d'extension	Non pris en compte pour l'approbation
HANTAY	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_117	La zone UVD4.2 chemin des aubépines n'est pas couverte par une OAP	Non pris en compte pour l'approbation
HANTAY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_175	Avis favorable - Pas de demande d'ajustement	Non pris en compte pour l'approbation
Hantay	Enquête publique		@2576-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hantay	Enquête publique		C313-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
HAUBOURDIN	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_27	La CE recommande le maintien de la zone actuelle affectée aux jardins familiaux. Toutefois cette zone devra faire l'objet d'une réglementation particulière afin d'en améliorer le visuel : l'existence des abris de jardin en matériaux divers et édifiés d'une manière anarchique donne une mauvaise image de ce secteur. Le maintien de cette zone permettra de conserver un espace naturel au coeur de la ville et un lieu de rencontre, de convivialité et constitue un élément des objectifs du PLUI : la mixité sociale. La production de ces jardins partagés est destinée à la famille et permet à celle-ci d'avoir un complément alimentaire non négligeable et d'origine bio. L'échange proposé aux jardiniers n'est pas satisfaisant : parcelles plus petites et surtout de très mauvaise qualité. L'un des objectifs du PLUI est également de maintenir voire de créer, des espaces verts dans les villes ; la création de cette zone UCO2.2 va non seulement détruire l'un des poumons verts d'Haubourdin, mais engendrer une pollution supplémentaire et la CE a pu constater au cours de l'enquête que la population était très sensible sur ce sujet. Le surplus non occupé par les jardins familiaux peut éventuellement être classé en UCO2.2.	Pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_031	p.9 - (n1) Mettre une mention « n » comme dans le précédent PLU qui permettra l'exploitation du site.	Pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_032	Corridor écologique. Sur une partie proche de la voie ferrée. Mettre la limite en bordure de la voie ferrée.	Non pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_033	Zonage UI : Mettre le zonage UPL sur l'ensemble de l'emprise de la concession portuaire	Pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_034	Zonage UP (triangle ferroviaire) : Mettre le zonage UPL sur l'ensemble de l'emprise de la concession portuaire. Cela permettrait la réalisation d'un bassin de tamponnement des eaux par exemple.	Pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_039	P.17 - Le projet de rocade intercommunale sur le territoire d'Haubourdin connecté à la voie de contournement d'Emmerin (ER F1) révèle le caractère de voirie de grand transit, qui est à proscrire sur le secteur. La suppression de cet ER est nécessaire.	Non pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_046	P.19 - Demande de suppression de l'ER S1 - Extension du cimetière au bénéfice de la commune. ER incompatible avec le secteur AAC (cf : pages 18/19). 4,31 ha classés en UCO4.1- AAC2 avec un emplacement réservé pour extension du cimetière en secteur de vulnérabilité forte. Compte tenu du principe de transparence hydraulique nécessaire sur le secteur, l'imperméabilisation de ces surfaces encore préservées doit être évitée. Elles correspondent à des zones d'extension et sont donc à proscrire.	Non pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_041	P.23 - La cartographie présente des incohérences, par exemple à Haubourdin, où se superposent les zonages "parcs et squares" et "zones d'activités diversifiées". L'AE recommande de revoir la localisation des zonages afin de les rendre cohérents avec les trames de protection environnementale et l'occupation actuelle réelle des sols.	Non pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_052	P.25 - Les corridors aquatiques s'interrompent parfois aux ponts, par exemple à Haubourdin. L'AE recommande de définir une TVB fonctionnelle au regard des besoins des espèces locales.	Pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_011	Les zones identifiées par l'indice "n1" (sites Lever et Quaron) devraient être supprimées au profit d'un indice "n".	Pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_012	Ports de Lille demande que le zonage UPL soit mis en place sur l'emprise complète de la concession portuaire (site Lever)	Pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Enquête publique		1086	Risques / nuisances	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@1049-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@1049-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@1323-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@231-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@231-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@258-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@263-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@263-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@3049-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@3054-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@3090-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		@938-0	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Enquête publique		2460	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		C1010-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		C1472-HAU	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		E119-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		E119-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		E3196-0	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		E3196-10	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		E3196-12	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		E3196-5	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		R2464-0	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Haubourdin	Enquête publique		R2943-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
HAUBOURDIN	Erreur matérielle		ERR_92	Rassembler les deux zones UCO7.1 actuellement séparées par un trait (rue d'englos)	Pris en compte pour l'approbation
HELLEMMES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_218	Ajout d'une OAP sur le site Québecor	Pris en compte pour l'approbation
HELLEMMES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_219	Square et parc : Création d'un secteur de square et parc sur le cimetière d'Hellemmes	Pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@1855-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@2744-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@2750-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@2955-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@3124-1	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@3136-1	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@3212-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@3292-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@3319-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@975-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@976-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		@995-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hellemmes	Enquête publique		E2849-0	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
HEM	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_6	Les parcelles BD 76 et 166 rue du Ciron ont été reprises en zone agricole, alors qu'elles sont situées parmi des constructions, dans des lotissements récents. Un aperçu des cartes et du site géoportail démontre l'incohérence du zonage A, la parcelle étant entourée de constructions. Il est impossible d'accéder à ces deux parcelles (trop petites) sans accès, avec des engins agricoles, pour une exploitation correcte. (voir plan avec contribution @1776). De plus, il y a lieu de respecter les orientations du SCoT qui préconise de passer les « dents creuses » en zone U. La commission demande donc à la MEL de placer ces deux parcelles dites « dents creuses » en zone U.	Pris en compte pour l'approbation
HEM	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_7	Le projet de l'OAP La Tribonnerie situé sur le site d'une ancienne ferme, prévoit de déclassifier, même faiblement, des terrains NPI ou NP ou ZH, classés en "zone naturelle inondable" ou en zone NP récréative et de loisirs, selon le PLU actuel, et donc d'urbaniser environ 1 ha 50 de terre agricole. Il y a lieu ici de rappeler les orientations du SCoT : « Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels ». La commission reconnaît donc le bien fondé des observations, et donne un avis défavorable au déclassement des parcelles NPI, NP ou ZH, pour passer en zone U.  La commission donne également un avis défavorable à l'OAP LA TRIBONNERIE telle qu'elle est située dans le livre des OAP : le zonage NL a été considérablement réduit dans le projet. Par cette réserve, la commission demande que le zonage NL ne soit NI supprimé NI réduit et de ramener le projet à la zone AUCM uniquement.	Pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_052	Demande de suppression de l'ER F9 correspondant à la réalisation future d'une liaison entre la RD 700 et la rue de Lannoy à Saily	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_098	Intégrer en zone U les secteurs bâtis classés en zone A et attenants à des zones U. Exemple à hem de la rue du Vieux Ciron	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_118	M. Leplat a un bâtiment sur Hem réalisé de longue date, entre Forest et la Petite Marque. Il n'apparaît pas au plan de zonage. Demande de mettre à jour le fond de plan et de rectifier le périmètre de zdh en conséquence.	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Avis Etat - V	DDT_081	P.29 - Maîtriser la concurrence en dehors des quartiers politique de la ville, qui peut nuire à l'attractivité de ces quartiers NPRU : A Hem, la programmation de la Tribonnerie, proche du site de la Lionderie, est de nature à provoquer une concurrence directe pénalisant le renouvellement urbaine de la Lionderie.	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_327	Dans le cadre d'un projet de requalification d'ensemble d'un quartier de l'entrée de ville Hempempont une ouverture limitée à l'urbanisation et un ER de voirie avait été demandé. Cette demande devait permettre d'engager enfin les travaux de mise aux normes et de mise en sécurité de l'impasse Djumnée	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_328	La demande d'ER ou de SPEP pour la mise aux normes de la rue du Nouveau Ciron et le désenclavement du quartier de la Chapelle Madame n'a pas été prise en compte.	Non pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_329	L'amélioration de l'accessibilité en transports en commun avec la réalisation d'un transport en commun en site propre à savoir le projet de liaison de tramway Hem-Roubaix-Wattrelos. Il est par ailleurs primordial d'étudier une accessibilité en transport en comun renforcée vers Lille et vers Villeneuve d'Ascq en lien avec la station de métro les Prés	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_330	Le maintien et le cadencement des grands travaux d'infrastructures routières de désengorgement de la commune à savoir le doublement du CD700, l'aménagement de l'échangeur du Recueil, la liaison J. Guesde/CD700 la transformation en Bd urbain CD6 et la liaison entre le CD700 et Saily lez lannoy	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_331	Le nouveau projet de renouvellement Urbain des quartiers Lienderie-3 Baudets n'a pas été intégré du tout dans le projet de PLU malgré l'avancée du projet. Il est primordial à la fois pour la visibilité du projet auprès du public et pour la maîtrise du calendrier opérationnel de prévoir des outils adaptés de maîtrise du foncier dans le PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_332	Le partage de l'effort de construction de logements sociaux en fonction de la charge sociale existante des comenes pour atteindre un réel équilibre territorial. L'application des 30% de logements sociaux dans chaque opération de constructions neuves ne peut pas être uniforme sur tout le territoire si l'on souhaite à terme atteindre un rééquilibrage territorial. De même, les projets d'aires d'accueil des gens du voyage doivent être d'abord portés par les communes ne répondant pas encore aux exigences de la loi SRU	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_333	Le projet de liaison douce Hem-Willems, ayant fait l'objet d'une délibération métropolitaine de projet, n'a pas été intégré dans le projet du PLU2. Pourtant, des acquisitions foncières seront nécessaires pour sa réalisation. Il est demandé qu'un ER ou une SPEP au bénéfice de la MEL soit proposé sur le territoire de Hem et des autres communes impactées par le projet	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_334	Le zonage du secteur du Château d'Hem est passé de Naturel Paysagé à Agricole. Il est demandé à ce que le zonage soit maintenu en Naturel par exemple de Loisir (NL) afin de mieux correspondre aux activités présentes sur site à savoir un accentre équestre, un hôtel, un golf etc. L'objectif étant de permettre une évolution positive de l'existant et de ces activités en accord avec le caractère naturel de la zone.	Pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_335	L'emplacement réservé de désenclavement du lotissement Franklin Roosevelt a été supprimé alors qu'il avait été demandé de le maintenir	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_336	Les terrains dit "Damart" au Nord de la future ZAC de la tribonnerie II devaient faire l'objet d'une réflexion d'aménagement conjointe avec le projet de ZAC. En effet, ces terrains situés en pleine entrée de ville représentent un enjeu urbain important pour la commune. Le PAPA étant caduc, il avait été demandé l'inscription d'un nouvel outil adapté de maîtrise de l'aménagement. Or, aucun outil n'a été proposé et le zonage mixte habitat UCO6.2 a été agrandi et le zonage économique réduit. De plus l'ER pour équipement de voirie a été maintenu alors que le projet auquel il correspond est obsolète	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_337	Malgré la suppression de l'indice b le règlement des zones UE reste très restrictif sur l'implantation et l'extension des surfaces commerciales. Or, afin d'assurer la pérennité et la mixité de la zone d'activité Lecoeur et d'éviter la création de friches, il est nécessaire d'avoir plus de souplesse sur la réglementation de cette zone tout en respectant l'équilibre de l'activité commerciale de la ville et du secteur. La ville souhaite avoir un règlement spécifique sur cette zone lui permettant d'assurer sa pérennité	Non pris en compte pour l'approbation
HEM	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_338	Plusieurs parcelles avenue A. Briand, précédemment en zone UG sont dans le projet en zone UCO6.2. Or, ces parcelles, en vis-à-vis de la ZAC de la blanchisserie et en front à rue ont été identifiées pour le développement d'activités économiques. Le souhait de la ville est donc que le zonage économique de ces parcelles soit maintenu	Pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@1631-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@1636-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@171-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@1776-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@2015-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@2108-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@247-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@2539-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@2917-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@2917-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@2978-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@2978-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@2978-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-10	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-11	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-12	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-13	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-14	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-15	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-16	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-17	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-5	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-6	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-7	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-8	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3042-9	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		@3079-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		C1468-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		E248-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		E248-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		E3270-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		R1874-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		R2021-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		R2077-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		R3506-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Hem	Enquête publique		R3534-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
HERLIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_28	Comme expliqué dans la contribution n° R1157 de Monsieur MORTIER-DELORY Benoît, le corps de ferme n'est plus en exploitation. Il a été vendu à un tiers non agriculteur, à savoir le contributeur. L'ensemble est actuellement utilisé comme une résidence particulière et non comme un ensemble agricole. La MEL dans sa réponse donne une approche globale déjà formulée sur d'autres contributions, sans apporter une réponse particulière. La CE considère qu'il ne s'agit pas là d'une extension urbaine, ni d'une augmentation de la consommation foncière puisque le bâti existe déjà sur la parcelle 75. La CE considère donc que cet ensemble bâti ne peut rester classé en zonage A et recommande de le placer en zonage urbanisé, tout comme les secteurs urbanisés voisins. Les limites de ce nouveau zonage sont à définir afin de ne pas augmenter la consommation des terres agricoles qui entourent cette construction.	Non pris en compte pour l'approbation
HERLIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_29	L'ERI F.7 est un emplacement réservé d'infrastructure défini comme étant un aménagement de réseaux de la commune, au lieu dit Becque des Riez. Le projet de cet ERI traverse des parcelles agricoles et présente de ce fait une consommation de terres agricoles. Ce tracé présente également des inconvénients non négligeables pour les exploitants agricoles concernés. Après étude de faisabilité, comme répondu par la MEL, la CE recommande le déplacement de cet aménagement de réseaux le long de la rue des Riez, laquelle est parallèle au projet et située à proximité.	Pris en compte pour l'approbation
HERLIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_30	L'emplacement réservé ERI F2 est destiné à un cheminement piéton et passage de réseaux, au profit de la commune, au lieu dit « Carrière Monseu ». La MEL affirme qu'une analyse technique sur ce sujet est en cours. S'il résulte de cette étude que la canalisation d'assainissement n'est réellement pas posée sur la parcelle ZD 50 du contributeur, la CE recommande que cet emplacement réservé F2 soit déplacé et positionné de manière réelle et actuelle, afin de libérer la parcelle Z 50 de cette contrainte.	Pris en compte pour l'approbation
HERLIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_101	Interrogation sur la pertinence de maintenir les ER S2, S4 et S5 - Gestion hydraulique agricole, au bénéfice de la commune (cf : pages 22 à 54).	Pris en compte pour l'approbation
HERLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_176	Ajouter à l'IBAN les bâtiments situés au 33, 41 et 63 rue des Riez, 17 et 29 rue Madoue, 26 rue du Stade	Non pris en compte pour l'approbation
HERLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_177	Modification de l'emprise foncière de l'ER F2 (F7 dans la délibération communale) pour aménagement de réseaux, becque des Riez. Décaler la réserve sur la parcelle ZD51 au lieu de ZD 49 et 50	Pris en compte pour l'approbation
HERLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_178	Suppression de zdh en milieu urbain : sur la zone UP et la zone UVD7.1 devant la piscine et entre la salle Monnet et l'église	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
HERLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_179	Suppression des marges de recul route d'Aubers, rue du Pilly et route de Fromelles	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1006-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1025-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1025-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1040-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1043-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1214-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1214-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1224-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1224-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1305-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1337-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1399-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1399-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1412-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1412-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1416-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1416-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1480-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1480-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1495-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1495-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1496-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1496-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1497-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1497-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1507-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1507-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1542-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1542-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1606-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1606-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1659-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1659-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1660-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1660-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1661-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1661-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1684-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1684-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1765-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1765-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1782-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1797-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@1797-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2019-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2102-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2102-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2106-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2106-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2406-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2535-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2535-2	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2535-3	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@26	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@26-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2622-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2622-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2622-3	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2761-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2761-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2771-1	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2773-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2773-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2786-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2790-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2796-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2796-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2828-1	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2828-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2828-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2843-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2843-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@2969-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@3051-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@3051-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@3056-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@3056-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@3248-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@382-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@382-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@393-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@393-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@406-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@414-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@414-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@446-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@446-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@457-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@457-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@460-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@460-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@462-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@462-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@463-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@463-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@467-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@467-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@469-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@469-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		@471-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation



## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Herlies	Enquête publique		E543-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E549-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E549-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E550-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E550-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E551-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E551-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E552-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E552-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E553-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E553-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E555-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E555-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E558-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E558-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E560-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E560-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E567-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E567-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E568-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E568-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E574-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E590-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E590-2	Habitat - Gens du voyage	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E590-3	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E592-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E592-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E592-3	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E626-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E626-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E632-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E632-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E635-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E635-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E636-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E636-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E705-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E705-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E706-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		E706-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		O452-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		O528-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		O528-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		O530-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		O532-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		O532-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		O535-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		O535-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1123-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1123-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1126-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1147-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1147-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1147-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1147-4	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1147-5	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1147-6	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1147-7	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1149-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R1157-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R3382-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R3392-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R3394-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R3397-1	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R3521-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R3537-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Herlies	Enquête publique		R3537-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
HERLIES	Erreur matérielle		ERR_94	Rassembler les zones UE actuellement séparées par un trait de limite de zonage	Pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_31	La commune envisage la création d'un complexe scolaire dans l'aire d'alimentation des captages de très forte vulnérabilité (réserve S1). Celui-ci augmentera le nombre de véhicules (bus, voitures) et leur stationnement aux heures de pointe dans un secteur très emprunté et surchargé. Cette augmentation de véhicules sera concentrée aux abords du complexe scolaire augmentant fortement le risque d'accidents et de fait les possibilités non négligeables de perte et d'infiltration d'hydrocarbures. De plus il serait nécessaire de créer des aires de stationnement et de circulation étanches avec récupération et traitement des effluents. Enfin la proximité d'un gazoduc et d'une antenne relais sont éventuellement à prendre en compte. Ainsi, la CE recommande de déplacer le projet vers une zone plus centrale, à l'écart d'une voie de grand passage. Le projet devra être compatible avec la protection de la ressource en eau.	Pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_030	AUDM RUE SALENGRO	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_035	Corridor écologique traversant le site. Déplacer le corridor en limite de l'emprise de la concession portuaire.	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_036	Zonage UI : Mettre le zonage UPL sur l'ensemble de l'emprise de la concession portuaire	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_035	P.17 - Demande de passage de la zone UVD1.1 en zone N (comme au PLU 1)	Pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_041	P.18 - Demande de suppression de la zone AUDM rue J. JAURES	Pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_042	P.18 - Demande de suppression de la zone AUDM rue SALENGRO	Pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_047	P.19 - ERS S2 ET ERS3 bassin - Autorisé mais l'excavation sera limitée à 2,5m.	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_050	inscrire un CINASPIC sur la salle de sports et les vestiaires	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_051	parcelle A 1086 demande d'inscription en zonage NL	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLIN-ANCOISNE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_052	Parcelles B 1557-1558-1553-1552 mettre un SPA renforcé	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1034-0	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1039-0	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1041-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1046-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1047-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1048-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1050-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1052-0	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1053-0	Envt - Cycle de l'eau	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1054-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1055-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1056-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1058-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1124-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1236-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1277-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@140-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@1415-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@2017-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@2117-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@2117-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@2624-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@2635-1	Envt - Cycle de l'eau	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@2861-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@3112-0	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@3146-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@3332-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@357-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@362-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@822-0	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@851-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@851-2	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		@907-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		C527-3	Envt - Cycle de l'eau	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		C527-4	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		C527-5	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		C527-6	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		C527-7	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		C527-8	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		C527-9	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		E145-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		O132-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		O133-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R104-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R1117-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R147-1	Envt - Cycle de l'eau	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R147-2	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R214-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R2197-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R2237	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R3539-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R417-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R418-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R420-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Houplin-Ancoisne	Enquête publique		R994-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLINES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_32	Dans la contribution @2215, la demande de changement de zonage de A en UC06.1 concerne une parcelle de jardin de 148m2 à côté de la maison du contributeur. Considérant que compte tenu de la superficie, les motifs développés dans les documents d'urbanisme pour éviter l'étalement urbain ne sont pas applicables en l'espèce, la CE recommande à la MEL d'examiner la demande de modification de zonage pour prendre en compte cette spécificité.	Pris en compte pour l'approbation
HOUPLINES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_33	Sur la contribution @2888 concernant la différence de zonage des parcelles A0087, A5185 et A6103 et les renseignements non concordants entre les fiches techniques et la carte, La CE recommande au MO de mettre en concordance les fiches des parcelles A5185 et A6103 avec le plan en ce qui concerne l'ENR et l'indication zdh. En effet, les fiches techniques des parcelles A5185 et A6103 mentionnent ENR et zdh alors que ces informations ne sont pas portées sur le plan qui classe ces deux parcelles en UC06.1 avec seulement l'indication de zone tampon.	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLINES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_149	ZA moulins de la lys à Houplines : à l'encontre des principes arrêtés (pas d'urbanisation au-delà de la rocade de la lys) => demande de déplacer la zone AUCA entre la voie de chemin de fer Lille Hazebrouck, le pavé de la Chapelle et la rocade de la lys (bref, prioriser la zone sud).	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLINES	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_013	P.8/9 - Les communes de Frelinghien, Gruson ou Willems apparaissent difficilement accessibles. Or il est prévu qu'elles accueillent de nouveaux habitants, chacune ayant une zone d'ouverture résidentielle et mixte. La commune d'Houplines apparaît également peu accessible et concentre 28,96 ha de zones AU (17,53 en AUCA et 11,43 en AUDm). L'usage de la voiture risque d'accroître en conséquence	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLINES	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_070	P.26 - Le recours aux SMS aurait dû utilement s'imposer à l'ensemble des communes en CMS et des autres communes concernées par l'article 55 de la loi SRU	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLINES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_014	P.4 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ERI F7	Non pris en compte pour l'approbation
HOUPLINES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_031	P.5 - Un zonage spécifique ("Secteur affecté au domaine public ferroviaire - PRESCRIPTIONS diverses (règlement)") a été créé pour une partie des parcelles du DPF : ce zonage comporte beaucoup d'erreurs de périmètre.	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@1553-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@1744-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@2002-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@2215-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@2445-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@2445-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@2445-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@2445-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@2888-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@2888-2	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		@3289-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		C2297-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		E1383-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		E1766-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		E212-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		E611-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		E612-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		E613-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		R1141-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		R1143-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		R1160-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		R2279-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Houplines	Enquête publique		R3254-lys-6	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_34	Cette recommandation concerne les contributions @1714 WALTER-LEGRAND Catherine, C2293-2 HAYART Daniel et C3616 Collectif les Transloy (pétition 34 signatures). Les emplacements réservés de superstructure, l'un ERS S6 destiné à la création d'un ouvrage d'épuration et l'autre ERS S7 destiné à un ouvrage d'assainissement se situent au hameau de Transloy, au bénéfice de la MEL. Ces deux ouvrages sont prévus à proximité immédiate des habitations de ce hameau. Les nuisances relatives à l'exploitation et la mise en service de ceux-ci, dont les riverains vont pâtir, ne sont pas négligeables. Malgré l'étude technique de faisabilité en cours d'analyse par les services compétents de la MEL, la C.E recommande donc une installation de ces ouvrages d'épuration dans une zone beaucoup plus éloignée des habitations.	Pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_35	Cette recommandation concerne les contributions C2292, C3614, C3615: Collectif l'Aventure (Pétition 20 personnes). Les espaces naturels relis sont des sites présentant un intérêt écologique en matière de biodiversité dans la trame verte et bleue. L'ENR du secteur du hameau l'Aventure n'exclut pas la zone urbaine dans son tracé. Afin limiter toutes les contraintes inhérentes à cette zone de protection écologique en zone urbanisée, et pour répondre à une question de bon sens, il serait bon que les limites de cette zone de protection écologique soit ajustées au dit zonage urbanisé. La CE recommande donc d'adapter les limites de cette ENR avec le périmètre de la zone urbanisée UV08.1 et non pénétrer à l'intérieur de celle-ci.	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
ILLIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_36	Dans la contribution @2488, l'habitation de ce contributeur, qui est un ancien corps de ferme, se situe en zonage A. Il ne s'agit plus d'un corps de ferme mais d'une habitation particulière que le contributeur a achetée. Celui-ci n'est pas agriculteur mais un citoyen « lambda ». A ce titre il demande donc que sa propriété soit exclue du zonage A mais incluse à la zone urbanisée voisine. La C.E recommande que la parcelle sur laquelle est implantée la construction soit intégrée au zonage urbanisé contigu UV4.1. La CE estime que le changement de zonage de cette parcelle n'entre pas dans la consommation de terre agricole, puisque qu'elle est déjà construite.	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_37	Cette recommandation concerne les contributions @3166, @3214 et R3454. L'emplacement réservé ERI F3, au bénéfice de la commune, est prévu comme cheminement piéton. Le tracé de ce cheminement traverse les terres agricoles et notamment des pâturages. Ce cheminement piéton, traversant une plaine agricole, va occasionner d'énormes inconvénients et contraintes aux exploitants agricoles dont les parcelles sont impactées par ce projet (séparation des pâturages, création de clôtures, etc.). La CE recommande le déplacement de cet ERI en l'adaptant au tracé de chemins existants ou en fonction des limites des parcelles, suivant leur exploitation et l'utilisation qui en est faite. Il ne doit donc être réalisé qu'après concertation avec les exploitants agricoles impactés par ce projet.	Pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_38	Le SCOT définit les règles d'un développement commercial équilibré et durable à partir d'arguments relevant de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement. Les nouveaux outils législatifs permettent d'assurer une meilleure maîtrise du développement commercial, en accord avec les objectifs d'économie d'espace et d'adéquation entre urbanisation et transports en commun. Le SCOT peut aussi donner l'occasion d'une réflexion à long terme, plus ouverte, sur l'avenir des grands développements à vocation commerciale. Il s'agit d'examiner les possibilités de mieux les intégrer à la ville, à l'occasion de futures opérations de restructuration, par exemple en y introduisant une mixité fonctionnelle ou en créant de nouveaux espaces publics. La loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) donne au SCOT et au PLU un rôle majeur dans la planification des équipements commerciaux. Toutefois, Le SCOT de Lille Métropole, approuvé en 2017, rappelle les grandes lignes évoquées ci-dessus mais ne fixe pas les limites des surfaces commerciales. Le contributeur de la présente requête est le patron de l'exploitation d'un ensemble commercial de détail « BIG MAT » installée depuis plusieurs années sur cette zone artisanale. Elle est sise en zonage UX.6 à Illies. Il s'agit d'une zone à dominante commerciale située en dehors des pôles commerciaux monofonctionnels d'agglomération dont la limite fixée est de 10 000m² de surface plancher. Cette limite de surface plancher concerne-t-elle les établissements commerciaux déjà construits ou permet-elle une extension de ceux-ci dans les limites précitées ? Dans un but de stratégie commerciale, et de développement de son magasin, dans le cadre du respect du règlement en ce domaine, conformément à l'article 2 des dispositions particulières il souhaite augmenter sa surface de vente. Cette extension ne va aucunement aggraver les conditions de desserte et de sécurité de la zone. La CE s'étonne qu'un commerce, installé depuis plusieurs années sur une zone d'activités, prévue à cet effet, ne puisse prospérer et s'agrandir dans le cadre de son développement commercial. A noter que d'autres activités commerciales importantes sont en cours d'installation ou en projet d'installation sur cette même zone. En conséquence, la CE recommande d'accorder la possibilité d'extension de cette surface commerciale, implantée sur une zone prévue à cet effet.	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_39	Les ENR n'excluent pas les zones urbaines. Toutefois placer les limites des ENR en zone urbanisée est source de bien des inconvénients et contraintes pour les propriétaires, aussi bien pour des parcelles construites, que pour des parcelles situées en zone urbanisable. La C.E recommande, dans un esprit de bon sens, de fixer les limites de ces ENR aux limites des zones urbanisables et de ne pas empiéter sur celles-ci.	Pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_047	Demande de justifier l'inscription de l'ER S2 - Espaces verts au bénéfice de la commune (cf : pages 22 à 54).	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_100	Interrogation sur la pertinence de l'ER S1 inscrit en zone A pour l'extension du cimetière. Reclassement des ER en un zonage autre que A.	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_102	Interrogation sur la pertinence de maintenir les ER S4 et S5 - Bassins d'eaux pluviales, au bénéfice de la commune (cf : pages 22 à 54).	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_103	Interrogation sur la pertinence de maintenir les ER S6 et S7 - Ouvrages d'assainissement, épuration, au bénéfice de la MEL (cf : pages 22 à 54).	Pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_105	Interrogation sur l'importance des emprises prévues pour la réalisation de chemins piétons F3 et F4 (0,86 et 0,27 ha). Souhait de procédure d'aménagement foncier en lien avec le PA Illies / Salmé	Pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Avis MRAE - 2	MAE_007	P.11/12 - Le Scot impose de "maintenir les coupures urbaines existantes afin d'éviter la jonction avec des communes ou des hameaux partiellement distincts"; disposition reprise en page 35 du PADD. Or à Illies et Salmé, deux zones AU cumulant 73 ha suppriment entièrement la coupure agricole présente entre les deux communes. L'AE recommande d'assurer la compatibilité du PLUi avec le Scot de LM.	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_180	Redéfinition de l'espace naturel relais à inscrire en zone A ou N et à exclure des zones urbaines	Pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_188b	Demande de suppression de l'ERS 12 du PLU1 (périmètre modifié au PLU2, devenu ERS 6 et 7) et demande un réseau séparatif qui mènera vers la station d'épuration d'Herlies, en vue du passage du tout à l'égout dans ce hameau.	Pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_189b	Demande d'extension de la zone UE sur les terrains de l'entreprise Cockenpot - Reclassement des parcelles B604, 601 p, B1496, B1016 en UE au lieu de A	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_190b	Extension de la zone UVD8.1 sur les parcelles A1348 et 1349	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_191b	Extension du hameau du Transloy	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_192b	Inscription d'un zonage hameau spécifique à Illies - bande de constructibilité à 50 mètres au lieu de 25 mètres.	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_193b	La limite à 10.000 m² de surface plancher pour commerce de détail ne doit pas intégrer l'existant.	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_194b	Modification de la programmation OAP "Chanoine Rigault", suppression de l'ensemble paysager à valoriser et réduction des jardins	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_195b	Reclassement en UVD6.2 des parcelles B1000, 1001 et 1002 (zone A)	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@1535-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@1714-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@1715-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@1811-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@1840-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@2318-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@2488-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@2596-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@3166-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@3214-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@3218-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@3231-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@3328-1	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@405-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@454-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@691-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@692-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		@693-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		690	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		C2292-1	Envt - TVB	Pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Enquête publique		C2292-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Enquête publique		C2292-3	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		C2293-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Enquête publique		C2293-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Enquête publique		C2293-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		C314-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		C3613-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		C3614-1	Envt - TVB	Pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Enquête publique		C3615-2	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		C527-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		E2593-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		E2636-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		E2637-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		E543-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Enquête publique		R1828-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		R2079-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		R3392-1	Envt - TVB	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Illies	Enquête publique		R3454-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		R3524-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
ILLIES	Enquête publique		R3524-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		R3615-1	Env - TVB	Pris en compte pour l'approbation
Illies	Enquête publique		R3616-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_40	Cette recommandation concerne la contribution 3403 : FRANCOIS Julien Avocat du GROUPEMENT « LES MOUSQUETAIRES ». Le SCOT de Lille Métropole définit les règles d'un développement commercial équilibré et durable à partir d'arguments relevant de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement. Les nouveaux outils législatifs permettent d'assurer une meilleure maîtrise du développement commercial, en accord avec les objectifs d'économie d'espace et d'adéquation entre urbanisation et transports en commun. Le SCOT peut aussi donner l'occasion d'une réflexion à long terme, plus ouverte, sur l'avenir des grands développements à vocation commerciale. Il s'agit d'examiner les possibilités de mieux les intégrer à la ville, à l'occasion de futures opérations de restructuration, par exemple en y introduisant une mixité fonctionnelle ou en créant de nouveaux espaces publics. La loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) donne au SCOT et au PLU un rôle majeur dans la planification des équipements commerciaux. Le SCOT de Lille Métropole, approuvé en 2017, rappelle les grandes lignes évoquées ci-dessus mais ne fixe pas les limites des surfaces commerciales. Le groupement « Les Mousquetaires » possède et exploite un magasin implanté en centre-ville de La Bassée. Un projet de déplacement de cette surface de vente est en projet pour une installation plus importante. Cette nouvelle implantation est prévue également en agglomération et non en périphérie de la ville. Le règlement des zones UCO autorise le commerce de détail mais en limitant celui-ci à une surface plancher à 400 m². Cette surface est trop petite pour une nouvelle installation et le développement d'un magasin Intermarché en agglomération de La Bassée.	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_128	Reclassement de l'ER S2 pour extension du cimetière en un zonage autre que A, voire réduction de l'emprise.	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_073	P.27 - Demande de relocalisation de l'ER S5 - Aire de grand passage Gens du voyage, au bénéfice de la MEL. (cf : pages 26/27). "Le projet d'aire de passage de GDV sur la commune de La Bassée est éloigné des grands axes de circulation. L'opération sur des parcelles privées nécessitera une procédure d'expropriation, ce qui est regrettable alors que des parcelles métropolitaines sont présentes sur le territoire de la commune".	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		@1209-2	Habitat - Gens du voyage	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		@1209-3	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		@1452-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		@2440-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		@2450-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		@2453-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		@2992-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		@3229-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		@3307-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		2440-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		2440-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		2440-4	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		C3407-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		E3547-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R1828-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R1828-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R2576-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R3559-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R3559-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R3617-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R3618-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R3619-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R3620-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R3621-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R3622-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R3623-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA BASSEE	Enquête publique		R3624-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Conclusions CE	Commission d'enquête	DC_04	#N/A	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_41	Concernant la contribution C1004 (zonage au hameau de Wez-Macquart), La CE prend acte de la réponse de la MEL. Elle attire cependant son attention sur le fait que le hameau de Wez-Macquart dispose d'une école, d'une église, de transports et de réseaux notamment pour la parcelle ZI0001 (1004) et la parcelle ZI 161 (@1441) et recommande donc d'étudier avec attention cette requête.	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_42	La contribution R1595 concerne la zone NL de 4 hectares rue Omer Olivier prise sur des terres agricoles pour créer une zone de loisirs (base nautique). L'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme édicte : « L'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise [...] une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ». En outre, l'objectif du PLU2 est de limiter la consommation de terres agricoles conformément au SCOT et dans les documents de la présente enquête publique. En dépit de cela, le MO ne fait pas apparaître dans le dossier du PLU2, ni dans sa réponse au PV de synthèse, les éléments qui justifient au PLU2 la création d'une zone NL prise sur des terres agricoles. D'autre part, la zone de loisirs des Prés du Hem se trouve à proximité de la Chapelle d'Armentières. Ainsi, la création de cette zone NL consommatrice de terres agricoles ne semble pas justifiée par l'intérêt collectif. Par conséquent, la CE recommande de laisser ces parcelles en zone A.	Pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_065	ER S2 cimetière : incompatible avec la zone A	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Avis Etat - VI	DDT_084	P.30 - Pour d'autres (centralités commerciales secondaires) comme la zone UX.7 à La Chapelle d'Armentières, il semble qu'aucune nouvelle construction à usage commerciale ne soit autorisée	Pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_098	P.38 - « La question des transports transfrontaliers, quel que soit le mode, n'est pas abordée. Un nouveau franchissement routier de la Lys est envisagé à Comines, sans zoom, sans analyse spécifique des incidences. Il en est de même sur la continuité du contournement de La Chapelle d'Armentières jusqu'à la RN 58 belge. » => Demande d'étudier les questions de mobilité et de déplacements à toutes les échelles territoriales et de traiter notamment les questions de transit, dont celui transfrontalier, de manière spécifique.	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_008	P.3 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ERI F7	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_023	P.5 - Un zonage spécifique ("Secteur affecté au domaine public ferroviaire - PRESCRIPTIONS diverses (règlement)") a été créé pour une partie des parcelles du DPF : ce zonage comporte beaucoup d'erreurs de périmètre.	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_141	Étendre la zone UEP des services communaux au niveau de son débouché rue du Cimetière pour permettre l'aménagement d'un accès nécessaire au fonctionnement transfert des services techniques	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_142	Inscrire une réserve d'infrastructure au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille sur cette même parcelle (Entrée Léon Beauchamp) pour garantir l'accessibilité future de la plaine située en arrière	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_143	Permettre la création de parkings rue Léon Beauchamp sur la parcelle jouxtant les serres et face à la zone UI	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_144	Précéder l'ensemble des documents du Plan Local d'Urbanisme de sommaire pour permettre une meilleure lisibilité	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_145	Rectifier l'incohérence constatée entre le caractère de la zone UX.7 (zone à dominante commerciale) et la rédaction de l'article 2 qui ne permet pas l'implantation de commerce. Par ailleurs, dans l'article 2 du règlement de cette même zone, les activités artisanales et les entrepôts ne sont pas permis alors que l'appel à projet attribué à la société Polygone en prévoit. Le souhait de la ville est d'affecter un zonage et un règlement adapté sur ce site, en ouvrant le secteur UX.7 au commerce de détail à raison de 1 400 m² de surface plancher pour l'ensemble de la zone, et en y permettant les activités artisanales, les entrepôts et le commerce de gros.	Pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_146	Rectifier le périmètre de la zone UVD8.1.1 de la rue de la Gare (proche de l'avenue industrielle) pour la recaler sur l'ancienne zone Ucb.	Pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_147	Repositionner l'étiquette du zonage UP située dans la zone UE de La Houssoye	Pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@1441-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@1633-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@1691-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@1759-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@2181-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@2181-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@3022-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@3040-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@3310-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@3310-1 bis	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@3310-2	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@3310-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@3310-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@3310-5	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@50-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@618-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		@911-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		C1004-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		C310-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		C312-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R1595-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R1595-2	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R1595-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R1595-4	Autres	Pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R1595-4 bis	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R1640-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R2074-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R3254-lys-7	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R3352-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R3352-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R3352-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R3352-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Enquête publique		R3482-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_43	Suite à la contribution @1644, la CE prend acte de la réponse de la MEL qui n'explique pas pourquoi elle a déclassé ce petit bois en milieu bâti. La CE rappelle que La Madeleine est la ville la plus densément peuplée de la Couronne Nord. A ce titre, le « minéral » extrêmement présent a besoin du moindre « végétal » pour donner quelques espaces de respiration dans le tissu urbain. La CE souhaiterait donc que la MEL étudie le déclassement de cet EBC avec plus d'attention.	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_019	P.4 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ERI F11	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_220	F1 : Prolongation du tracé	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_221	Inscrire une partie seulement de la Chaufferie Huet	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_222	IPAP : Multiples demandes de précisions (références cadastrales, plans, photos, espaces protégés)	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_223	IPAP Chaufferie Huet : Modification du périmètre de la partie à inscrire	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_224	Marge de recul : Inscription de plusieurs marges de recul	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_225	Modification de tracé pour léger aggrandissement d'un SPA renforcé : Cœur d'îlots rue Faidherbe, avenue Suzanne et avenue des fleurs	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_226	Modification du tracé d'un parc et square : Jardin Botanique	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_227	Modification du tracé d'un parc et square : Jardin de l'Europe	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_228	Modification du tracé d'un parc et square : Plaine rustique du Sililam	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_229	Modification d'un SPA normal : modification du tracé Avenue Suzanne (aggrandissement)	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_230	Modification d'un SPA normal : Modification du tracé pour la Résidence Moulin (réduction)	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_231	Modification d'un SPA normal : Square Pastour (aggrandissement partiel)	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_232	Modification d'un SPA normal vers un SPA renforcé : Cœur d'îlot entre les rues fontaines et Pasteur	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_233	Modification d'un SPA normal vers un SPA renforcé : Cœur d'îlot rue Fontaine et Pasteur (aggrandissement)	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_234	Modification d'un SPA renforcé : Domaine d'Artémis (réduction)	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_235	Modification très légère d'un SPA renforcé : cœur d'îlot entre l'avenue Germaine et le Grand Boulevard (réduction)	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_236	Modification très légère d'un SPA renforcé : cœur d'îlot entre les rues de Paris et Legay (aggrandissement léger)	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_237	OAP Friche SNCF : Correction orthographique : supprimer le "et" en fin de phrase	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_238	OAP Friche SNCF : Modification des règles de stationnement pour la partie couverte par UVC 2.1	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_239	OAP Friche SNCF : Modifications du schéma d'ensemble : ajouter deux servitudes d'accès aux voies sncf et supprimer deux accès viaires	Pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_240	Règles prospects : Dérogation d'emprise au sol pour améliorer les conditions d'habitabilité	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_241	Règles prospects : Limitation des hauteurs au-delà de 15m à 3.20m et non 3.50	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_242	Règles prospects : Maintien d'une bande de 15m (et non 20m) comme point de référence pour l'implantation des constructions par aux limites séparatives latérales	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_243	Règles prospects : Modification du seuil d'espaces libres jusque 30%	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_244	Règles prospects : Prévoir la possibilité de construire en retrait des limites séparatives au-delà d'une bande de 15m	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_245	Stationnement : Modification des normes pour les surfaces à usage d'artisanat et commerce de détail/restauration/commerce de gros/activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle par changement de destination pour des seuils plus souples	Non pris en compte pour l'approbation
LA MADELEINE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_246	UOP 3 Euralille : Modification des normes de stationnement de S0.1 à S2	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		@1400-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		@1617-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		@1644-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		@2639-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		@2756-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		@3036-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		@3044	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
La Madeleine	Enquête publique		@341-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		C1485-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		R1189-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		R3240-0	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		R3254-lille-6	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
La Madeleine	Enquête publique		R3399-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
LAMBERSART	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_44	Cette réserve concerne l'OAP rue Bonte (voir réponse globale @300). La CE demande le classement de la zone boisée dans l'OAP Rue Bonte/friche SNCF (ne figurant pas comme telle dans le plan de zonage du PLU2) en EBC ou SPA renforcé, avec remplacement de la trame viaire prévue par une voie pour modes doux sans suppression d'arbres ainsi. Densifier la partie urbanisée de la commune est certes une nécessité mais ce ne doit pas être au détriment de la qualité de vie. Le public, lors des concertations, devra être exigeant sur ces domaines, il en va de l'image « naturelle » que veut donner Lambersart.	Pris en compte pour l'approbation
LAMBERSART	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_45	L'espace réservé ER F1 pourrait compromettre l'existence d'une entreprise sur Lambersart. La CE conseille, avant l'approbation du PLU2, une rencontre du contributeur avec les services de la MEL afin de trouver un compromis accepté des 2 parties.	Pris en compte pour l'approbation
LAMBERSART	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_46	Dans la contribution @21, une parcelle classée en zone économique mais située en fin de zone et voisine du mur anti-bruit est vacante. Juste à côté de cette parcelle, se trouve la dernière maison d'un lotissement. La demande est de pouvoir construire une habitation dans le prolongement de l'alignement des maisons du lotissement. La CE conseille, avant l'approbation du PLU2, une rencontre du contributeur avec les services de la MEL afin de trouver un compromis accepté des 2 parties.	Pris en compte pour l'approbation
LAMBERSART	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_47	Concernant le devenir du Parc du Castel Saint Gérard, la CE préférerait, suite à la pétition qui montre l'attachement des habitants au plus vieux parc de Lambersart, que le site soit placé en « SPA normal » et non en SPA simple. Les contraintes sont plus fortes et permettront ainsi de restaurer les bâtiments existants à l'identique sans nouvelles constructions qui pourraient nuire à l'ambiance de ce parc plutôt « romantique ».	Non pris en compte pour l'approbation
LAMBERSART	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_48	Les contributions C3565 et R3578 posent le problème des parcelles vides de constructions enclavées dans le tissu urbain dense : une parcelle est située avenue de l'Hippodrome, sur une artère majeure de Lambersart, symbole du caractère arboré et végétal qui fait le prestige de la commune. Néanmoins, compte tenu de la pression foncière, ces parcelles sont une « dent creuse » qui, avec un zonage en « SPA normal » ne sont pas constructibles. Doit-on considérer que ces parcelles vides de constructions sont des « espaces de respiration » nécessaires ou des opportunités de constructions de logements dans une commune qui en manque cruellement ? La CE recommande à la MEL de bien réfléchir à ce cas particulier.	Non pris en compte pour l'approbation
LAMBERSART	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_8	Cette réserve concerne l'OAP des Muchaux. Ce projet d'opération a recueilli plus de 80 contributions, chacune argumentée longuement en de multiples observations sur différents thèmes. La MEL, dans sa réponse au PV de synthèse, a repris les grandes oppositions au projet en expliquant ce qui avait motivé le montage de cette OAP. Cette longue réponse de la MEL a été le plus finement possible analysée par la CE. La CE ne peut que conseiller au lecteur de se reporter au PV de synthèse et aux 2 réponses, MEL et CE, pour se faire une idée la plus complète possible sur ce sujet « sensible ». Sans entrer donc dans les détails mais aller au coeur du projet, la seule raison fondamentale qui justifie cette entorse, plutôt une fracture, aux principes du PADD, du SCOT, de la loi sur la consommation des espaces agricoles, un projet qui, à l'opposé de l'évolution urbaine, crée du trafic automobile, de la pollution routière ou du réchauffement climatique sur un secteur déjà saturé, c'est le besoin vital de la commune de Lambersart en logements, surtout sociaux, dont elle manque cruellement. Ce n'est pas la CE qui le dit mais le MO, la MEL. Or, en cours d'enquête, la commune de Lambersart a, dans une délibération actée en décembre 2018, voté le principe de densifier davantage et de construire plus haut une autre OAP, « secteur Friche SNCF/rue Bonte » située en centre-ville et bien desservie par les transports en commun. Ainsi, l'enjeu primordial qui rendait le projet des Muchaux nécessaire, perd beaucoup d'importance : ce manque de logements, surtout sociaux, va pouvoir être comblé en partie grâce à la « surcapacité » votée pour l'OAP Bonte. L'exception à tous les principes énoncés par le PADD, SCOT et autres n'a plus lieu d'être. Sur un plan juridique, ce revirement de situation peut s'apparenter à une « modification substantielle ». Par conséquent, la CE émet comme réserve de conserver le secteur des Muchaux en « poumon vert » au milieu de la zone urbanisée saturée de la Couronne Nord donc de modifier le zonage AUDm ou AUDa pour un zonage A, de la même manière que la MEL a remis des zones AUDM ou AUCM en terrains agricoles. Ce zonage A permettrait de recréer la continuité des hémicycles, telle que prévue au projet du SCOT mais abandonnée sans raisons données au SCOT approuvé.	Pris en compte pour l'approbation
LAMBERSART	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_069	Etendre le zonage A au nord du chemin des Muchaux	Non pris en compte pour l'approbation
LAMBERSART	Consultation administrative	Avis MRAE - 2	MAE_004	P.11 - L'AE indique que l'hémicycle identifié par la SCoT entre Lambersart, Wambrechies et Perenchies est remis en cause par l'OAP des Muchaux.	Non pris en compte pour l'approbation
LAMBERSART	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_020	P.4 - La SNCF demande la suppression de l'ERL5 et ERIF4 qui sont destinés à accueillir une aire d'accueil des gens du voyage, pour raison de sécurité	Non pris en compte pour l'approbation
LAMBERSART	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_004	Suppression de la marge de recul liée à l'ancien emplacement réservé LINO, sur le tronçon allant du site LIDL au chemin de Lompret	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@100	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1086-LAM	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@110-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1176-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1257-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1258-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1292-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1304-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1318-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1326-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1354-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1362-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@137-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@137-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1427-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1489-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1561-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1563-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1579-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1604-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1630-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1637-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1658-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1735-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1739-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1740-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@177-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1771-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1779-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1779-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1795-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1806-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1854-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1859-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1861-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1876-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1906	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1938-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1938-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@1938-3	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@2-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@21-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@2190-4	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@2-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		@22-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation



## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Lambersart	Enquête publique		R3498-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3499-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3501-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3502-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3503-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3504-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3540-0	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3572-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3578	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3578-0	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3579-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3580	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3580-0	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3581	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3581-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3582-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3584-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3592-4	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3597	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3597-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3598	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R3629-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R46-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R46-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R46-3	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R619-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lambersart	Enquête publique		R677	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
LANNOY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_339	Pas de demande d'ajustement	Non pris en compte pour l'approbation
LEERS	Conclusions CE	Commission d'enquête	DC_07	#N/A	Non pris en compte pour l'approbation
LEERS	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_9	La contribution @2959 (Briqueteries du Nord) pose le problème de l'inadéquation du règlement proposé dans le PLU2 par rapport à une situation de fait, ici la poursuite d'une activité industrielle caractérisée par l'exploitation d'une carrière. Au PLU1 la zone UF, dont bénéficiait l'entreprise est une zone occupée en tout ou partie par des activités et dont la vocation industrielle doit être non seulement maintenue mais privilégiée et renforcée. Parmi les zones UF il est distingué la zone Ufa de la Briqueterie du NORD à LEERS. Au PLU2, la Briqueterie du NORD est proposée en zone UI, dont la définition correspond à la zone UF du PLU1 à savoir une zone dont la vocation industrielle doit être non seulement maintenue mais privilégiée et renforcée. Y sont interdits les types d'occupation ou d'utilisation du sol non compatibles avec le caractère de la zone. Mais, contrairement au PLU1, l'autorisation d'exploiter une carrière et un centre de recyclage n'est pas reprise au règlement. La CE demande donc que la position de la MEL ne soit validée que sous réserve que l'entreprise pourra bien poursuivre son activité industrielle.	Pris en compte pour l'approbation
LEERS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_056	Deux exploitations ont leurs bâtiments encerclés par la zone zdh : celle de Michel Pollet chemin du Trieux, zdh1. Et celle de Cyril courier rue du capitaine Picavet, zdh2. Les bâtiments en surface aménagés doivent être exclus de la zdh	Non pris en compte pour l'approbation
LEERS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_099	Intégrer en zone U les secteurs bâtis classés en zone A et attenants à des zones U. Exemple à Leers de la rue Louise de Bettignies	Pris en compte pour l'approbation
LEERS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_124	Proposition de réduction et d'adaptation du périmètre de l'emplacement réservé S4 qui correspond à l'extension du cimetière. Les parcelles sont exploitées par la ferme Dal, père et fils, dont le siège est juste à proximité de l'ERS4. Au titre de l'article L151-11 du CU, un zonage plus adapté que le ozone agricole doit être mis en oeuvre.	Pris en compte pour l'approbation
LEERS	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_081	P 31 - Riez d'Elbecq (*2?) : En l'absence de recherche d'autre solution, et à minima de compensations, l'ouverture à l'urbanisation des secteurs à urbaniser comportant un enjeu de niveau 3 pour les milieux naturels dans l'évaluation environnementale n'est pas souhaitable	Non pris en compte pour l'approbation
LEERS	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_082	P 31 - Rue de Waitrelos : En l'absence de recherche d'autre solution, et à minima de compensations, l'ouverture à l'urbanisation des secteurs à urbaniser comportant un enjeu de niveau 3 pour les milieux naturels dans l'évaluation environnementale n'est pas souhaitable	Non pris en compte pour l'approbation
LEERS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_340	Pas de demande d'ajustement	Non pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		@1511-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		@1513-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		@2275-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		@2789-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		@2880-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		@2959-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		@324-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		C3405-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		E2501-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		E309-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		E544-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Leers	Enquête publique		R1603-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_49	La commission d'enquête recommande concernant l'OAP du site du Moulin ( construction de 400 logements) le report de sa réalisation jusqu'à ce que les conditions de circulation dans les communes du sud de Lille et notamment à Lesquin soient démontrées et reconnues acceptables.	Pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_057	Fiche N°1 - Pic au Vent (projet LIL'AEROPARC) zonage AUDA	Non pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_058	Fiche N°1 - Demande de suppression de l'emplacement réservé pour l'extension du parking poids lourds existant (S1)	Pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_061	Fiche n°4 - Mélançois 2, réserve foncière programme 1000ha (zone AUDA sur Lesquin et Sainghin)	Non pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_016	P.4 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ER 5	Non pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_017	P.4 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ER 6	Non pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_018	P.4 - Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ER 7	Non pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_029	P.5 - Un zonage spécifique ("Secteur affecté au domaine public ferroviaire - PRESCRIPTIONS diverses (règlement)") a été créé pour une partie des parcelles du DPF : ce zonage comporte beaucoup d'erreurs de périmètre.	Pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_053	Corriger le règlement sur la zone USE 7.2.1 quartier des arts et LDL avec 2000 m² de surface commerciale et non 400m² comme indiqué	Pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_054	Déplacer l'emplacement réservé pour la cuisine centrale S17	Non pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_055	Inscrire l'ERS pour l'école domaine de la Motte	Non pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_056	maintenir la réserve pour le parking poids lourd du CRT au bénéfice de la MEL	Pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_057	Modifier le périmètre IPAP pour exclure le club des séniors	Pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_058	Modifier le plan des hauteurs en USE 3.1 pour 10/7 mètres	Pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_059	OAP Le Moulin de Lesquin réduire le nombre de logements, inscrire un ERS pour l'école et inscrire un phasage en deux temps	Pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_060	Supprimer EBC sur autoroute A1	Pris en compte pour l'approbation
LESQUIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_061	Supprimer l'ERL L3 rue Danton et remplacer par une réserve de superstructure pour la création d'un parking au bénéfice de la ville	Non pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@1042-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@1045-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@1099-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@1099-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@1107-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@1107-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@118-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@121-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@121-4	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@121-5	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@121-6	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Lesquin	Enquête publique		@1256-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
lesquin	Enquête publique		@1335-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1351-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1351-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1351-3	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1367-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1368-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1406-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1406-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1410-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1410-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1410-3	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1444-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1444-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1500-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1500-2	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1500-3	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1514-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1533-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1534-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1540-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1550-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1555-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1621-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1702-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1702-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1711-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1711-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1711-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1711-4	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1711-7	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1723-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1723-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1723-3	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1723-4	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1723-6	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@178-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1808-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1836-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1905-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1924-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1927-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1950-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@1961-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2013-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2018-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2033-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2033-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2095-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2118-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2118-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2118-3	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2119-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2119-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2119-3	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2120-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2146-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2164-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2179	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@222-1	Changement de désignation de mes parcelles agricoles	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2382-1	Habitat - Gens du voyage	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2536-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2542-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2597	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2597-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2599-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2677-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2721-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2727-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2727-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2757-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2758-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2768-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2770-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2770-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2781	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2781-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@279-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@280-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2804-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2918-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@2977-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3024-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3080-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3128-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3145-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3173-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3176-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3194-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3207-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3242-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3243-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3247-1	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3249-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3263-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3277-1	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3301-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@3334-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@343	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@347-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@368-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@368-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
lesquin	Enquête publique		@368-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@396-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@397-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@397-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@397-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@472-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@473-1	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@474-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@475-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@476-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@542-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@573-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@573-3	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@589-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@610-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@633-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@634-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@634-2	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@654-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@654-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@688-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@688-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@688-4	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@771-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@775-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@915-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		@925-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		1962-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		3366-3	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		3530-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		C1009	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		C1455	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		C1455-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		C1463-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		C1464-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		C1464-3	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		C1464-4	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		C1465-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		E1835-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		E2620-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		E289-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		E451-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		E531-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		E546-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		E546-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R1996-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R1996-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R2479-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3361-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3362-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3363-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3364-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3365-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3366-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3366-2	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3367-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3368-0	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3369-0	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3370-0	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3385-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3525-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3526-0	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3527-0	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3528-0	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3528-3	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3529-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3530-0	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3530-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3531-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R3605-0	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
lesquin	Enquête publique		R988-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Consultation administrative	Avis Etat - VIII	DDT_101	P.39 - Demande de suppression de l'ER sur le site des permis de conduire à Lezenne	Non pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_062	Ajouter un SPA simple sur la zone UEP	Pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_063	Élargissement Boulevard de l'Ouest à mettre en cohérence avec Hellemmes	Non pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_064	Incohérence de la zone UE borne de l'Espoir pour les hauteurs	Pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_065	La poursuite de la trame viaire sur le site du siège de Leroy Merlin, rue Chanzy, ne peut être conçue qu'à long terme dans le cadre du projet mixte en lieu et place du siège actuel de la société Leroy Merlin.	Non pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_066	Modification de la réserve F1 pont du Hellu	Non pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_067	Modification du programme de la réserve F2 voie MEL pour ajouter le programme (trottoirs, ...). Le projet n'est pas déterminé à ce stade.	Non pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_068	Partie « Rue des Carriers » en prolongement vers la zone du canton du moulin, si l'intention à terme est de desservir les fonds de jardin, de créer une trame interne au bourg ouvrant potentiellement à l'urbanisation, il n'en reste pas moins que la matérialisation de cette voie et des logements est à ajuster dans son positionnement. par ailleurs l'orientation d'implantation de commerces et services sur ce secteur énoncée de façon très générale devra être précisée, voire revue. Le zonage du PLU maintient une partie de ce secteur en « secteur arboré ».	Non pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_069	Retirer les maisons sous l'emprise de la réserve F19 à Villeneuve d'Ascq maisons sur Lezennes	Non pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_070	Une liaison viaire matérialisée en impasse dans le secteur du chemin de Meurchin près de l'actuel garage automobile rue de Meurchin n'a plus de pertinence réalité actuelle	Pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Enquête publique		@1848-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Enquête publique		@2434-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
IEZENNES	Enquête publique		@570-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_50	La politique d'aménagement de la ville de LILLE et de la M.E.L vise à renforcer le rôle moteur de développement d'une métropole capitale régionale . Un de ses objectifs concerne les boulevards de Lorraine et Moselle . On le retrouve dans l'O.A.P. N°36. Cette O.A.P qui a vocation d'accueillir des architectures emblématiques et innovantes ne semble pas être rejetée en bloc par les contributeurs qui se sont exprimés à ce sujet. Ils attendaient, semble-t-il, des précisions sur ce qui est attendu par architectures emblématiques et innovantes. Il en ressort des contributions que la CE recommande une attention particulière à la qualité de l'insertion du projet dans son environnement qui devra être précédée d'une large consultation avec les riverains principalement. Il en va de même que la CE recommande de revoir le plan des hauteurs, car la formulation « s'agissant des hauteurs, en dehors des emprises identifiées au plan comme signal urbain, elles sont réglementées » pourrait laisser la porte ouverte à toute interprétation, ainsi que d'intégrer au projet une clause pour préserver l'éclaircissement des constructions existantes.	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
LILLE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_51	Pour l'O.A.P. N°39, la CE recommande de tenir compte de la décision à venir au sujet du doute sérieux quant à la légalité de la délibération pour insuffisances de l'étude d'impact et des inexactitudes sur l'emprise de la piscine olympique et procéder à l'ouverture d'une enquête publique complémentaire dès connaissance de la décision de justice.	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_52	Pour l'O.A.P. N°40, la CE recommande de veiller à la particulière attention qu'il faudra apporter sur le plan qualité paysagère du site, intégré au corridor écologique.	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_53	La CE recommande d'intégrer dans une prochaine consultation l'O.A.P. QUEBECOR à HELLEMES qui, bien que réunissant toutes les conditions de faisabilité à ce jour a priori, n'a pas été retenue à ce stade.	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_54	La mobilité et son corollaire Stationnement seront traités lors de la révision du PDU2. Il est regrettable que cette révision soit postérieure à l'établissement du P.L.U., car son sujet nous semble en être l'une de ses composantes cardinales. C'est pourquoi, la CE recommande vivement d'apporter une particulière attention à ce P.D.U2 et aux conclusions du schéma directeur des infrastructures de transports, pour lequel la CE souhaiterait voir émerger le transport en commun en site propre et une part plus importante aux équipements pour le déplacement à énergie électrique.	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_55	La CE recommande de revoir la réglementation relative aux surfaces plancher des emprises commerciales dont l'actuelle limite serait un frein aux volontés d'extension.	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_56	La CE recommande d'accroître au plan énergétique les réseaux de chauffage urbain par la récupération des différentes sources de chaleur. (exemple site informatique régional).	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_037	Déplacer corridor écologique	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_038	Déplacer la limite de l'OAP n°36 au droit de la concession	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_039	Déplacer la limite du CBS au droit de la concession	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_040	Modifier le zonage du Port de Lille UPL pour correspondre à la concession réelle du Port	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_041	OAP 36. La mise en place de l'OAP 36 sur Lille conduit à une révision totale des capacités d'exploitations actuelles sur le Port de Lille.	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_042	Supprimer SPEP E10 pour élargissement 3ème et 4ème avenue	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_043	Une étude pour la mise en place d'une OAP spéciale PORT sera engagée après la mise en action du PLU2.	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis CD59	CDN_002	Le CD59 propose la traduction des dispositions ouvertes par la loi ALUR en matière de stationnement.	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis CMA	CMA_001	La CMA sollicite le retrait des emplacements réservés de l'ensemble des parcelles relatives au projet Eurartisanat (angle rue Abélard/ Faubourg d'Arras à Lille).	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis Etat - VIII	DDT_103	P.39 - Site du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) est situé en zone UE	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis Etat - VIII	DDT_104	P.40 - Il est regrettable que le secteur S.O.1 ne comprenne pas de limitation de stationnement	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_103	P.39 - Incohérence entre la volonté affichée de créer des sites de logistique urbaine comme la réhabilitation de celui de Saint So mais le projet ou le zonage ne prévoit rien en ce sens	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_247	Ajout de règles pour les parcelles d'angle et les dents creuses	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_248	Coefficient de biotope : Plafonnement de cumul des bonus à 0,05 points	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_249	Complément adresse: n°252 bd Victor Hugo	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_250	Complément adresse:n°98 rue du Marché	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_251	Corriger adresse : Rue Avenue des Lilas	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_252	Corriger adresse et cadastre : n°20 rue Véronèse + ajouter parcelle BH14	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_253	Corriger classification : à classer en (P) courée et cité	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_254	Corriger l'adresse : 2 rue du Plat/25 125 rue du Molinel	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_255	Corriger orthographe : Gounod	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_256	Création OAP d'Euralille à la Deûle	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_257	Création OAP Grand But	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_258	Création OAP secteur des deux portes	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_259	Définition des critères d'application de la règle des trois tiers sur tous les projets importants de logements et adaptés aux caractéristiques locales	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_260	Demande de large déploiement des outils d'encadrement de la mixité sociale dans un souci de rééquilibrage métropolitain	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_261	Développer les outils au service du PLU morphologique	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_262	Dispositions bioclimatiques : Modification des règles estimées trop contraignantes pour proposer une écriture plus flexible	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_263	Doublon : supprimer A 044 car maison qui fait partie d'un rang déjà inventorié en J001	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_264	Emprise au sol et règles de prospect : dérogation d'emprise au sol et d'implantation, notamment pour les questions de sécurité et de mise aux normes en reprenant le CCH	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_265	Encadrement de la division des logements	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_266	Equipements et réseaux : Suppression de la condition de desserte d'au moins 5 unités foncières différentes pour une voie nouvelle publique	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_267	Evolution de l'OAP transition énergétique du PLU vers une plus forte intégration du PCAET	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_268	F4 : Modification du périmètre de l'ER F4 (Parvis Saint-Philibert) et correction cartographique	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_269	Intégration de la vocation restauration surtout, mais aussi les cinémas, et l'hébergement hôtelier dans le linéaire commercial "artisanal et commercial"	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_270	Mise à jour des cartes de véloroutes voies-vertes pour afficher les enjeux de reconnexion de la voie Eurovélo 5	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_271	Modification de la rédaction concernant le choix des matériaux et les règles générales pour les maisons de villes	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_272	Modification des plafonds de surface de plancher de commerce sur les tissus mixtes denses de Lille/Lomme/Hellemmes	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_273	Modification d'une partie du zonage UE sur le Boulevard de Strasbourg en UCM 2.1.1	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_274	Le Conseil municipal a indiqué sur l'OAP "rue du ballon" « Le projet d'installation du siège de la MEL ayant évolué depuis la production de la fiche d'OAP sur le secteur quartier du Ballon, celle-ci devra être retravaillée en lien avec la ville ».	La réaffectation de surface plancher doit être repensée dans le cadre de la gestion dynamique. Il est par conséquent proposé de ne pas modifier l'OAP arrêtée en 2017 par le Conseil métropolitain et de la maintenir en l'état.
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_275	OAP Aménagement : Intégration de la thématique du logement pour le cœur métropolitain	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_276	OAP Habitat et Accueil des gens du voyage : Maintien de l'obligation de 30% de logements sociaux dans les EHPAD à Lille par dérogation au principe de base ("sauf dispositions locales particulières")	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_277	OAP Saint Sauveur : Modification des natures d'emprise sur le schéma d'aménagement d'ensemble	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_278	OAP Saint Sauveur : Mentionner dans l'article 2.7 relatif aux transports la création d'une nouvelle station de métro telle qu'elle est prévue par le SCOT	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_279	OAP Saint Sauveur : Modification de la programmation logement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_280	OAP transition énergétique : Obligation demandée aux porteurs de projet de justifier qu'ils favorisent les solutions énergétiques durables et alternatives	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_281	OAP TVB : Précision concernant les caractéristiques des corridors	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_282	OAP Vauban Esquermes : Changement de nom vers Charles de Muysaert pour éviter confusion entre les OAP de boulevard	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_283	OAP Vauban Esquermes : Correction programmation car actuellement supérieure à 100%	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_284	OAP Vauban-Esquermes : Modification de l'article 6.2 " Une partie de la halle est identifiée comme un bâtiment de réserve foncière à valoriser "	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_285	Performances énergétiques et environnementales : Ajout d'une règle pour les opérations de plus de 40 logements hors secteur de proximité des réseaux de chaleur visant au recours d'un dispositif de production d'énergie de récupération et/ou renouvelable pour ces opérations.	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_286	Prescriptions architecturales : Reprise de la liste des bâtiments concernés par une prescription architecturale dans le règlement UCJ	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_287	Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère : Proposition de réorganisation du chapitre	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_288	Règlement 3ème niveau: Création de règlements spécifiques sur l'ensemble de Lille Lomme et Hellemmes pour reprendre les règles de prospects du PLU1	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_289	Règles prospects, espaces libres et stationnement : Modification (7) des règles de prospect dans les zonages spécifiques Lille et communes associées	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_291	Saint Sauveur - Suppression trame ferroviaire au droit de la future piscine	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_292	SMS : Modification du seuil d'application de la SMS renforcée en "700 à 1100 m²" avec application aux résidences services pour toutes les SMS de Lille	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_293	SPA : Ajustement du SPA 104 rue du Faubourg de Roubaix	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_294	Square et parc : Modification du tracé du secteur de parc sur le parc Matisse pour dégager l'emprise de la porte de Roubaix	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_295	Stationnement / Traitement paysager des aires de stationnement : Modification des valeurs écologiques pour le pavage à 0,15	Non pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_296	Stationnement : Encadrement des hauteurs des places pour véhicules motorisés	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_297	Stationnement cycle : Reprise des modes de réalisation pour le bureau identiques à l'habitation	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_297b	Stationnement cycle : Suppression de l'obligation de réalisation du local sur l'emprise foncière par création d'autres critères d'accessibilité	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_298	Stationnement/ cas particulier : Amélioration des constructions existantes à usage d'habitation : suppression du seuil de 40m <sup>2</sup> pour les secteurs de bonne desserte	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_299	Suppression trame ferroviaire sur Saint-Sauveur	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_300	Supprimer dénomination "Capreau", simplement "cité ouvrière"	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_301	UZ 24 Pépinière : Renvoi clair au plan des hauteurs	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_302	UZ 24, 25, 26 : Modification des règles de stationnement de 0,6 à 0,5 uniquement sur Lille	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_303	UZ 25 ZAC Arras-Europe : Mise à jour du plan graphique - Rajouter la rue E. Rouze	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_304	UZ 26 RHD : Faire apparaître la limite communale entre Lomme et Lille car les règles de stationnement diffèrent de part et d'autres de cette limite	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_305	UZ 26 RHD : Faire apparaître les disciplines architecturales sur le site RHD UZ 26 telles que dessinées au PLU1 comme disciplines architecturales	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_306	UZ 26 RHD : Mettre à jour les voiries optionnelles et réalisées	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_307	UZ 26 RHD : Modification du caractère de la zone et mise à jour des hauteurs selon les lots	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_308	UZ 26 RHD : Modification du périmètre de ZAC RHD : Intégrer en UZ 26 des emprises foncières qui sont mutables rapidement (Parcelles EO 207 notamment) et ajuster la limite du coefficient de biodiversité CBS 2 à la limite du périmètre étendu de la ZAC.	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_309	UZ 27 FCB : Clarifications de la rédaction renvoyant au plan des hauteurs	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_310	Zonage UPL - Port de Lille : Extension du zonage sur la partie Sud afin d'englober l'ensemble du site	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	LIL_001	Modification de la définition de hauteur relative	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	LIL_002	Passage de la hauteur de 22 à 37m sur le secteur des 2 portes	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	LIL_003	Demande de modification de la règle de stationnement pour les commerces.	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	LIL_004	Modification des dispo générales sur les linéaires commerciaux	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	LIL_005	Extension d'un EBC sur le site de La Catho	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	LIL_006	Réduction de l'ER F2 av de Dunkerque	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	LIL_007	SPEP E7 (placette). La ville demande à ce que la MEL soit bénéficiaire en lieu et place de la ville	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	LIL_008	Modification de rédactions sur l'OAP Quebecor	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1000	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1036-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1086-LIL	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@113-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1179-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1179-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1227-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1255-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1271	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@127-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@128-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@131-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@131-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1319-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1319-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1352	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1385-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1385-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1385-3	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1385-4	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1518	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@157-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@157-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@157-3	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@157-4	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1635	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1672-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1672-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1672-3	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1672-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1672-5	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1672-6	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1672-7	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1712-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1712-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1712-3	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1712-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1712-5	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1712-5-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1712-5-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1712-5-3	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1712-5-4	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@173-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@174-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1760-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1760-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1772-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1772-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1791-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1791-3	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@19-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1916-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1916-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1919	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1925	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1937-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@198	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1980-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1980-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1980-3	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1980-4	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@1980-5	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@2027-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@2057-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@2076	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@2124-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@2126-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@2133-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@2145-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@2145-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@2153	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@2159-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation



## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
LILLE	Enquête publique		@660-2	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@82-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@82-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@98-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@98-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		@983-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		2153	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		C1472-LIL	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		E2209-0	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		E3104-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R1008	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R1593	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R1991-3	couloir environnemental VA et Tressin	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R2081	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R2481-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3201-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3216-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3223-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3230-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3254-LILLE-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3254-LILLE-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3254-LILLE-3	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3254-LILLE-4	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3254-LILLE-5	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3254-LILLE-7	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3360-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3396-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3398-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3400-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3460-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3544-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3557-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3557-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3557-3	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R3557-4	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R74-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R74-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R74-3	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LILLE	Enquête publique		R77-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
LILLE	Erreur matérielle		ERR_88	Sur la zone ULM : Remplacer le seteur S0.1 par S5.	Pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_57	L'emplacement réservé S7 est constitué d'une emprise de 2800 m2 sur une parcelle de 6,394 ha pour implanter un terrain familial, placée en zone agricole et toujours en cours d'exploitation. Dans un contexte de préservation de l'espace agricole, le choix de placer une réserve sur un espace cultivé constitue un motif de rejet supplémentaire d'une partie de la population. La commission propose de lever cette réserve et de rechercher un autre emplacement moins problématique. Il est nécessaire dans ce type de problématique d'associer au maximum et en amont l'ensemble des partenaires et intervenants dans ce projet.	Pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_58	Les deux parcelles 352A4879 et 352A6037 sont situées dans un espace entouré de constructions et leur constructibilité atténuerait le mitage de cette zone. La commission recommande de modifier le zonage de ces parcelles pour autoriser la constructibilité.	Non pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_59	La parcelle 352A1763 était occupée par une surface commerciale qui a cessé son activité. Une autre enseigne serait susceptible de reprendre l'activité mais aurait besoin d'un espace supplémentaire pour le parking. La parcelle A6766 pourrait convenir. La commission recommande une concertation avec les intervenants du projet (entreprise, propriétaire et mairie) afin d'en appréhender la faisabilité.	Non pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_026	AUCm Viscourt : problème recul ICPE exploitation Delva	Non pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_041	Contournement : inquiétude générale des agriculteurs sur ce sujet	Pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_063	ER S1 et S3 pour création de ZEC : demande d'études sur le sujet pour définir plus précisément les besoins et la localisation	Pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_148	Terrains familial GdV : réitére la proposition de la parcelle 127 rue Robert Descamps	Non pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_091	P.34 - La limite sud-ouest de la zone AUDM à Linselles sera en zone magenta (écoulement ou fort écoulement) du futur PPR, mais aujourd'hui rien ne permet à un futur opérateur d'avoir connaissance de cet aléa à la lecture du PLU2, aléa qui risque pourtant de complexifier, voire de compromettre la viabilisation de cette zone	Non pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_074	P.31 - « Ces aléas (PPRI ruissellement) auraient dû être indiqués sur le zonage (repris par un zonage spécifique ou intégré dans le zonage i3 « autre risque d'inondation » pour une meilleure prise en compte). Le PLU permet ainsi des constructions dans des secteurs à enjeux pour le ruissellement (par exemple AUDM à Linselles dont la limite sud-est est située en zone d'écoulement ou fort écoulement du futur PPRI) » => Demande d'indiquer sur le plan de zonage les aléas relatifs au futur PPRI par phénomènes de ruissellement et de revoir l'implantation de projets urbains en zone de ruissellement en proposant des mesures d'évitement ou de réduction des risques.	Non pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_079	P.31 - Concernant le projet urbain, l'AE fait référence à la partie sud-est d'une zone AUDM à Linselles qui est située en zone d'écoulement ou fort écoulement).	Non pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_148	La ville souhaite que les parcelles de terrain « A 37 92, A 1763, A 4251 et A 6766 » qui était sur le précédent PLU, classée en zone UG <b>b</b> , soient reclassées dans la zone UE de l'avenue Robert Descamps.	Pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_149	La ville souhaite que les parcelles de terrain « A 37 92, A 1763, A 4251 et A 6766 » qui était sur le précédent PLU, classée en zone UG <b>b</b> , soient reclassées dans la zone UE de l'avenue Robert Descamps.	Pris en compte pour l'approbation
LINSELLES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_150	Le Conseil Municipal considère que la carte de destination des sols de Linselles retient dans les infrastructures à développer le mauvais tronçon de ce qui est communément appelé maintenant « la voie de contournement de la commune ». En effet « le barreau » reliant l'Avenue Robert Descamps à la rue du Maréchal Joffre n'est pas la priorité ville. Cette priorité est la liaison de la rue du Maréchal Joffre à la rue de Wambrechies par l'arrière du lotissement existant, puis la continuation vers la rue de Quesnoy en limite du quartier sur l'ex site « Suel Textile ». Il faut rappeler que la construction de cette route devait pallier l'obsolescence de la rue de Castelnau qui devait redevenir en conséquence une voie du centre-ville et ainsi perdre son caractère de voie de transit entre Comines-Wervicq et Bondues-Lille. La rue de Castelnau ne dispose à l'évidence plus aucune caractéristique pour supporter un trafic routier de plus en plus agressif. Aussi cette nouvelle route de contournement devait représenter un frein à l'urbanisation du côté ouest de la commune et participer à la sanctuarisation de terres agricoles constituant cette plaine vers Quesnoy.	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1104-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1104-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1163-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1192-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1228-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1228-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1228-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1228-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1231-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1231-2	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1259-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1270-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1270-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1270-3	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1273-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1273-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1273-3	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1312-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1312-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1402-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Linselles	Enquête publique		@1403-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1404-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1405-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@146-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@146-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1529-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1586-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1594-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1628-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1669-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1675-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1676-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1681-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1685-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1689-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1707-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1707-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1707-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1709-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1709-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1709-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1773-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1803-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1803-2	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1803-3	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1814-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1814-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1869-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@1871-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@2129-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@2129-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@2300-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@2300-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@2497-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@2497-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@2972-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@2997-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@2998-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@3103-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@369-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@370-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@372-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@374-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@376-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@379-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@381-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@383-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@386-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@390-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@465-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@509-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@517-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@605-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@627-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@649-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@683-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@683-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@683-3	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@683-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@683-5	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@968-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		@968-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		C1912-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		C1914-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		C1915-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		E565-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		R1150-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		R1185-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		R1186-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Linselles	Enquête publique		R2489-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
LOMME	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_120	Modification du zonage présent sous l'ER S11 (terrain locatif familial) prévu sur un zonage A actuellement)	Non pris en compte pour l'approbation
LOMME	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_121	Modification du zonage présent sous l'ER S4 (stationnement) prévu sur un zonage A actuellement)	Non pris en compte pour l'approbation
LOMME	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_154	Zonage A sur le terminus du métro Saint Philibert à modifier pour un zonage de zone urbaine mixte	Non pris en compte pour l'approbation
LOMME	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_044	Réduire la largeur de l'emplacement F7 comme dans le PLU1 (liaison Est/Ouest et élargissement	Non pris en compte pour l'approbation
LOMME	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_015	P.4 : Certains ER se superposent à des emprises du DPF, leur suppression est dès lors demandée. - ERI F1	Non pris en compte pour l'approbation
LOMME	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_290	S11 : Redimensionnement de l'ER S11 pour un terrain locatif familial	Non pris en compte pour l'approbation
LOMME	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_311	Identification de l'IPAP A006 rue Chrétien répertorié dans les fiches IPAP	Pris en compte pour l'approbation
LOMME	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_312	S11 : Redimensionnement de l'ER S11 pour un terrain locatif familial	Non pris en compte pour l'approbation
LOMME	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_313	S8 :Suppression de l'emplacement réservé S8 sur RHD	Pris en compte pour l'approbation
LOMME	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_314	SMS-STL : Indiquer les SMS et STL de Lomme et Hellemmes dans les livres communaux dédiés	Pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@1401-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@1692-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@1730-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@1732-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@1733-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@1749-1	Habitat - Gens du voyage	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@1751-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@1756-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@1757-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@229-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@2480-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@2669-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@2881-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@2881-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@2881-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@2896-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@3259-1	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@3330-1	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@622-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		@864-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		C1012-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Lomme	Enquête publique		C1456-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		C3449	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		E1969-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		E2594-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		R1190-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		R3379-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		R3380-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		R3519-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lomme	Enquête publique		R3579	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
LOMPRET	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_60	Concernant les 3 parcelles construites et habitées rue de Lille, classées initialement en zone UD 0.10 au PLU1 et en zone UE au projet de PLU2, la Commission d'enquête recommande à la MEL de modifier le zonage des dites parcelles. En effet, les dites parcelles ont fait l'objet d'une demande d'ajustement en zone UVD8, par le conseil municipal de Lompret le 18 avril 2018 et le principe du réalisme montre bien que le classement en zone UVD8 est conforme à la réalité d'occupation du site.	Pris en compte pour l'approbation
LOMPRET	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_119	Maintien en A des fonciers localisés entre la rue de Pénchenies et la rocade (foncier potentiel pour IKEA)	Pris en compte pour l'approbation
LOMPRET	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_005	Les 3 parcelles construites en zone UD 0,10 au PLU1, rue de Lille, sont à classer en hameau UVD 8 et non en zone UE étant donné que ces parcelles sont actuellement habitées.	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		2940	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@1026	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@1026-1	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@1027-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@1027-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@1027-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@1085	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@1085-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@1607-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@1657	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@188	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2307-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2307-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2361-1	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2361-4	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2432	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2432-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2439-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2439-2	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2439-3	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@261	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@261-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@261-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@261-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@261-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2638	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2638-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2658	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2658-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2661-1	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2661-2	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2661-3	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2661-4	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2661-5	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2678	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2694	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2694-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2743-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2743-2	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2743-3	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2743-4	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2743-5	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2760-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2760-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2765	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2765-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2860	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2860-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2926	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2926-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2939	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2939-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2940-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2940-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2940-3	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2940-5	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2941	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2941-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2966-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2966-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2993	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@2993-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3001	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3001-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3072	Dev. Éco	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3072-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3100	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3100-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3100-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3100-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3100-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3100-5	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3261	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		@3261-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		C2068	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		C3484	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		C3484-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		C3484-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		E213	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		E213-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		R1118	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		R1118-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		R1173	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		R1173-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Lompret	Enquête publique		R1173-2	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		R1173-3	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		R3451	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Lompret	Enquête publique		R3451-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
LOOS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_097	Indice terre cultivée à réduire en dehors des bâtiments	Pris en compte pour l'approbation
LOOS	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_045	Zonage UI : Mettre le zonage UPL sur l'ensemble de l'emprise de la concession portuaire	Pris en compte pour l'approbation
LOOS	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_044	P.19 - Demande de suppression de la zone UCO 4.2	Pris en compte pour l'approbation
LOOS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_071	IPAP Hêtre pourpre à supprimer	Pris en compte pour l'approbation
LOOS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_072	Réserve S5 à réduire et 11 places uniquement à indiquer. Nous n'avons pas d'éléments de projets précis	Non pris en compte pour l'approbation
LOOS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_073	SP simple au lieu et place du SP normal Parc du Château	Pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@2178-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@2180-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@2317-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@2421-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@2600-0	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@2649-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@2656-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@2656-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@3046-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@3090-2	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@3119-0	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		@3287-0	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		E221-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		E2484-0	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		E3063-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Loos	Enquête publique		R1591-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
LYS-LEZ-IANNOY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_341	Ancien IIDL avenue P. Bert : zone résidentielle intermédiaire	Pris en compte pour l'approbation
LYS-LEZ-IANNOY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_342	Ferme du montois : terrain en zone verte	Pris en compte pour l'approbation
LYS-LEZ-IANNOY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_343	Parc d'Auteuil : secteur paysagé arboré à préserver	Pris en compte pour l'approbation
LYS-LEZ-IANNOY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_344	Parking face à la mairie JB Lebas : le passer en zone UEP, projet d'équipement public	Non pris en compte pour l'approbation
LYS-LEZ-IANNOY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_345	Pâturage du Fresnoy en zone UP	Pris en compte pour l'approbation
LYS-LEZ-IANNOY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_346	Rue des meuniers : à conserver en zone économique	Pris en compte pour l'approbation
LYS-LEZ-IANNOY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_347	Rue du colisée : élargissement de la route après démolition des maisons, derrière le parc d'Auteuil	Pris en compte pour l'approbation
LYS-LEZ-IANNOY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_348	Rue P. de Couberlin : zone verte - ancien PAPA	Pris en compte pour l'approbation
LYS-LEZ-IANNOY	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_349	Terrain Vilogria rue des Lavandières : sacraliser en zone verte	Pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		@11-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		@2005-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		@2147-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		@2631-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		@2857-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		@2858-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		@2894-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		@33-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		C3483-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		C3567-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		R1114-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		R3583-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
lys-lez-lannoy	Enquête publique		R3627-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
MARCQ-EN-BAROEUL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_61	Concernant la contribution C3595 de la mairie de Marcq en Baroeul, la MEL n'étudie pas dans le détail la demande de la mairie de Marcq en Baroeul qui veut conserver ses SPA actuels pour le PLU2. S'agissant d'espaces précis, la CE désire compléter la réponse de la MEL en recommandant la modification du zonage des SPA selon la demande de la mairie de Marcq en Baroeul.	Pris en compte pour l'approbation
MARCQ-EN-BAROEUL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_62	Suite à la contribution @2914, la CE prend acte de la réponse de la MEL. Néanmoins classer en EBC une prairie sans arbres ne semble pas logique. Si, comme l'affirme la MEL, le secteur a une certaine qualité écologique, la CE recommande un autre zonage, N par exemple, qui conserve ladite qualité naturelle du lieu.	Pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		3593	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1086-MEB	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1240	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1240-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1248	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1248-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1248-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1265	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1265-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1349-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1349-2	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1807-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1807-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1815	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1818	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1900	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1903	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@1942	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2064	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2139	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2139-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2139-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2278	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2343	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2444	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2749	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2789	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2924	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2924-2	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2924-3	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2924-4	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2924-5	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@2924-6	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@3003	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@31	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@330	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@521	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@521-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@6-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		@6-3	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		2924-3	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		C3595-0	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		C3596	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		C3596-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		C3596-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		C3596-3	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		C3596-4	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		E1834	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		E965-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R134	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R134-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R135	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R135-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R136	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R136-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R139-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R139-2	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R139-3	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R141	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R141-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R3598-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R3600	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R3601	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R3602	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Marcq-en-Baroeul	Enquête publique		R3602-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_63	La CE prend acte de la réponse de la MEL à la contribution @1324 qui ne répond pas à la question de l'absence de béguinage à Marquette-lez-Lille. Ce choix n'a pas été retenu dans les OAP sur la commune. Néanmoins, la MEL, au travers de ses divers documents, est attachée à la « mixité sociale » dans ses projets, entendue tant en termes de couches sociales que de tranches d'âge. Il y a là un manque de « mixité sociale » que le maître d'ouvrage est invité dans une recommandation de la CE à envisager.	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_10	La CE prend acte de la réponse de la MEL à la contribution R3383 de la société Lesaffre, entreprise internationale de production de levures. Néanmoins, la SA Lesaffre a un projet précis : accueillir à court terme un centre de démonstration pour ses clients internationaux de ses produits destinés à la fermentation alcoolique de bouche (Fermentis Academy). Ainsi, sur ce site, la société Lesaffre veut construire une « vitrine » de son entreprise mondialement implantée. Il est facile d'imaginer que les abords de ce showroom vont être particulièrement soignés, en particulier sur le plan paysager. Le maintien d'un SPA renforcé n'a de sens que s'il est en danger de disparaître pour un projet immobilier notamment. La SA Lesaffre ne remet pas en question le principe du SPA mais demande plus de souplesse pour son projet qui aura un volet paysager de qualité, il en va de la réputation de cette entreprise. En toute logique, la CE émet donc une réserve : déclassement du SPA renforcé en SPA simple.  Dans le même esprit que le cas précédent, la CE prend acte de la réponse de la MEL sur la contribution R3384: l'actuel EBC est remplacé par un SPA renforcé. Néanmoins, la SA Lesaffre a, là encore, un projet précis : construire un nouveau centre de Recherche et de Développement et le siège administratif du Groupe Lesaffre qui seront la vitrine du groupe et regrouperont plus de 600 personnes sur la commune et, dans une perspective plus lointaine, près de 900 collaborateurs. Comme dans l'observation précédente, il est logique d'imaginer que cette vitrine aura un volet paysager de qualité, il en va de l'image internationale de cette entreprise mondialement implantée. De plus, dans cette présente contribution, le groupe Lesaffre se soucie des accès routiers à ses installations afin de ne pas générer de problèmes de saturation de trafic ou de dangerosité par la création d'un accès en « tourne à droite ». La MEL ne semble pas vouloir prendre en considération ces modifications somme toute mineures au regard du projet de la SA Lesaffre. En conséquence, la CE émet donc, sur les mêmes principes, une seconde partie de réserve qui reprend les 2 points de la contribution R3384 : le déclassement du SPA renforcé en SPA simple et la suppression de l'emprise du SPA sur la surface désignée au plan joint à la contribution	Pris en compte pour l'approbation
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_033	Classement A au lieu de NL des fonciers en limite du tissu urbain et la rocade	Pris en compte pour l'approbation
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_046	Emplacement Réserve S2 au bénéfice de la MEL à destination des aménagements des berges Suppression réserve afin de maintenir une activité portuaire.	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_047	Inscription en UPL de la zone sud de Rodhia avec suppression ERS2	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_048	Zonage UP Parc urbain Mettre le zonage UPL sur l'ensemble de l'emprise de la concession portuaire	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_006	Adaptation de la limite de zone UVC4.1 et la zone UE au niveau du site Rivéo	Pris en compte pour l'approbation
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_007	Demande de modification de l'OAP 45 : Phases 2 et 3 à inverser	Pris en compte pour l'approbation
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_008	Mauvais positionnement de deux étiquettes UP au sein du zonage UE sur le site Rivéo	Pris en compte pour l'approbation
MARQUETTE-LEZ-LILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_009	La commune estime que les règles de stationnement sont plus complexes à comprendre que celles du PLU 1	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@1324	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@1807-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@1815-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@1818-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@1942-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@1946	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@1946-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@2064-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@2248-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@2248-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@2248-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@2444-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@2749-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@2988-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@325-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@521-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@6-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		@825-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		C1472-MLL	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		R2500	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		R3383	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		R3383-0	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		R3384	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		R3384-0	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		R3556-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		R3556-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Marquette-lez-Lille	Enquête publique		R3558-0	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_64	Concernant la contribution R701, la zone Zdh3 correspond à la délimitation d'une zone à dominante humide, portée à la connaissance du public. Les parcelles citées dans la contribution sont légèrement impactées par cette zone humide. Afin d'éviter aux propriétaires des parcelles sises en zone urbanisée tous les problèmes inhérents à ce débordement du tracé la zone Zdh à l'intérieur de la zone urbanisée, la CE recommande de porter la limite du tracé de la zone Zdh en concordance avec les limites de la surface urbanisable.	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_081	Forte contrainte de la Zdh 3 située à proximité de l'exploitation de Didier Garin	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_104	Interrogation sur l'importance de l'emprise prévue pour l'ER S1 pour extension des équipements sportifs	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_126	Reclassement de l'ER S2 pour extension du cimetière en un zonage autre que A (L151-11 CU)	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_130	Reclassement du bâtiment de l'exploitation Barrois en zone A au lieu de U1	Pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_036	P.22 - Le corridor zone humide du Scot passant par Marquillies n'est pas repris. L'AE recommande de revoir l'identification et le tracé des corridors identifiés au SRCE et au Scot.	Pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_181	Le PLU2 ne répond pas à la demande de logements formulée par les habitants. Le conseil demande des extensions dans les "dents creuses" le long de la rue du Moisinil, à partir de la Route de Willy jusque l'embranchement de la rue de la ferme des Mottes.	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_182	Promouvoir les liaisons douces de Marquillies vers Wicres (rue du Faulx), de Marquillies vers Sainghin-en-weppes, de Marquillies vers Salomé.	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@1289-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@1291-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@1554-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@1747-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@2009-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Marquillies	Enquête publique		@2037-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@270-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@271-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@275-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@2916-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@689-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		@694-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Enquête publique		2037	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Enquête publique		2037-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
MARQUILLIES	Enquête publique		2037-3	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		R1998-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		R2000-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		R2003-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		R2010-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		R2492-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		R2582-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		R3386-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		R676-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Marquillies	Enquête publique		R701-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RCG_1	les communes et la MEL doivent préserver la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques sur leurs territoires. La CE souhaite attirer l'attention de tous concernant les zones à dominante humide (ZDH) repérées sur les territoires. En effet certaines zones présumées humides ont fait l'objet de contestations de riverains lors de l'enquête publique. Dès lors, la CE propose d'appliquer pour le recensement un principe simple, celui du réalisme et de procéder, en faisant un inventaire précis, au contrôle de la pertinence du classement sur les sites repérés.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RSG_2	Concernant le classement en zone A des fonds de parcelles urbanisées : - l'article R.151-22 du code de l'urbanisme définit les zones agricoles. Il dispose « les zones agricoles sont dites zones A. Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ». - les fonds de parcelles urbanisées n'ont aucune vocation agricole ni aspect économique quelconque. Il serait illusoire d'imaginer qu'un exploitant agricole va cultiver le fond d'un jardin d'agrément clôturé sur un terrain recevant une habitation. D'autre part, force est de constater que de classer en zone agricole des fonds de parcelles qui n'ont aucun potentiel agronomique impacte la zone agricole du document d'urbanisme de la commune et de la métropole. La CE, dans cette réserve, demande que ces fonds de parcelles soient classés en zone NJ (Naturel Jardin). Les surfaces alors concernées devront être déduites des surfaces des terres Agricoles en zone A.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RSG_3	La CE prend acte que la MEL n'a pas la compétence sur les installations sportives communales. Néanmoins, elle a la compétence sur les documents d'urbanisme, en particulier l'élaboration d'un nouveau PLU... A ce titre, elle édite des cartes communales de zonage, prenant en considération pour ce faire les réalités de terrain. Selon les communes, un zonage spécifique aux installations sportives et culturelles, le zonage UEP, est dessiné sur les cartes. Pour certaines communes, semble-t-il celles où la pression foncière est forte, ce zonage UEP n'existe pas. Les installations sportives notamment sont intégrées dans un large zonage résidentiel, faisant craindre, il est vrai, que la commune propriétaire foncier des installations sportives ne cède à la pression immobilière et bâtit sur ces terrains souvent grands et libres de constructions ou pollutions des sols. Ce qui est en ce cas tout à fait regrettable : les installations sportives, dans les zones densément bâties sont des espaces de respiration nécessaires à la qualité de vie urbaine. Il en est ainsi, par exemple, à Lambersart du stade Guy Lefort dont la bordure avenue de l'Hippodrome fait actuellement l'objet d'un projet immobilier en cours de réalisation, signe que ces craintes sont loin d'être sans fondements. Par conséquent, la CE demande dans une réserve qu'un zonage UEP soit systématiquement appliqué aux installations sportives et/ou culturelles, municipales ou autres.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RSG_4	Les hémicycles, entités agro-paysagères situées aux franges de l'agglomération centrale, concernent les communes suivantes : Anstaing, Beaucamps-Ligny, Bondues, Capinghem, Emmerin, Englos, Ennetières-en-Weppes, Erquinghem-le-Sec, Escobecques, Faches-Thumesnil, Forest-sur-Marque, Fretin, Hallennes-lez-Haubourdin, Halluin, Haubourdin, Hem, Linselles, Lompriet, Loos, Marcq-en-Baroeul, Marquette-Lez-Lille, Neuville-en-Ferrain, Noyelles-les-Seclin, Roncq, Saille-lez-Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Templemars, Toufflers, Tressin, Vendeville, Verlinghem, Villeneuve-D'ascq, Wambrechies, Wattignies et Willems. Le Document d'Orientation et d'Objectif du SCoT approuvé le 10 février 2017 nous indique : « Les limites des hémicycles sont localisées sur la carte de l'armature verte et bleue multifonctionnelle. La localisation précise des limites des hémicycles sera fixée dans les PLU. » Le rapport de présentation du PLUi2 stipule que : « le PADD reprend le principe des hémicycles du SCOT et confirme leur valeur de lieux de haute qualité paysagère, conciliant usages agricoles et urbains, grâce à son orientation « traiter de façon qualitative les franges entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels ». Le PADD précise qu'il est nécessaire d'éviter, réduire ou compenser l'atteinte à la cohérence globale des plaines agricoles, dont le rôle est de contenir l'expansion de la ville. Les hémicycles sont reconnus comme une des limites à l'urbanisation. Le schéma d'orientation inclus dans le PADD du PLUi2 mentionne « Faire des hémicycles des lieux de haute qualité paysagère conciliant les usages agricoles et urbains » mais la localisation de ces hémicycles repris dans le PLUi2 est impossible car très imprécise sur un schéma d'orientation. On ne retrouve pas non plus tant dans le dossier que sur les cartes des communes concernées la localisation de ces hémicycles, et leur délimitation. Afin de respecter les orientations du DOO du SCoT, la CE demande donc au Maître d'Ouvrage de fixer les limites des hémicycles dans le PLUi2, et par conséquent d'inclure et de localiser très précisément les limites de tous les hémicycles dans les pièces du dossier et sur toutes les cartes et plans des communes concernées. Article L131-4 du Code de l'Urbanisme Les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales sont compatibles avec : 1° Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L. 141-1 ;	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RSG_5_PDU	L'Article L131-4 du Code de l'Urbanisme précise que « Les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales sont compatibles avec : ...3° Les plans de déplacements urbains prévus à l'article L. 1214-1 du code des transports ; 4° Les programmes locaux de l'habitat prévus à l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation ». Actuellement le PDU en cours sur le territoire de la MEL a été approuvé en avril 2011 pour 2010-2020. Ce plan définit à la date d'aujourd'hui les grands principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement sur le territoire communautaire. En réponse aux inquiétudes des contributeurs (circulation, pistes cyclables, parking relais, transports en communs, pollution,.....) la MEL répond : « Le plan de déplacement urbain de la MEL, entré en révision en juin 2018, viendra donner une vision globale de la politique à mener en matière de déplacements doux » alors qu'aujourd'hui le PDU approuvé en avril 2011 pour 2010-2020 est toujours en vigueur. Cependant, certains quartiers ne sont toujours pas desservis par les transports en commun (ex rue d'Hem à Croix), alors que l'on projette la construction de nouveaux logements. Les grands objectifs du PDU reprennent les obligations fixées par la loi en les adaptant au contexte local de Lille Métropole : 1) une politique de déplacements qui contribue au dynamisme et au rayonnement métropolitain 2) un développement urbain équilibré 3) un droit à la mobilité pour tous 4) une accessibilité qui favorise les modes de déplacements les moins polluants 5) un espace public partagé et de qualité 6) des ambitions fortes pour l'environnement et la santé publique. C'est « un document à intégrer dans toutes les réflexions relatives au PDU, il s'agit ici du Plan Local d'Urbanisme, qui doit quant à lui être mis en conformité avec le SCoT et le PDU. Ainsi les bases des préconisations qui y sont inscrites sont issues de ces documents amonts. Le PLUi est la traduction réglementaire fine de ces principes et c'est le seul qui soit directement opposable sur le plan juridique ». En conséquence, aujourd'hui le PLUi doit tenir compte du PDU en cours. Le même principe doit être retenu pour le PLH en cours. La CE demande donc au Maître d'ouvrage de tenir compte dans le PLUi2 des préconisations et des objectifs des PDU et PLH en cours avant de poursuivre l'urbanisation.	Pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
MEL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RSG_6_GDV	<p>Le principe d'accueillir les gens du voyage n'est contesté ni par le public, ni par la commission.</p> <p>Mais la commission et le public constatent que les emplacements choisis ou attribués pour les accueillir ne sont ni satisfaisants ni adaptés : sites pollués, zones artisanales, activités économiques, (au milieu des entrepôts, des parkings d'entreprise et des camions...), à proximité de logements sociaux dans des quartiers déjà difficiles, ou à proximité de parkings de commerce ... A titre d'exemples non exhaustifs, citons les communes de RONCQ, WAVRIN, LA BASSEE, BAISIEUX, LINSELLES, MOUVAUX, CROIX, WASQUEHAL ... La commission estime que dans la plupart des situations les conditions d'accueil des gens du voyage ne sont pas dignes.</p> <p>En conséquence la commission demande à la MEL de revoir les positionnements de toutes les aires d'accueil et des terrains d'accueil dans chaque commune, en concertation et en collaboration avec les élus, les riverains, les représentants de ces communautés et les communes hors MEL limitrophes desdits terrains. L'un des critères de choix sera également de privilégier les terrains publics (communes ou MEL) plutôt que l'expropriation sur terrains privés.</p>	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_001	P.5 - Suppression mention p.88 du diagnostic qui précise que « certaines activités agricoles peuvent avoir un effet néfaste sur l'environnement, notamment sur la qualité de l'eau. Des pratiques contribuent à la diffusion d'intrants et de produits phytosanitaires vers les milieux aquatiques »	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_002	P.6 - Ajout de la présence de l'élevage dans la vallée de la Lys dans le rapport de présentation.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_003	P.6 - Ajout de la spécificité maraîchère dans le rapport de présentation.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_004	P.6 - La CAR déplore le fait que les hémicycles ne trouvent pas de traduction réglementaire dans le plan de zonage ou le règlement.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_005	P.9 - La question de la méthode relative au compte foncier fait l'objet de divergences entre la Chambre d'agriculture et les services de la MEL. A ce titre, toute urbanisation réalisée sur d'autres espaces est à décompter des surfaces en « extension urbaine ». De plus, la Chambre d'agriculture précise que les cas où un emplacement réservé a été créé sur un zonage A et N doit également être comptabilisé en « extension urbaine ».	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_006	P.12 - Certains bâtiments agricoles ne sont pas reportés aux plans de zonage.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_007	P.12 - Des secteurs déjà bâtis ont été classés en A (ex: sur la commune de Santes).	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_008	P.12 - Dans la forme, le règlement apparaît peu compréhensible pour la Chambre d'agriculture.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_009	P.12 - Il y aurait un décalage entre la numérotation des OAP au plan de zonage et celle du registre des OAP.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_010	P.13 - Dans les dispositions générales, la Chambre d'agriculture souhaite une modification de la rédaction relative aux constructions nouvelles contiguës à un édifice singulier, qui lui paraît sujette à interprétation. Notamment, dans le cas de constructions attenantes à un corps de ferme affilié en tant qu'IPAP, la chambre d'agriculture souhaite faire référence au développement économique et à la préservation de cette ferme.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_011	P.13 - La chambre d'agriculture demande de retirer la règle de retrait de 100 mètres pour les bâtiments situés dans les zones A et N par rapport à la limite des zones U et AU.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_012	P.13 - La chambre d'agriculture estime qu'il y a une incohérence et un manque d'équité dans la manière de prendre en compte les dispositions relatives aux champs captant. En effet, le règlement interdit la création de nouveaux sites d'exploitation agricole et limite l'extension des bâtiments agricoles à 25%, pourtant la chambre relève que des projets d'urbanisation ont été inscrits dans ces mêmes zones.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_013	P.14 - Au regard du principe d'économie du foncier agricole, la chambre d'agriculture demande d'intégrer un critère de densité dans toutes les OAP.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_014	P.14/15 - La CAR demande à réduire les prescriptions liées aux constructions agricoles.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_015	P.16/18 - La Chambre d'agriculture indique que le règlement de la zone NE est contradictoire avec le SCOT. Elle propose d'autoriser le développement des sièges d'exploitations agricoles qui jouxtent ces zones NE.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_016	P.16/18 - La chambre d'agriculture propose d'affiner les limites des zones tampons en se calant sur les limites physiques (routes, ...) et infrastructures.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_017	P.16/18 - La chambre d'agriculture propose que le règlement de la zone A couverte par un ENR autorise la création de nouveaux sites d'exploitation et que les conditions d'extensions soient également assouplies. Le caractère contraignant du zonage ENR étant vu comme une sanction lorsqu'il se superpose sur une parcelle située en zone A.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_018	P.20 - La CAR demande d'une part le retrait des niveaux d'enjeu (0 à 4) des zones à dominante humide, d'autre part lorsque le classement en zone humide contraint des exploitations en place elle demande le retrait de ce classement.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_113	La chambre d'agriculture souhaite être certaine que la zone A n'est pas concernée par une réglementation spécifique en AAC3.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_001	Réserve 1 - Inscrire au PLU2 un classement homogène de l'ensemble des sites portuaires en zonage UPL, selon le périmètre des concessions VNF (équipement public mutualisé d'intérêt général pour le territoire).	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_002	Réserve 2 - Rétablir un zonage adéquat pour l'ensemble sites d'exploitation de carrières inscrits au plan départemental des carrières. Identifier par un indice 'c' les périmètres actifs autorisés. Lever toute mention qui pourrait amener un risque d'interprétation sur la possibilité d'y réaliser des investissements-activités conformes à l'autorisation d'exploiter (zones à dominante humide, zones naturelles de loisirs, OAP-Emplacements réservés...).	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_003	Réserve 3 - Dans la tache urbaine, interdire en règle générale de déclassifier par une modification vers d'autres zonages les sites classés en zonage économique. Le règlement pourrait toutefois autoriser un bonus de constructibilité pour des projets mixtes 'logements ou équipements' qu'il est possible de réaliser en intensification de la programmation économique initiale. Conditionner tout changement de zonage à une justification de l'impossibilité de réaliser cette programmation économique et à la compensation de la surface perdue par la création de l'équivalent sur de nouveaux parcs d'activités à créer.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_004	Remarque 1. afficher l'intention d'un plan métropolitain de collecte-traitement-recyclage des déchets du BTP	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_005	Remarque 1. Etablir un zonage adéquat pour les sites de recyclage autorisés par les services de l'Etat (DREAL, ICPE).	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_006	Remarque 2. La création d'une instance partenariale sur l'urbanisme commerciale est souhaitée, tout comme des outils de suivi du PLU sur les aspects économiques.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_007	Remarque 2. Transcrire dans une OAP thématique commerce 5 principes, pour développer durablement l'attractivité des centres villes et polarités commerciales	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_008	Remarque 3. Compléter les cartes de synthèse du PADD - l'ensemble des parcs-relais (P+R)	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_009	Remarque 3. Compléter les cartes de synthèse du PADD - l'ensemble des ports-quais publics concédés par VNF et des plateformes intermodales ferroviaires	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_010	Remarque 3. Compléter les cartes de synthèse du PADD - le tracé complet du futur tramway Comines-Lille-Aéroport régional de Lille-Lesquin	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_011	Remarque 3. Inscrire à l'échelle intercommunale les aménagements nécessaires à l'accessibilité des nouveaux sites aménagés - création d'une voie supplémentaire dédiée au covoiturage et services de mobilité en partage sur l'A25	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_012	Remarque 3. Inscrire à l'échelle intercommunale les aménagements nécessaires à l'accessibilité des nouveaux sites aménagés - doublement du métro ligne 1	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_013	Remarque 3. Inscrire à l'échelle intercommunale les aménagements nécessaires à l'accessibilité des nouveaux sites aménagés - La création d'une ligne de tramway Lesquin-Lille-Comines	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_014	Remarque 3. Inscrire à l'échelle intercommunale les aménagements nécessaires à l'accessibilité des nouveaux sites aménagés - Une 2ème phase d'aménagement de la LINO	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_015	Remarque 3. Inscrire au règlement du PLU2, pour les nouvelles opérations en extension, les grandes opérations d'aménagement et en proximité des axes de transports en commun (DIVAT), l'incitation à réaliser des solutions mutualisées de stationnement et d'offres de mobilités en partage	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_016	Remarque 3. Inscrire plus clairement dans le PADD la volonté de la MEL et de la Région de développer un schéma directeur pour le REGL	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_017	Remarque 3. Le PLU2 devrait réserver les espaces libres non construits pour des solutions de mobilité en partage, en proximité des stations de métro	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_018	Remarque 3. Le PLU2 ne matérialise aucune autoroute à vélos en site propre à l'échelle intercommunale	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_019	Remarque 3. Mentionner dans l'OAP thématique « Transports – déplacements – stationnement » l'intention de réaliser un 'plan métropolitain de déploiement des offres de transport multimodales'	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_020	Remarque 4. Afficher dans le PLU2 l'intention de mettre en place un plan intercommunal donnant des orientations claires cartographiées, pour le déploiement des énergies renouvelables et pour l'éco-rénovation du parc de bâtiments existants	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_021	Remarque 4. Dans le chapitre 'accompagner le développement des réseaux d'énergie' (en dérogation), ajouter : « lorsque le projet d'aménagement ou un collectif de bâtiments mutualise un micro-réseau de chaleur/micro-smartgrid électrique en autoconsommation, il est possible de mutualiser le branchement au réseau de chaleur urbain et au réseau électrique. »	Non pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_022	Remarque 4 - Dans le chapitre 'favoriser la production des énergies renouvelables et de récupération (ENRR), ajouter : « Sur les zones en extension AU et grandes opérations UZ-UOP, il est demandé au futur aménageur-construteur d'étudier la faisabilité de 'bâtiments producteurs d'énergie' (bâtiments aux normes BBC + dispositif d'autoproduction/autoconsommation d'énergies renouvelables > solaire, pompe à chaleur, éolien, biométhanisation/cogénération...) et d'une logique de 'chantier zéro déchet'.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_023	Remarque 5 - Nous demandons que soit annexé au PLU2 ; - un tableau permettant le suivi des surfaces classées et des projets d'immobilier à vocation économique - une cartographie de la programmation des projets/infrastructures-services à 2 et 5 ans.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_024	Annexe 1 (p.1) - Des erreurs manifestes apparaissent sur les zones à dominantes humides. Nous proposons de les supprimer du fait qu'elles ne sont pas obligatoires dans le PLU	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_025	AVIS SUR REGLEMENT SPECIFIQUE UPL Section 1 - Article 2. Cet article nécessite d'être repris en faisant référence à : - La suppression de la différenciation de zonage donnée par une distance inférieure ou supérieure à 150 m du quai. Les 10 sites ont des caractéristiques dimensionnelles très différentes. - La possibilité de faire des activités de logistiques	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CD59	CDN_001	Le CD59 indique une imprécision dans la rédaction des normes de stationnement pour le vélo des équipements publics	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CD59	CDN_003	Le Département demande de faire figurer dans le PLU les cheminements existants et inscrits au PDIPR.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CD59	CDN_004	Le Département souhaite la prise en compte des zones de préemption ENS dans l'ensemble du document d'urbanisme.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis CDPENAF	CPD_001	Les STECAL devront être de la taille la plus limitée possible, seules les constructions liées à l'exploitation de carrières devront être autorisées, une emprise au sol et une hauteur max seront définis. Dans l'AAC, le règlement devra favoriser la renaturation du site ou l'activité agricole	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat	DDT_001	Intro p.2 - La DDTM estime que la consommation d'espaces naturels et agricoles semble parfois peu proportionnées aux enjeux de développement par territoires de la Métropole et prend ainsi l'exemple que 67 communes bénéficient d'une ouverture à l'urbanisation. Avec 1119 ha en extension urbaine, le PLU2 reconduit une consommation presque égale à celle constatée ces 10 dernières années. L'enveloppe dédiée à la consommation foncière ne marque pas de réelle limitation de l'étalement urbain, ni d'inversion des dynamiques de développement. Je vous engage à poursuivre l'effort de réduction de l'extension urbaine programmée. Le report des zones AUD au PDU serait un moyen.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat	DDT_002	Intro p.2 - La DDTM indique qu'il aurait été souhaitable que le projet de PLU2 développe une stratégie de densification des tissus urbains existants assorti notamment d'un déplafonnement des droits à construire dans les principaux lieux de desserte de transports en commun.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat	DDT_003	Intro p.3 - La DDTM demande à ce que les parties de territoire comptabilisées en extension soient justifiées et cartographiées,	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat	DDT_004	Intro p.3 - Le PLU2 ne distingue pas de façon précise la localisation des limites des hémicycles entre les espaces urbains et agricoles. (motif possible d'incompatibilité avec le SCOT)	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat	DDT_006	Intro p.4 - La DDTM avertit la MEL que l'absence de règles relatives à l'emprise au sol et à la hauteur des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif en zone N est de nature à fragiliser le document.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat	DDT_007	Intro p.4 - La DDTM estime que les différentes prescriptions relatives aux champs captants sont peu lisibles et complexes. Elle propose d'établir un règlement spécifique pour chacune des zones à vulnérabilité totale et très forte,	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_008	P.8 - Certaines zones non urbanisées figurent en zone U. Elles n'ont pas été intégrées dans le calcul des besoins fonciers. Un éclairage est attendu.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_009	P.8 - Le secteur des champs captants concentre une grande partie du développement urbain métropolitain	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_010	P.8 - Le point de départ dans le calcul du compte foncier mériterait d'être explicité	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_011	P.8 - L'inversion des dynamiques de développement observées ces 10 dernières années n'est pas respectée sur les weppes et la Lys.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_016	P.9 - Aucune justification n'est apportée pour les zones d'extension ne répondant pas aux critères de localisation préférentielle.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_018	P.9 - La consommation en extension prévue sur chaque commune ne s'appuie pas sur l'armature urbaine définie. Exemple de villes et villages durables : Hallennes-lez-Haubourdin est concernée par 31,73 ha de zones AU, Illies 38,32 ha, Santes 26,14 ha et Salomé 68,96 ha.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - II	DDT_022	P.13 - Diag agri est insuffisant. Il devrait être renforcé par : Inventaire des sièges d'exploitation en activité localisation des territoires comprenant les SAU les plus importantes permettre de définir un projet global d'aménagement exposer l'état de l'industrie agro alimentaire sur le territoire faire un focus sur le type d'activités présentes sur le territoire présenter les ambitions en termes de diversification	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - II	DDT_023	P.14 - Il a été constaté que plusieurs centaines d'hectares de parcelles à usage agricole ont été classés en U. contradiction avec le PADD	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - II	DDT_024	P.14 - La lecture du plan de zonage fait apparaître que 53% du territoire sont classés en zones A et N et non 67% comme indiqué au RP (Livre III - p.29). Le PLU 1 porte ce taux à 60%. Le projet serait donc moins vertueux que le PLU1	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - II	DDT_025	P.14 - La notion de "commerces liés à la ruralité" n'est pas précisément définie.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - II	DDT_026	P.14 - Les carrières et les constructions dans ces dernières ne peuvent s'envisager que dans le cadre d'un STECAL. Pour les STECAL il est obligatoire d'avoir l'avis de la CDPENAF	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - II	DDT_027	P.14 - Les changements des destinations et la non augmentation du nombre de logements dans ces bâtiments est contraire aux arbitrages de la commission IBAN et risque également d'entraver le développement du campus vert. Ces choix doivent être justifiés dans le RP	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - II	DDT_028	P.14 - Les dispositions générales omettent de prévoir des dispositions particulières pour les zones A et N dans le secteur de vulnérabilité moyenne et faible de l'AAC.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - II	DDT_029	P.14 - Un document d'urbanisme ne peut réglementer l'usage agricole qui pourrait être fait sur les parcelles. Or les dispositions générales (p.40 à 42) le font.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_030	P.15 - La CDPENAF doit statuer sur l'IBAN	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_032	P.15 - La création des STECAL nécessite la saisine de la CDPENAF	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_033	P.16 - L'AAC devrait renforcer la contrainte DUP et PIG et lorsqu'il y a superposition renforcer et étendre les prescriptions	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_034	P.16 - Le tableau de correspondance des différents secteurs AAC p. 44 des dispo G est erroné	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_036	P.17 - LA DDTM cite des exemples de règles de la DUP non reprises dans le PLU	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_049	P.19 - La gestion des eaux pluviales n'est abordée que par le prisme du risque inondation, il y a un manque d'ambition sur le petit cycle de l'eau dans le PADD	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_052	P.19/20 - La limitation du débit de fuite n'a pas lieu d'être dans le PLU. Elle doit être étudiée au cas par cas en fonction des réseaux.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_053	P.20 - Biodiversité et les milieux : Les données sont parfois anciennes.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_055	P.20 - Concernant le busage de l'Espierre il ne peut être validé qu'avec une renaturation de l'Espierre en aval de la station donc un ER impératif.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_059	P.21 - Il n'y a pas de précision sur la maîtrise de la publicité en entrée de ville.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_060	P.21 - Le terme, limitation des « nouvelles populations » aux nuisances sonores, est maladroit, le but étant aussi de limiter la nuisance aux populations existantes.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_062	P.21 - Des zones AU créent des ruptures de corridors écologiques. Ces zones doivent faire la démonstration de la séquence "éviter, réduire, compenser" dès l'élaboration du PLU2.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_063	P.22 - Concernant le PPBE mis en ligne sur le site de la MEL, il est à souligner que même si les actions inscrites ne sont pas opposables et n'engagent juridiquement pas la collectivité un travail de retranscription dans le projet de PLU aurait été judicieux (223 zones calmes à préserver).	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_064	P.22 - Le classement sonore des voies mis en annexe du PLU date de 2002 alors que le dernier date de 2016.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_066	P.24 - 11 opérations inscrites dans les CMS réparties dans 9 communes ne sont pas possibles dans le PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_067	P.24/25 - La DDTM encourage la MEL à utiliser les outils juridiques en faveur du logement social. En effet, il apparaît que près de 25% des communes des communes déficitaires en logements sociaux ne pourront atteindre leurs objectifs pour la période 2017/2019 et les suivantes.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_068	P.25 - L'objectif de réalisation de LLS est de 30% mini alors que certains ERL indiquent 20 %.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_069	P.26 - La DDTM précise que la SMS ne s'applique que sur 8 communes alors qu'il aurait été souhaitable qu'elle couvre l'ensemble des communes art.55.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_071	P.28 - La DDTM indique que le projet de PLU2 est fortement consommateur d'espace sur des champs captants, notamment pour des projets à vocation économique. Elle demande à ce que la MEL revoise l'opportunité des extensions sur ces secteurs.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_072	P.26 - Le recours aux SMS aurait dû utilement s'imposer à l'ensemble des communes en CMS et des autres communes concernées par l'article 55 de la loi SRU	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - V	DDT_077	P.29 - Aucun cadre réglementaire particulier n'a été prévu pour l'opérationnalité des projets NPNRU et PNRQAD	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - V	DDT_078	P.29 - Il est nécessaire de favoriser une production d'une offre de LLS en dehors des QPV et en particulier dans les communes en déficit	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - V	DDT_079	P.29 - Toutefois, il est à noter que des projets développés dans l'environnement plus ou moins direct des quartiers entrent en concurrence avec les programmes dans les QPV.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - V	DDT_080	P.29 - Une vigilance particulière doit être apportée afin de ne pas déséquilibrer un peu plus ces territoires déjà complexes avec un pourcentage de logements sociaux au sein de ces quartiers.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VI	DDT_082	P.30 - Il est nécessaire de définir la notion d'extension mesurée du commerce de détail existant dans la zone à la date d'appro pour éviter les interprétations.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VI	DDT_083	P.30 - Le projet de PLU s'exprime en surface de plancher alors que le code de commerce utilise la notion de surface de vente. La DDTM souhaite que cette dernière notion soit préférée.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VI	DDT_085	P.31 - Concernant le principe de limitation dans les zones UX, des constructions neuves à usage de commerce de détail à 2000m <sup>2</sup> de surface de plancher, qu'il s'agisse d'une cellule commerciale ou d'une ensemble commerciale au sens du code de commerce, nécessaire au fonctionnement de la zone, il apparait judicieux de mieux expliciter les règles car les PCM sont des ensembles commerciaux au sens du code de commerce.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VI	DDT_088	P.31 - Pour respecter cet objectif de limitation et permettre une mixité fonctionnelle des espaces, les zones AUDa en continuité de ces pôles ne devront pas développer de surface commerciale.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_089	P.33 - Sur le PPR inondation par phénomènes de ruissellements du Nord Ouest de la métropole, ce dernier est en cours d'élaboration sur 11 communes, avec une approbation prévue début 2019. Même si il n'est donc pas approuvé, il aurait été souhaitable que le PLU2 intègre la connaissance du risque inondation issues des études hydrauliques au sujet desquelles la MEL avait été informée. La DDTM précise par ailleurs que cette absence de prise en compte est susceptible d'entraîner des difficultés sur l'opérationnalité de certaines zones à ouvrir à l'urbanisation, voire porter atteinte à la sécurité publique en autorisant des constructions dans des secteurs à risque.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_090	P.34 - Les aléas ruissellement ont été insuffisamment pris en compte dans la réflexion sur l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser. La non prise en compte des éléments de connaissance issus des études hydrauliques a conduit la MEL à ouvrir des zones à l'urbanisation dont l'opérationnalité sera complexifiée du fait de cette présence d'aléa.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_092	P.35 - Il convient d'interdire en I3 les locaux accueillant des populations sensibles ou les bâtiments destinés à la sécurité publique.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_093	P.35 - Il serait pertinent d'établir des sous zonages selon l'aléa et de définir des règles spécifiques à chaque phénomène.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_094	P.35 - La méthode de recensement, et les caractéristiques des zones I3 n'est pas précisée dans le rapport de présentation.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_095	P.36 - La lisibilité des PPR et PER est difficile. La DDTM propose de faire un atlas des risques	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_096	P.36 - La nomenclature utilisée dans le doc graphique pour figurer le risque engendrera confusion avec les servitudes portant les mêmes indices définis au format CNIG pour désigner le transport des hydrocarbures (servitude I1), à l'énergie hydraulique (I2) et au gaz (I3)	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_097	P.36 - Le PER mouvement de terrain et le PPR de Loos n'apparaissent pas au plan de zonage, contrairement aux art. R.151-31 et 34 du CU. Intégration dans un atlas possible.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_098	P.36 - Le PLU2 aurait pu préciser des prescriptions spécifiques à prendre en compléments des PPR et PER.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VII	DDT_099	P.37 - le risque lié aux mouvements de terrain, dû à la présence de cavités souterraines, est insuffisamment pris en compte dans les OAP thématiques (santé) et projet urbain.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VIII	DDT_102	P.39 - Le rapport de présentation aurait pu être complété des éléments suivant (voir liste page 39)	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VIII	DDT_105	P.40 - La traduction réglementaire du PLU2 (OAP thématiques, plan de stationnement...) ne semble pas assez ambitieuse pour atteindre les objectifs poursuivis en matière de déplacements et de mobilité.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis Etat - VIII	DDT_106	P.40 - Le plan de stationnement aurait pu intégrer la localisation des réseaux de TC, stations V'ville,...	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 2	MAE_002	P.10 - Non respect de l'obligation de réaliser des études sur les incidences du Plan sur les 5 sites Natura 2000 en France et les 3 sites en Belgique (notamment n° BE32001 « vallée de la Lys » situé à 300 mètres du territoire de la MEL et FR3112002 « Les Cinq Tailles » situé à 5,5 km du territoire de la MEL)	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 2	MAE_003	P.10 - Selon l'autorité environnementale, le SCoT impose aux PLU d'identifier les hémicycles. Or, selon l'AE, ces hémicycles « sont peu ou pas délimités dans le projet de PLU et il est très difficile de les repérer sur la cartographie ».	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 2	MAE_009	P.12 - L'AE indique que le rapport de présentation ne traite pas de l'articulation du plan avec le SDAGE du bassin Artois-Picardie, le SAGE de la Lys, le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Artois-Picardie, le plan de prévention des risques d'inondation de la Lys aval et le plan de protection de l'atmosphère.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 2	MAE_010	P.13 - Enfin, l'AE regrette l'absence d'analyse de l'articulation du PLU avec les éléments de connaissances disponibles du PPRI de la Marque et de ses affluents, du plan d'exposition aux risques d'inondation par ruissellement du nord ouest de la MEL et du SAGE Marque-Deûle en élaboration.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 2	MAE_011	P.13 - L'AE souligne que le PLU n'est pas compatible avec la disposition M14.1 du SAGE de la Lys qui prévoit que, dans le cadre de l'élaboration du PLU, il convient d'établir un inventaire cartographique et une hiérarchisation des zones humides. Pour elle, l'absence d'analyse des zones humides empêche la démarche d'évitement, de réduction et de compensation.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 3	MAE_012	P.13 - L'autorité environnementale recommande de mettre en oeuvre une méthode simple et lisible présentant l'ensemble des critères utilisés à chaque étape de manière détaillée, permettant de présenter les enjeux thématiques du territoire, de hiérarchiser ces enjeux, de les confronter au projet spatialisé, d'éviter les enjeux majeurs puis d'établir un projet évitant, réduisant et éventuellement compensant les impacts.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 3	MAE_013	P.13 - L'autorité environnementale recommande de présenter des cartes lisibles à une échelle adaptée aux enjeux et à la finalité réglementaire d'un plan local d'urbanisme qui édicte une réglementation à l'échelle des parcelles ;	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 3	MAE_014	P.13 - L'autorité environnementale recommande de compléter l'évaluation par des synthèses cartographiques à chaque étape, notamment avant et après mise en oeuvre des dispositions opposables du plan	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 3	MAE_015	P.13 - L'autorité environnementale recommande de développer des orientations d'aménagement et de programmation précises pour chaque zone de développement futur, présentant la justification des choix, les enjeux et mesures prises pour les éviter, les réduire et éventuellement les compenser.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 4	MAE_016	P.14 - L'autorité environnementale recommande de compléter les indicateurs concernant la biodiversité, de renseigner l'état de référence avec des indicateurs à la date d'approbation du plan et de faire une évaluation des effets de sa mise en oeuvre à mi-parcours.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 5	MAE_017	P.14 - L'autorité environnementale recommande de compléter les scénarios d'évolution démographique et économique par l'évaluation de la consommation foncière nécessaire, de localiser les zones de développement futures selon des variantes de chaque scénario et de comparer les incidences de ces variantes sur l'environnement et la santé humaine afin de justifier que le scénario choisi est le moins impactant au regard de l'option de développement retenue.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 6	MAE_001	P.3 - Sur la forme : Problème de lisibilité, incohérence entre les pièces	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 6	MAE_018	P.15 - L'autorité environnementale recommande de mieux structurer et coordonner les différents éléments constitutifs du dossier, d'en améliorer la compréhension, la lisibilité (notamment cartographique en choisissant une échelle de réalisation adéquate) et l'applicabilité et d'éliminer les incohérences entre les différentes règles pouvant exister sur certaines parcelles.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.1	MAE_019	P.18 - L'AE pointe par ailleurs les zones d'urbanisations futures situées sur les communes d'Englos et de Sequedin autour du pôle commercial monofonctionnel, en contradiction avec le principe du PADD interdisant les extensions à vocation commerciale au-delà des périmètres actuels des pôles.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.1	MAE_020	P.18 - L'autorité environnementale recommande de préciser les surfaces non encore urbanisées en zones urbaines (zones U) du plan local d'urbanisme en vigueur et de les comptabiliser avec les surfaces ouvertes à l'urbanisation en zone d'urbanisation future AU dans le projet de plan pour effectuer les comparaisons des rythmes d'artificialisation entre le plan local d'urbanisme intercommunal actuel et le plan futur ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.1	MAE_023	P.19 - L'autorité environnementale recommande d'identifier les services écosystémiques rendus par les milieux naturels et agricoles présents sur la Métropole, notamment sur les secteurs d'ouverture à l'urbanisation, et de mener la démarche d'évitement, à défaut de réduction, et en dernier lieu de compensation des impacts de l'urbanisation sur ces services écosystémiques.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_024	P.19 - L'autorité environnementale recommande d'infléchir de manière plus accentuée le rythme de consommation foncière induit par le projet.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_025	P.20 - L'autorité environnementale recommande de compléter, notamment par des observations de terrain, l'état des lieux par la localisation des espèces d'intérêt patrimonial et des espèces exotiques envahissantes ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_026	P.20 - L'autorité environnementale recommande d'établir la liste des ZNIEFF présentes sur le territoire et de préciser le caractère remarquable qui a conduit à leur identification ;	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_027	P.20 - L'autorité environnementale recommande d'établir une cartographie précise et sur l'ensemble du territoire de la Métropole de la trame verte et bleue prenant en compte les espèces présentes, leurs besoins tout au long de leur cycle de vie et la fonctionnalité des espaces ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_028	P.20 - L'autorité environnementale recommande d'identifier les territoires voisins connectés d'intérêt écologique afin de créer de potentielles zones tampons associées.	Pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_029	P.21 - Plusieurs cartes présentées dans l'état initial de l'environnement fournissent des données intéressantes mais à une échelle trop petite pour être exploitables ; de plus elles ne sont pas reprises dans la cartographie réglementaire. L'autorité environnementale recommande de préciser, à une échelle opérationnelle, l'ensemble des éléments de l'état de référence afin de permettre leur protection.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_030	P.21 - L'autorité environnementale recommande de poursuivre la réflexion amorcée sur la valeur écologique des friches et de réaliser des inventaires écologiques afin de les préserver de façon efficace.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_031	P.21 - L'autorité environnementale recommande d'établir un lien entre les grands groupes d'espèces identifiés sur le territoire, leurs habitats et leurs modes de déplacement afin d'établir des continuités écologiques adaptées ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_032	P.21 - L'autorité environnementale recommande d'établir une liste des réservoirs de biodiversité, de préciser leur intérêt écologique et leur localisation ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_033	P.21 - L'autorité environnementale recommande de revoir le tracé des corridors, afin de s'assurer de leur continuité et de leur liaison avec les réservoirs de biodiversité identifiés ;	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_034	P.21 - L'autorité environnementale recommande d'identifier les différents sous-trames des corridors sur une cartographie dédiée.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_037	P.22 - L'autorité environnementale recommande de revoir l'identification et le tracé des corridors identifiés au schéma régional de cohérence écologique du Nord-Pas de Calais et au SCoT de Lille Métropole.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_038	P.22 - L'autorité environnementale recommande de mener la démarche d'évaluation environnementale sur les emplacements réservés et les projets d'infrastructure de transport ;	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_039	P.22 - L'autorité environnementale recommande de présenter les mesures d'évitement, de réduction et en dernier lieu de compensation quand les impacts d'un aménagement sur les milieux et la biodiversité ont été jugés significatifs.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_040	P.23 - L'autorité environnementale recommande de simplifier et rationaliser les possibilités d'identification des espaces naturels, dans un objectif d'augmentation de l'efficacité de la mise en œuvre du règlement.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_042	P.23 - L'autorité environnementale recommande de revoir la localisation des zonages afin de les rendre cohérents avec les trames de protection environnementale et l'occupation actuelle réelle des sols.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_043	P.23 - La MRAE recommande d'interdire toute artificialisation des sols en espace tampon et ENR (avis MRAE page 23).	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_047	P.23 - L'autorité environnementale recommande de répertorier exhaustivement les boisements présents, afin permettre la reconquête des milieux naturels et forestiers.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_050	P.24 - L'autorité environnementale constate que l'impact du plan local d'urbanisme intercommunal sur la biodiversité est important et recommande de reprendre la démarche d'évitement, à défaut de réduction et en dernier lieu de compensation pour que l'impact résiduel du document sur les milieux naturels soit faible.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_053	P.25 - Cartographie inégale des corridors. Le zonage corridor est parfois utilisé pour entourer de petites zones, parfois naturelles, mais également urbaines comme à Santes, Wambrechies, Frelinghien (zones UVD). Il pourrait s'agir de corridors « en pas japonais » mais cela n'est pas mentionné et semble peu probable à la vue des secteurs concernés. => Demande de définir une TVB fonctionnelle au regard des besoins des espèces locales, selon les données de terrain récentes.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_054	P.25 - L'autorité environnementale recommande de définir une trame verte et bleue fonctionnelle au regard des besoins des espèces locales, selon des données de terrain récentes ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_055	P.25 - L'autorité environnementale recommande d'étudier la possibilité de faire de l'orientation d'aménagement et de programmation trame verte et bleue un outil de préservation mais aussi de reconquête des continuités écologiques.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.3	MAE_056	P.26 - L'autorité environnementale recommande de présenter les méthodologies des études ayant abouti à la définition des zones humides dans l'état de référence ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.3	MAE_057	P.26 - L'autorité environnementale recommande de présenter les résultats sur des cartes à une échelle suffisante pour être lisibles ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.3	MAE_058	P.26 - L'autorité environnementale recommande de compléter les inventaires sur les secteurs où une ouverture à l'urbanisation est envisagée.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.3	MAE_059	P.26 - L'autorité environnementale recommande, lorsque le caractère humide des secteurs ouverts à l'urbanisation aura été étudié, de mettre en place une démarche de préservation de ces secteurs en priorité en les retirant du zonage d'urbanisation future (AU), à défaut de réduction de l'urbanisation sur les secteurs humides et en dernier lieu de compensation des fonctionnalités qui seraient perdues avec l'urbanisation.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_061	P.27 - L'autorité environnementale recommande d'intégrer les données les plus récentes dans l'état des lieux, notamment celles concernant la ressource en eau.(SDAGE Artois-Picardie 2016-2021.)	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_062	P.27 - L'autorité environnementale recommande de compléter l'état de référence de la nappe de la Craie par des données non moyennées des eaux brutes sur l'ensemble des captages de la Métropole ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_063	P.27 - L'autorité environnementale recommande de détailler les actions engagées pour reconquérir la qualité des eaux compte tenu des enjeux de sécurisation de la ressource, en lien avec le projet d'accueillir 50 600 habitants supplémentaires.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_064	P.28 - L'autorité environnementale recommande de préciser de manière détaillée les projets permettant de résoudre les non-conformités des systèmes d'assainissement et de présenter l'impact de l'accueil de nouvelles populations et activités sur ces systèmes d'assainissement.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_065	P.28 - De plus, constatant que le périmètre de l'AAC du Sud de Lille concentre 1/3 des surfaces ouverte à l'urbanisation pour les activités économiques ainsi que de nombreux projets d'infrastructures routières, l'AE estime que la spécificité et la protection de ce territoire n'a pas été pris en compte.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_066	P.28 - Pour l'AE, le règlement, soit omet de reprendre certaines interdictions de la déclaration d'utilité publique, soit modifie certaines prescriptions liées à l'urbanisme (par exemple, ER pour le contournement à Emmerin alors que la DUP prévoit la réalisation de plantations forestières sur la platière d'Emmerin). Pour l'AE, le PLU ne peut être que plus protecteur que les règles existantes pour la protection des captages.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_067	P.29 - L'autorité environnementale recommande d'étudier les impacts de l'accueil d'activités économiques nouvelles, d'une augmentation de l'imperméabilisation, de l'augmentation de l'urbanisation et du trafic dans l'aire d'alimentation des captages du sud de Lille, sur la qualité des eaux et les secteurs de vulnérabilité des champs captants, avant de prévoir tout nouvel aménagement ;	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_068	P.29 - L'autorité environnementale recommande si besoin, de renoncer à certains emplacements réservés ou certaines ouvertures à l'urbanisation, et de mettre en cohérence les différents documents du dossier.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_069	P.30 - L'autorité environnementale recommande de préciser les mesures destinées à sécuriser l'alimentation en eau potable, tant en qualité qu'en quantité, en cohérence avec l'augmentation de la population prévue et l'accueil de nouvelles activités économiques.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_072	P.30 - Elle recommande également de prévoir les aménagements nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux sur la Marque à l'aval de Marquette.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_075	P.31 - L'autorité environnementale recommande de préciser la méthodologie de recensement des zones i3, les caractéristiques des zones (nature des phénomènes, qualification de l'aléa, emprises),	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_076	P.31 - L'autorité environnementale recommande de spatialiser les zones d'aléa d'inondation à échelle opérationnelle ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_077	P.31 - L'autorité environnementale recommande de dissocier les phénomènes et proposer des règles spécifiques ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_078	P.31 - L'autorité environnementale recommande de compléter le recensement des secteurs i3 en se référant aux études hydrauliques réalisées pour les plans de prévention des risques d'inondation.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_080	P.31 - L'autorité environnementale recommande d'indiquer sur le plan de zonage les aléas relatifs au futur plan de prévention des risques d'inondation par phénomènes de ruissellement et de revoir l'implantation de projets urbains en zone de ruissellement en proposant des mesures d'évitement ou de réduction des risques.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_083	P.32 - L'autorité environnementale recommande d'interdire en zone i3 les locaux accueillant des populations sensibles (établissements scolaires, médicaux, ehpad, etc.) ou les bâtiments destinés à la sécurité publique (pompiers, police, etc.) et de réglementer les remblais.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_084	P.32 - L'autorité environnementale recommande d'approfondir l'étude des risques concernant le retrait-gonflement des argiles (aléa fort), la proximité d'installations classées à risque, de canalisations de gaz et de lignes à haute tension.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_085	P.32 - L'autorité environnementale recommande de représenter dans le zonage les plans de prévention des risques de mouvement de terrain.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_086	P.32 - L'autorité environnementale recommande de localiser dans les orientations d'aménagement et de programmation la présence des cavités et de préciser les événements liés aux carrières (affaissement, effondrement, fissures...).	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_087	P.32/33 - L'autorité environnementale recommande d'édicter des prescriptions spécifiques concernant la stabilité des constructions et la non-aggravation du risque dans sa globalité pour les secteurs concernés par le risque de mouvement de terrain lié à l'effondrement de cavités.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.5	MAE_088	P.34 - L'autorité environnementale recommande d'actualiser l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.6	MAE_090	P.34 - L'autorité environnementale recommande d'actualiser l'évaluation environnementale concernant la politique de gestion des sédiments définie par VNF, incluant des nouveaux projets et de les prendre en compte dans le projet de plan local d'urbanisme intercommunal.	Pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.6	MAE_091	P.34 - l'autorité environnementale recommande de représenter les zones d'effets des installations classées et d'indiquer les préconisations qui s'y attachent ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.6	MAE_092	P.34 - l'autorité environnementale recommande de justifier ensuite que l'urbanisation respecte ces contraintes.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.6	MAE_093	P.35 - l'autorité environnementale recommande de justifier la compatibilité des nouveaux projets avec le changement d'usage des sites accueillant des installations classées en fonctionnement ou en cessation d'activités et d'indiquer, dans les orientations d'aménagement et de programmation, les mesures de gestion (dépollution, restriction d'usage, etc.) nécessaires.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.6	MAE_094	P.35 - l'autorité environnementale recommande de reprendre systématiquement dans les orientations d'aménagement et de programmation les informations pouvant influencer sur le projet (sites et sols pollués, installations classées pour la protection de l'environnement, servitudes d'utilité publique) ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.6	MAE_095	P.35 - l'autorité environnementale recommande de mentionner les impacts réglementaires de ces contraintes en termes d'études et travaux préalables.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_096	P.37/38 - l'autorité environnementale recommande de compléter le dossier avec un état de référence des réseaux de mobilité active, des nouvelles pratiques de déplacement et de l'offre multimodale ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_097	P.37/38 - l'autorité environnementale recommande de compléter le dossier avec une carte de synthèse des différents pôles générateurs de flux de déplacements et leur situation par rapport aux réseaux de transports existants.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_099	P.38 - l'autorité environnementale recommande d'étudier les questions de mobilité et déplacements à toutes les échelles territoriales et de traiter notamment les questions de transit, dont celui transfrontalier, de manière spécifique.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_100	P.38 - l'autorité environnementale recommande de présenter l'articulation entre l'existant et le projet de réseau cyclable de manière détaillée.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_102	P.38 - l'autorité environnementale recommande de s'assurer de la cohérence entre les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable sur le fluvial et les zonages portuaires.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_104	P.39 - l'autorité environnementale recommande d'assurer la cohérence des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable sur les logistiques urbaine et multimodale avec le zonage réglementaire.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_105	P.39 - l'autorité environnementale recommande de préciser ce qui est entendu par la démarche de hiérarchisation des réseaux routiers et de transports en commun.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_106	P.39 - l'autorité environnementale recommande de ne pas créer de nouvelles voies et échangeur sans une analyse fine du trafic induit à moyenne échéance et des impacts : sanitaires (bruit, pollution, climat, etc.), sur les réseaux, les reports modaux, les populations et milieux alentours, ainsi que sur l'urbanisation induite.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_107	P.41 - l'autorité environnementale recommande de mieux prendre en compte l'accessibilité en transports en commun dans le choix des zones ouvertes à l'urbanisation à des fins tant résidentielle que d'activités économiques.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_108	P.43 - l'autorité environnementale recommande de présenter une étude complète et plus récente de l'état de la pollution atmosphérique sur l'agglomération ;	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_109	P.43 - l'autorité environnementale recommande d'analyser plus finement la localisation des secteurs à urbaniser par rapport aux zones à dépassement potentiel des valeurs limites identifiées par ATMO Hauts-de-France.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_110	P.43 - l'autorité environnementale recommande de quantifier les populations exposées au dépassement des seuils réglementaires sur la qualité de l'air et, notamment, de localiser les établissements accueillant des personnes sensibles (écoles, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) et de prendre en compte la carte stratégique de la qualité de l'air pour définir son projet dans le cadre d'une démarche de requalification, d'évitement, à défaut réduction des impacts sur la santé des habitants.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_111	P.44 - l'autorité environnementale recommande d'étudier l'impact sur la qualité de l'air des nouvelles infrastructures ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_112	P.44 - l'autorité environnementale recommande de mener la démarche d'évaluation environnementale dans un objectif d'aide à la décision de l'ouverture à l'urbanisation ou non des zones situées à proximité, ou de mise en œuvre de dispositions pour y limiter les risques sanitaires ;	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_113	P.44 - l'autorité environnementale recommande de développer des projets visant à réduire l'exposition des populations déjà présentes aux abords des nouvelles infrastructures	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_114	P.44 - l'autorité environnementale recommande de développer la réflexion préalable à la réglementation du stationnement en fonction de la desserte en transports en commun et des emplacements réservés pour les modes alternatifs à la voiture individuelle.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_115	P.44 - l'autorité environnementale recommande de mener la démarche d'évaluation environnementale pour les projets de développement d'activités logistiques et de plates-formes multimodales afin d'évaluer les impacts sur les déplacements en nombre et en modes et ainsi sur la qualité de l'air.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_116	P.45 - l'AE note l'ambition du document sur le stationnement à destination mais relève la disposition qui indique que le nombre de place de stationnement sera toujours arrondi à l'entier supérieur (ce qui peut conduire à 3 places de stationnement par logement). L'AE regrette également que le projet se limite au minimum réglementaire sur le stationnement vélo.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_117	P.45 - l'autorité environnementale recommande de traduire les objectifs de développement des modes de transports doux ou en commun, par un règlement suffisamment ambitieux dans le plan local d'urbanisme intercommunal, au travers d'une définition plus contraignante d'un maximum de places de stationnement tenant compte de la capacité, de la desserte en transport en commun et d'objectifs plus importants de stationnement pour les vélos.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_120	P.45 - l'autorité environnementale recommande d'éviter de créer de nouvelles zones urbaines à proximité des axes où la qualité de l'air est dégradée.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.8	MAE_121	P.45 - l'autorité environnementale recommande d'inscrire dans le projet d'aménagement et de développement durable et le règlement l'obligation pour tout nouveau projet urbain (que ce soit en extension ou en rénovation urbaines) de prendre en compte la qualité de l'air tant pour ce qui concerne l'opportunité du projet (quelle population cible pour quelle utilisation) que lors de sa conception (orientation des bâtiments, localisation des prises d'air, etc.) ainsi que de l'offre de déplacement alternative à la voiture particulière.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.9	MAE_122	P.46 - l'autorité environnementale recommande de mieux étudier l'articulation des mesures potentiellement contradictoires dans l'orientation d'aménagement et de programmation « changement climatique et transition énergétique » ;	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.9	MAE_123	P.46 - l'autorité environnementale recommande de détailler dans le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation des projets urbains les secteurs identifiés en tant qu'îlot de chaleur urbain et de prévoir les mesures adaptées pour les réduire.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_001	P.2 - La ST1 n'est pas visible de manière cartographique, elle se confond avec la trame ferroviaire qui est un outil créé par la MEL. La ST1 est reprise dans l'atlas des servitudes d'utilité publique, mais pas en aplat.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_002	P.2 - Lorsqu'un EBC a été inscrit sur le périmètre du DPF, les propriétaires ont l'obligation d'élager les plantations sur une longueur de 50 mètres.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_005	P.2 - Certains linéaires de plantations présents dans les OAP sont contraires avec les règles s'appliquant dans le périmètre du DPF.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_006	P.2 - Concernant les clôtures, la SNCF tient à rappeler que les règles relatives aux clôtures doivent être compatibles avec les référentiels de sécurité routière. Notamment les clôtures végétales ne pourront pas être la règle dans le périmètre du DPF.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_007	P.3 - La carte produite dans le projet de PLUI2 ne correspond pas aux informations « bruit » visible sur le site internet des services de l'Etat.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_021	P.5 - La SNCF relève beaucoup d'erreurs de périmètres entre le zonage spécifique de « trame ferroviaire » et les périmètres de DPF. - Ces superpositions paraissent apporter des difficultés de compréhension et ne paraissent pas nécessaires.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_030	P.5 - Un zonage spécifique ("Secteur affecté au domaine public ferroviaire - PRESCRIPTIONS diverses (règlement)") a été créé pour une partie des parcelles du DPF : ce zonage comporte beaucoup d'erreurs de périmètre.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_032	P.5 - La SNCF rapporte l'absence de réflexion sur l'urbanisation autour des passages à niveaux.	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_033	P.6 - La SNCF souhaiterait voir apparaître dans le projet de PLUI2 la mention des grands projets envisagés notamment le projet de réseau Express grand Lille ainsi que les programmes inscrits au CPER 2015-2020	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@102	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@1022-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@1023-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@1023-10	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@1023-11	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@1023-12	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@1023-13	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@1023-14	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@1023-15	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@1023-16	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@1023-17	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Pris en compte pour l'approbation











## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
MEL	Enquête publique		@42-3	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@42-4	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@42-5	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@42-6	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@42-7	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@42-8	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@449-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@449-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@449-3	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@453-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@534	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@581-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@596-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@596-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@596-3	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@596-4	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@596-5	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@614-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@616-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@634-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@696-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@696-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@772-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@848	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@950-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@986-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		@991	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		C1472-LYS	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		C2290	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		C3402-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		C3403	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		C3408	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		C3485-Lys	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		C3574	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		C3594-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		C527-2	Équipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E1020-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E1020-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E1020-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E148	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E18-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2077	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2093-0	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2122-3	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2185	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E220	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2273	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2458	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E259-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2620-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2620-3	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2673	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2905-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2925-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E2963-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E3122-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E3122-2	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E3122-3	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E3122-4	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E3206-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E3293	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E34	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E3563	Envt - Cycle de l'eau	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E413	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E575-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E575-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E575-3	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E583-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E583-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E584	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E61	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		E908	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R1167	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R1188	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R2268-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R2312-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R2929-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3288-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3342-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3344-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3344-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3344-3	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3344-4	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3344-5	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3344-6	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3373	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3459-0	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3523	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3560-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3561-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3569-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3573-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3577-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3585	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3587-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3592-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3596-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R3597-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
MEL	Enquête publique		R670-4	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
MEL	Erreur matérielle		ERR_158	concernant le plan des stationnements : pour les U spécifiques identifiés au livre IV (ULM, UV, UCH, UU, etc.), la logique est d'inscrire les périmètres en S5, et donc de renvoyer au règlement de zone. En regardant la version arrêtée au 15 décembre 2017, le périmètre « quartier du ballon » est en grande partie en « S0.1 » et non en « S5 ».Il conviendra de corriger cette incohérence pour éviter tout problème d'interprétation.	Pris en compte pour l'approbation
MEL	Erreur matérielle		ERR_36	Corriger les fautes d'orthographe dans la légende : complémentaire, réserve, inondation	Pris en compte pour l'approbation
MONS-EN-BAROEUL	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_112	Incohérence entre la hauteur de 21m indiquée dans la zone UEP et le plan des hauteurs indiquant 22/NR dans la zone du Fort de Mons et 16/NR dans le secteur du cimetière, de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la déchetterie	Pris en compte pour l'approbation
MONS-EN-BAROEUL	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_113	Modification de l'Erl N°3 supprimer 100% de LLS	Pris en compte pour l'approbation
Mons-en-Baroeul	Enquête publique		@1016-1	Aménagement îlot Pasteur-rubens à Mons-en-Baroeul 59370	Pris en compte pour l'approbation
Mons-en-Baroeul	Enquête publique		@1241-1	Projet de modification du PLU2 îlot PASTEUR MONS en BAROEUL	Pris en compte pour l'approbation
Mons-en-Baroeul	Enquête publique		@774-1	Patrimoine architectural à Mons-en-Baroeul	Non pris en compte pour l'approbation
Mons-en-Baroeul	Enquête publique		C1469-1	UE en UCO 2.2 - parcelle AE20	Pris en compte pour l'approbation
Mons-en-Baroeul	Enquête publique		C1470-1	Modification zonage UE en UCO2.2 pour la parcelle AE20	Pris en compte pour l'approbation
Mons-en-Baroeul	Enquête publique		C1470-2	Modification zonage parcelles AA0516, 0517, 0021 (Magasin intermarché) de UCO2.2 en UE	Pris en compte pour l'approbation
Mons-en-Baroeul	Enquête publique		C1470-3	Modification zonage parcelles AH0011, 0010, 0009p, AE0070p de UCO5.1 en UCO2.2	Pris en compte pour l'approbation
Mons-en-Baroeul	Enquête publique		C1470-4	Modification ERL1 en ERS équipement petite enfance	Pris en compte pour l'approbation
Mons-en-Baroeul	Enquête publique		C1470-5	Création d'un ER parcelle AO0238 pour un parking	Non pris en compte pour l'approbation
Mons-en-Baroeul	Enquête publique		C1470-6	Création d'une protection "Squares et parcs" parcelle AK0188	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_424	ERL L8. La commune souhaite que la part des LLS affectée aux logements soit de 30 % et non de 40 %.	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_425	La commune précise que l'EHPAD prévu initialement dans le programme des Carbonisages est abandonné. Il convient de retirer de la programmation concernée la réalisation de cet EHPAD. Voir erreur de lettre sur le schéma d'aménagement (lettre à retirer).	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_426	La commune précise une incohérence entre l'article 4.1 et l'article 4.2 du livre OAP Carbonisages. Elle souhaite tenir l'alignement sur l'espace public de la rue Lorthois tout en offrant certaines porosités. Elle souhaite inciter dans l'OAP la mise en oeuvre d'espaces paysagers en accompagnement des futures constructions le long de la rue Lorthois.	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_427	La commune souhaite que le pourcentage de SP dédié aux LLS pour les ERL L1 et L3 soit de 35 % et non pas 40 %.	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_428	La ville demande à la MEL d'apporter des précisions de mesures (de distances) sur les marges de recul figurant sur le plan de destination des sols (ces distances figurent au PLU1)	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_429	La ville demande de corriger l'incohérence de libellé pour l'OAP Carbonisages qui porte le n° 44 au plan de destination des sols et le n° 46 dans le livre des OAP "projets Urbains".	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_430	La ville demande de modifier l'OAP Carbonisages dans le livre des OAP en précisant sur les conditions de desserte et d'équipement de la zone, que la rue de la Forgette ne dispose pas d'un arrêt de bus mais que cet arrêt se trouve au carrefour des rues Lorthois et de Tourcoing.	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_431	La ville demande la création d'un ERI pour permettre de mailer la rue Jules Watteeuw à l'impasse Constantin, à l'arrière du stade Dendivel.	Non pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_432	La ville demande la création d'un SPA normal, allée de la Bergerie	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_433	La ville demande la légère réduction (adaptation) de l'ENR sur un lotissement du parc de Hautmont avec, sur la partie supprimée, la création d'un SPA normal	Non pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_434	La ville demande la relocalisation d'une zone à dominante humide 1 sur le parc du Hautmont.	Non pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_435	La ville demande la suppression des linéaires commerciaux sur la ZAC Cœur de Ville et sur une partie de la rue de Lille.	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_436	La ville demande la suppression, rue de Verdun, de l'ERS S1 portant sur la création d'un terrain familial locatif gens du voyage. Elle demande en parallèle que soit étudiée la création de ce projet sur l'ERL L10 rue du Congo ou sur l'ERL L12 rue de Roubaix ou, à défaut, sur des parcelles situées dans la zone des Peupliers	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_437	La ville précise que les étiquettes indiquant les zonages de destination des sols ne sont pas toujours bien positionnées. La ville demande à corriger ces erreurs matérielles afin de lever toute ambiguïté.	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_438	L'OAP rues d'Amsterdam rue de Paris à Tourcoing (site Argosyn). La ville de Mouvaux souhaite porter le nombre maximal de logements sur le site à 380.	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_439	Modification du programme des ERL L9, L10 et L16. La ville souhaite que la part dédiée aux LLS pour ces 3 ERL soit fixée à 30 % de la SP	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_440	OAP Argosyn à Tourcoing. La ville souhaite qu'une mention particulière soit portée sur le besoin de réinterroger la qualité et la configuration du maillage routier existant au droit du site (côté Mouvaux).	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_441	Réduire et aussi étendre à la parcelle AR 87 le périmètre et la surface de l'ERL L12, rue des Duriez, côté rue de Roubaix.	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_442	Sur la programmation de l'OAP Carbonisages, la commune demande que les 5 LLS réservés pour les gens du voyage soient inclus dans un programme collectif ou semi collectif de LLS et qu'en parallèle un emplacement pour stationner les caravanes soit prévu en périphérie des logements.	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_443	Sur le projet Argosyn à Tourcoing, la ville de Mouvaux souhaite l'application des dispositions du secteur S2 et non pas S1 en matière de stationnement.	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_444	Sur l'OAP Carbonisages, la commune demande la suppression du carré jaune figurant au schéma d'aménagement. Elle y souhaite, par ailleurs, la suppression de la "notion de façade discontinue à l'alignement"	Pris en compte pour l'approbation
MOUVAUX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_445	Sur l'OAP rues d'Amsterdam rue de Paris à Tourcoing (site Argosyn), la ville de Mouvaux souhaite que soient recomposés et restructurés les flux de la rue de Paris et la rue de Tourcoing en y intégrant des espaces paysagers, du stationnement et une meilleure prise en compte de l'accessibilité du site en transports collectifs et en modes doux de déplacement. La ville de Mouvaux souhaite que l'OAP incite le promoteur à travailler étroitement sur ce sujet avec les villes et la MEL.	Pris en compte pour l'approbation
Mouvaux	Enquête publique		@1677-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Mouvaux	Enquête publique		@2056-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Mouvaux	Enquête publique		@2452-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Mouvaux	Enquête publique		@2736-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Mouvaux	Enquête publique		@380-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Mouvaux	Enquête publique		@512-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Mouvaux	Enquête publique		E3153-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Mouvaux	Enquête publique		R702-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_107	La CAR demande de reclasser en U certaines emprises d'emplacements réservés reprises au PLU2 en zone agricole : les ERS 3 et 4 et emprises Pôle médical situés au droit de l'ER F7. (voir avis CAR pages 11 et 44).	Non pris en compte pour l'approbation
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_446	Corriger l'adresse de l'élément protégé. Il s'agit du n° 72 rue du Berquier et non le 70.	Non pris en compte pour l'approbation
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_447	Demande de suppression de toute référence à un équipement public communal sportif dans l'OAP (articles 2.6, 3.1, 3.2.c, 4.1 et 4.3 de l'OAP)	Pris en compte pour l'approbation
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_448	La commune demande la suppression à l'article 6.1 de l'OAP du terme "public" de l'espace végétalisé à réaliser autour de la ferme et du restaurant.	Pris en compte pour l'approbation
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_449	La commune demande que les emprises de l'espace végétalisé ouvert figurant au schéma d'aménagement de l'OAP soient réduites et que le nouveau périmètre corresponde aux emprises de l'espace boisé classé figurant au PLU1 en vigueur.	Pris en compte pour l'approbation
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_450	La commune souhaite que soit inscrite la possibilité d'un phasage du projet et modifier les articles 1.2 et 1.3 de l'OAP	Pris en compte pour l'approbation
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_451	Matérialisation de cônes de vues depuis les rues Vandermeersch et La Fontaine vers l'espace agricole + entre le Panef et la Belgique.	Non pris en compte pour l'approbation
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_452	Mettre en cohérence le n° de l'OAP 47 avec le n° figurant sur le plan de destination des sols qui porte le n° 45.	Pris en compte pour l'approbation
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_453	Suppression de l'emplacement réservé S9	Pris en compte pour l'approbation
NEUVILLE-EN-FERRAIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_454	Suppression de l'emplacement réservé S9	Pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1671-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1674-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1682-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1698	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1761-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-10	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-11	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-12	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-13	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-1b	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-2	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-2b	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-3	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-4	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-5	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-6	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-7	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-8	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1930-9	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@1931-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2271-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2613-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2615-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2617-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2617-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2617-3	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2619-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2626-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2647-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2659-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2739-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2877-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@2903-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@3096-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@3202-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@3224-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@3226-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@326-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@326-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@327-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@327-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@328-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@328-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@329-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@330-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@330-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@333-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@3336-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@334-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@334-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@335-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@336-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		@615-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		R2513-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Neuville-en-Ferrain	Enquête publique		R678-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_074	ajuster la marge de recul et ER le long de la RD 147	Non pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_075	corriger erreur sur parking des rois fénéants	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_076	limiter à deux places par logements	Non pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_077	Obtenir un plan de circulation dans le cadre du contournement	Non pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@1210-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@1341-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@1573-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@2001-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@2700-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@2813-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@2817-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@2859-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@2875-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@2902-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@361-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@365-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@366-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@366-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@367-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@367-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@388-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@389-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@389-3	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		@389-4	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
NOYELLES	Enquête publique		E140	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_65	Les espaces boisés sont de petite taille au sein de la MEL, et la pression reste forte sur ces milieux. La commission d'enquête encourage ces initiatives. Néanmoins, la commission d'enquête propose à la MEL d'appliquer pour le classement d'une parcelle urbanisée un principe simple, celui du réalisme en adaptant un zonage conforme à la réalité du site. Certaines parcelles avec jardins privatifs de la commune de Pérenchies, sont ici concernées par le classement Espace Boisé Classé qui semble injustifié au regard de l'expression des contributeurs concernés. Ces classements impactent le document d'urbanisme pour les zones EBC.  Aussi, la CE émet la recommandation que ces jardins privatifs non conformes aux zones EBC pourront être classés en zone NJ (Naturel Jardin). Les surfaces concernées pourront être déduites des surfaces des espaces boisés classés.	Pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_66	Le projet de contournement de Pérenchies fait l'objet de différents emplacements réservés déjà identifiés au PLU1 dans certains secteurs et notamment celui de la Gare. L'OAP n°49 prend place sur une friche ferroviaire attenante à la gare et le texte de présentation de l'OAP précise qu'il est prévu un passage sous voie SNCF qui jouxtera le site du projet. En l'absence d'éléments nouveaux la commission d'enquête ne peut se positionner quant au projet de contournement et aux emplacements réservés à cet endroit. La CE recommande de mettre en cohérence l'OAP n°49 et les emplacements réservés au projet de contournement pour permettre l'émergence d'un projet urbain cohérent.	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_133	Réétudier les ERS4 (bassin tamponnement) et ER F6, ER F9 (piste accès) avec les agriculteurs	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_036	P6 - mise en cohérence OAP et ER sur site des gares (tracé et jauge des stationnements)	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_010	Indication d'un seuil de mixité sociale pour la SMS	Pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_011	Matérialisation du linéaire commercial	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_012	Précision à apporter sur le nombre de logements de l'ERL L6	Pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_013	Rétablissement d'une fenêtre d'accès vers Prêmesques (avenue de Lisieux)	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_014	Souhait d'intégration d'une nouvelle OAP sur le site Demeyère, avenue de Lisieux et avenue de Lomme	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@1037	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@1037-2	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@1037-3	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Perenchies	Enquête publique		@106-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Perenchies	Enquête publique		@114	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Perenchies	Enquête publique		@115	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@1294	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@1570	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@1570-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
PERENCHIES	Enquête publique		@176	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@176-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@1778	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@1956-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@206	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@2082	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@2436	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@2436-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@2436-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@2666	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@268	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@2680	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@2831-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@2831-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@2831-4	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@2856-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@3258-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@3258-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@3258-3	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@3258-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@3258-5	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@3858-4	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Perenchies	Enquête publique		@39	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@648-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@648-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@648-3	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@648-5	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@698	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		@698-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		2431	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		3450-10	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		3450-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		3450-3	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		3450-4	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		3450-5	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		3450-6	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		3450-8	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		3450-9	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2073	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2082	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2092	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2288	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2309	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2311	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2912	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2915	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2931	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2932	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2933	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2934	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C2935	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C332-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C3450	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C3450-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C3450-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C3450-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C3450-5	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C3450-6	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C3450-7	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C3450-8	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		C3485	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R1168	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R1168-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R1169	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R1170	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R1171	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R1172	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R144	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R1614	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R1615	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R1616	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R2213	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R2266	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R2267	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R2269	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R2270	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R2281	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R2282	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R2283	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R2915	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R2931	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3282	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3288	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3296	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3300	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3303	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3307	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R331-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3316	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3337	Habitat - Gens du voyage	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3338	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3339	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3341	Habitat - Gens du voyage	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3343	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3388	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3389	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3390	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3391-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3391-2	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3391-3	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3395	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
PERENCHIES	Enquête publique		R3395-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3571	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3572	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3575	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3575-0	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3576	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3576-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3576-2	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3576-3	Organisation de l'enquête / Forme du document	Pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3576-4	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3576-5	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R3593	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R430	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R434	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R434-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R436	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R436-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R437	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R438	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R439	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R439-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R439-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R439-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R440	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R440-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R441	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R441-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R443	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R88	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R88-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R94-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R94-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R94-3	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R94-4	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R94-5	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R95	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R95-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R96	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERENCHIES	Enquête publique		R96-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
PERONNE-EN-MELANTOIS	Enquête publique		@81-1	Modification de la délimitation du secteur paysager à préserver renforcé pour les parcelles A979 et A981	Pris en compte pour l'approbation
PERONNE-EN-MELANTOIS	Enquête publique		@84-1	Vérification du classement de mes parcelles cadastrales	Non pris en compte pour l'approbation
PERONNE-EN-MELANTOIS	Enquête publique		@89-1	Usages autorisés sur ma parcelle d'habitation	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_025	Demande de réétudier/réduire le zonage NE en limite car empêche tout développement des fermes (notamment ferme Huchette) et éviter le dépassement de la zone tampon au delà des rues du retour et Charles de gaulle	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_042	Demande changement de zonage ERS2 (réserve d'eau), ce projet n'étant pas envisageable en A	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_062	ER F5 à localiser le long de la voie ferrée	Pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_015	Ajout d'un espace réservé dans la continuité du cimetière (A963) dans la zone A	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_016	Concernant la zone rue de la Bleue classée UVD8, demande de classer les parcelles A 1582 et 2772c en zone UE.1 et remettre les parcelles 1581 et 1211, sur lesquelles existe une habitation, en zone A. Concernant la zone rues de la Bleue et du Retour classée UVD8, demande de classer les parcelles A 780, A 2081, A2827, A772 et A2894 en zone UE et le reste en zone A	Pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_017	Création d'un emplacement réservé afin de créer un sentier piétonnier permettant de relier la rue Gabriel Péri à la rue du Couvent.	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_018	Fort Sénarmon. Parcelles A1494 et A 3263. Il est souhaité de laisser le classement de ces parcelles en zone A avec une servitude SPA	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_019	Rue Péri. Parcelle A 1937. Le projet de PLU2 projette de classer la zone en zone NE, avec une servitude d'EBC et de SPA normal). La commune souhaite conserver ces parcelles en zone A, de passer la SPA normale en SPA simple, tout en gardant la servitude EBC.	Pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_020	Zone située domaine de la Ferme (parcelle A2409) : Au PLU2, classement en zone UVD4.2 de la totalité de la parcelle. Demande de laisser une partie de la parcelle en zone A.	Pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		@1007	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		@109	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		@109-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		@1566	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		@1949	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		@2914	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		@2914-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		@3003-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		@966	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		@981	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		C318	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		C318-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		E2685	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		E2920	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		R2506-0	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		R2508	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
PREMESQUES	Enquête publique		R2508-0	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_106	IPEN EARL 3 tilleuls : prairie attenante à l'exploitation classée => demande de sortie de l'inventaire pour que l'exploitation puisse se développer (annexe 27)	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_150	ZAC Ange Gardien : bâtiment d'exploitation et parcelles attenantes sont localisées en UZ35.1 => demande de déclassement en zone agricole au vu de l'activité exercée (annexe 26)	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_006	Intégrer l'ensemble des emplacements réservés identifiés par VNF et leur rendre applicable un zonage et un règlement adaptés selon les propositions de VNF	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_151	la rectification du périmètre de l'inventaire du patrimoine métropolitain pour l'IPAP n°006 situé sur la commune et intitulé "bras mort du tourne cul" par l'ajout des parcelles cadastrées AH0001 et AH0003	Pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_152	Le classement à l'IPAP de l'alignement de saules têtards situé parcelle cadastrée B2131	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_153	Le détournement de la parcelle de l'entreprise "Signature" située en zone agricole (702 chemin du Cœur Joyeux) pour permettre à cette entreprise un aménagement de ses locaux afin de conforter son activité économique.	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_154	Le retrait de l'IPAP n°5004 concernant les hêtres pourpres du cimetière qui ont été abattus pour des raisons sanitaires	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_155	L'inscription à l'inventaire des bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination en zone agricole naturelle (IBA²) de la ferme située 272 chemin de Sainghin	Pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Enquête publique		@1030-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Enquête publique		@1031-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Enquête publique		@1032-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Enquête publique		@1033-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Enquête publique		@1941-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Enquête publique		@3199-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Enquête publique		@3215-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Enquête publique		@55-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Enquête publique		@57-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
QUESNOY-SUR-DEULE	Erreur matérielle		ERR_39	Ajout au périmètre IPAP N006 (bras mort du "Tourne Cul") des parcelles AH0001 et AH0003	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
RONCHIN	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_67	La commission d'enquête émet une recommandation concernant le classement en secteur paysagé et arboré à préserver des parcelles privées. Elle souhaite que les propriétaires concernés puissent conserver une maîtrise de leurs parcelles, par un classement de celles-ci en secteur paysagé et arboré simple.	Pris en compte pour l'approbation
RONCHIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_078	A la demande des services de la MEL, l'emplacement de la réserve F1 "Franchissement de la voie ferrée" doit faire l'objet d'une demande d'ajustement	Non pris en compte pour l'approbation
RONCHIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_079	Inscrire des secteurs paysagers simples à l'exception des secteurs paysagers renforcés sur le parc de la Mairie et avenue Emile Zola	Pris en compte pour l'approbation
RONCHIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_080	L'adresse de l'emplacement réservé F2 "Liaison vélo-piéton - Corridor vert" doit être modifiée en "entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Lesquin" au lieu de "entre les avenues Jean Jaurès et Emile Zola"	Pris en compte pour l'approbation
RONCHIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_081	L'adresse de l'emplacement réservé F5 "Création de carrefour" doit être modifiée en "Rues Braille, Bouvines, Carnot" au lieu de "Rues Brailles, Bouvin, Carnot"	Pris en compte pour l'approbation
RONCHIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_082	L'adresse de l'emplacement réservé F8 "Accès à la zone d'urbanisation future" doit être modifiée en "Rue Sadi Carnot vers la zone d'extension (AUCM)" au lieu de "Rue Paul Vaillant vers la zone d'extension (AUCM)"	Non pris en compte pour l'approbation
RONCHIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_083	Le secteur autour de la mairie doit être en zone 16/13 au lieu de 19/NR	Pris en compte pour l'approbation
RONCHIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_084	Le secteur de centralité situé autour de la Mairie doit être modifié en USE1.2 au lieu de USE1.1	Pris en compte pour l'approbation
RONCHIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_084b	Reprise des SMS/STL du PLU1 qui ont disparues à l'arrêt	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@1003-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@103-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@103-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@1158-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@1260	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@1260-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@2195-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@2195-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@2557-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@2763-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@2918-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@2962-1	Habitat - Gens du voyage	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@3009-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@3013-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@3070-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@3075-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		@891	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		C3404-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R1831-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R1831-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R1831-3	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R1831-4	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R1862-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R32-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R49-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R52-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R75-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R76-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R987-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R992	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Ronchin	Enquête publique		R993-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
RONCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	DC_06	#N/A	Non pris en compte pour l'approbation
RONCQ	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_076	P.27 - L'Etat demande de modifier l'intitulé de l'ERS 11 sur Roncq pour parler d'une aire d'accueil des gens du voyage au lieu d'un habitat adapté gens du voyage.	Non pris en compte pour l'approbation
RONCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_455	Créer un secteur square et parc à l'arrière de l'hôtel de ville	Pris en compte pour l'approbation
RONCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_456	Demande de création d'ERS pour du parking rue du Billemont au profit de la MEL	Non pris en compte pour l'approbation
RONCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_457	OAP de l'extension PA Pierre Mauroy mettre en cohérence : n° du livre des OAP et n° figurant sur plan de destination des sols et faire figurer un accès possible de la zone sur Blv. de l'Eurométropole.	Pris en compte pour l'approbation
RONCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_458	Rajouter la clinique saint Roch de Roncq dans la justification de la zone UCH	Pris en compte pour l'approbation
RONCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_459	Recaler l'étiquette UCO 2.2 du secteur de la rue de Linselles	Pris en compte pour l'approbation
RONCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_460	reclasser la zone UE1 rue de Lille sur l'ensemble CTM/chiens guides d'aveugles en zone UE	Pris en compte pour l'approbation
RONCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_461	Reclasser une partie de la zone UE1 rue de Lille du PA Pierre Mauroy en zone UE	Non pris en compte pour l'approbation
RONCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_462	Supprimer l'emplacement réservé S9 rue du Moulin et rue de Tourcoing qui n'existe pas dans le livre des ER.	Pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@1935-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@2008-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@2034-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@2250-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@2250-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@2250-3	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@2250-4	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@2250-5	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@2299-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@2363-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@2823-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@3165-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@3170-1	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@949-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		@960-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		C1908-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		C1909-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		C219-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		R1178-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		R1181-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		R1183-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		R1183-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		R1183-3	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		R3097-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		R3107-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Roncq	Enquête publique		R3144-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Avis Etat - V	DDT_076b	Aucun cadre réglementaire particulier n'a été prévu pour l'opérationnalité des projets PNRQAD	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_350	"Améliorer l'accessibilité de la métropole..." : préciser l'enjeu transfrontalier de la gare de Roubaix dans le cadre des dessertes ferroviaires eurorégionales.	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_351	Accompagner l'implantation de nouveaux équipements : rajouter l'Arena Union et le parc des Sports de Roubaix dans les projets de grands équipements métropolitains	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_352	Affirmer la place de la gare de Roubaix dans la desserte ferroviaire locale et dans le maillage des transports en commun métropolitains	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_353	corriger "union/plaine Images et CETI dans les sites d'excellence existants	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_354	Dans la rue de l'Alma, il convient d'enlever le linéaire commercial sur l'îlot Arcole	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_355	Dans la rue du vieil abreuvoir, le linéaire commercial n'a été mis que d'un côté de la rue	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_356	Dans les lieux d'implantations prioritaires des nouveaux équipements renforçant les fonctions métropolitaines, ajouter les villes centre d'agglomération	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_357	Dans les sites d'excellence à venir, corriger "le développement de trois projets structurants tels que euralimentaire, euraloisirs et blanchemaille"	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_358	Demande d'inscription d'un ERI au bénéfice de la MEL, rue La Bruyère, pour un élargissement de la rue	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_359	Demande d'inscription d'un ERI au bénéfice de la MEL, rue nadaud, pour une liaison douce vers le canal de Roubaix	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_360	Demande d'inscription IPAP sur le site La Redoute	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_361	des zonages UCO4.2 sont situées sur le périmètre de la commune de Roubaix alors qu'ils devraient se situer sur la commune de Leers	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_362	Développer la place de l'université Lille nord Europe : rajouter le Campus Gare Roubaix dans les exemples cités	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_363	Développer l'offre de nature et de proximité et l'accès des grands espaces de nature métropolitains : renforcer l'ambition pour le territoire roubaisien et en particulier à partir du potentiel du canal de Roubaix et des espaces attenants dont le parc de l'Union.	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_364	Erreur matérielle sur les DIVAT : les cercles du centre se réfèrent à certains endroits et pas à d'autres	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_365	inscription d'un ERI au bénéfice de la MEL, Boulevard de Strasbourg, pour une liaison douce vers le canal de Roubaix	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_366	Inscrire l'ERL 7 de Leers sur Roubaix également	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_367	Intégration de l'IOAP "3 Ponts"	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_368	Le périmètre de jardin familial rue des recollets ne correspond pas parfaitement à la demande de la commune	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_369	Les zonages UCA4 doivent être en .1	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_370	Les zonages UCA5-7-6 doivent être en .2	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_371	Prolonger le périmètre du CBS tout le long du canal de Roubaix sur une largeur de 100 m de part et d'autre du canal.	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_372	Réduire le zonage UP situé le long de la voie ferrée et en partie arrière des boulevards d'Armentières et de la rue d'Alsace. 9 mai : En attente du retour de la ville	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_373	Règlement de la zone UCA3.1 : la limite de constructibilité à 25m doit faire l'objet d'un ajustement afin de permettre la construction d'opérations dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_374	Rue Rollin - Demande d'inscription d'un ERI au bénéfice de la MEL, rue rollin, pour le redressement de cette voie.	Non pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_375	Supprimer l'ERF5 et l'intégrer dans l'emprise de l'ERL3	Pris en compte pour l'approbation
ROUBAIX	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_376	Un indice n/zdh2 se trouve sur le périmètre de la Plaine Images or les travaux ont été réalisés permettant de supprimer un tel indice	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		@29-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		@29-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		@2930	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		@2956	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		@480-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-10	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-11	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-12	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-4	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-5	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-6	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-7	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-8	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C170-9	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		C3445-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-10	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-11	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-12	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-13	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-14	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-2	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-3	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-4	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-5	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-6	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-7	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-8	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R1590-9	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R3554-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R3555-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R3555-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R3555-3	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R3555-4	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R3555-5	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R3555-6	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R3555-7	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R3555-8	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-10	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-11	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-12	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-2	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-3	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-4	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-5	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-6	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-7	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-8	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Roubaix	Enquête publique		R47-9	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_68	Les parcelles A1638 et A1083 font partie des nombreuses parcelles hâtivement classées en A alors que leur vocation n'est clairement pas agricole mais possiblement constructible. La CE recommande donc un réexamen en faveur d'un zonage U.	Non pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@1098-1	PLU - point F2 Saily Lez Lannoy	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@1336-1	Saily-lez-lannoy - demande de classement en zone UVD6.2 des parcelles cadastrales A1638 (296m2) et A1083 (9691m2), 6 rue des Genévriers	Non pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@152-1	Saily lez lannoy: point F2 sur le plan	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@1762-1	Saily Lez Lannoy - Point F2	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@244-1	Point F2 sur le plan	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@2821-1	Saily Lez Lannoy : Point F2 Rue des Peupliers	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@293-1	demande de rendre constructible des terrains agricoles	Non pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@304-1	ERF2 - saily-lez-lannoy	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@445-1	opposition au prolongement de la rue des peupliers - ERF2	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@510-1	ERI F2 ALLEE DES MAGNOUAS SAILY LEZ LANNOY	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@51-1	Suppression de l'ERF2	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@623-1	point F2 prolongement de la rue des Peupliers à Saily Lez Lannoy	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@647-1	SAILLY LEZ LANNOY - PROLONGEMENT DE LA RUE DES PEUPLIERS - ZONE F2 SUR LE PLAN	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@647-2	SAILLY LEZ LANNOY - PROLONGEMENT DE LA RUE DES PEUPLIERS - ZONE F2 SUR LE PLAN	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@647-3	SAILLY LEZ LANNOY - PROLONGEMENT DE LA RUE DES PEUPLIERS - ZONE F2 SUR LE PLAN	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@897-1	Suppression de la réserve F2 au PLU	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		@97-1	Point F2 sur le plan de SAILY LEZ LANNOY	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		C316-1	ER F2	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		E251-1	Enquête publique unique PLU2 SAILY LEZ LANNOY : point F2 sur le plan	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		R1162-1	refus ER F2	Pris en compte pour l'approbation
SAILLY-LES-LANNOY	Enquête publique		R1611-1	Modification zonage parcelle de M.Honoré	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
SAINGHIN EN MELANTOIS	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_69	La CE recommande de rétablir la situation urbanistique correspondant à une réalité de fait pour la rue du Bas Sainghin. Les demandes de corrections de zonage, comme celles de l'assainissement perdurent depuis de trop nombreuses années sur plusieurs zones du secteur Est de la MEL. Le rapprochement entre la carte territoriale et la vue aérienne de Géoportail permet de mieux apprécier la proximité de « La Marque » d'où son environnement naturel et de zone humide, en similitude avec la zone Melchamez de Bouvines. Néanmoins, la présence de plusieurs constructions déjà anciennes, justifie que la réalité urbaine existante de cette rue soit reconnue sur certains secteurs regroupant plusieurs habitations.	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_062	Fiche n°4 - Melantois 2, réserve foncière programme 1000ha (zone AUDA sur Lesquin et Sainghin)	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		@2131-1	Réserve d'emplacement F1	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		@2186-1	Changement de classification de terrains agricole à constructibles	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		@2517-1	Trafic automobile insoutenable au sein de la commune	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		@3188-1	TOUT A L'ÉGOUT RUE DU BAS SAINGHIN SAINGHIN EN MELANTOIS	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		@3216-1	AMÉNAGEMENT RUE DU BAS SAINGHIN SAINGHIN EN MELANTOIS	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		@505-1	Evacuation des eaux pluviales du mont de Sainghin	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		@506-1	Changement de zonage d'une partie de ma parcelle d'exploitation agricole	Pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		@508-1	Aménagements routiers rue de Lille pour la desserte du futur lotissement	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		E112-1	Enquête publique PLU2/ Lisibilité	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		R3102-1	assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		R3108	écoulement des eaux	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		R3122	risques eaux pluviales	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN MELANTOIS	Enquête publique		R3548-1	le Grand Sainghin	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_043	Demande de changement de zonage et de réduction d'emprise sur le périmètre de l'ER S1 - Services publics SDIS, au bénéfice du SDIS. Zonage A inadapté. (cf : pages 22 à 54)	Pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_083	Forte contrainte de la Zdh 4 située à proximité de l'exploitation de Franck Buisine	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_094	Importance des surfaces en extension	Pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_074	P.27 - Demande de relocalisation de l'ER S5 - Terrain familial locatif Gens du voyage, au bénéfice de la MEL. (cf : pages 26/27). Le projet de terrain familial sur la commune de Sainghin en weppes est localisé dans la continuité du tissu urbain de la commune de Wavrin sur des parcelles privées. La DDTM s'interroge sur la faisabilité de cette opération.	Pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_183	Ajustement de limites de zonage sur le parcellaire (reclassement de zone A en U) sur parcelles privées	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_184	Corriger le périmètre de l'OAP au schéma d'aménagement d'ensemble de la page 10, tel qu'à la page 1.	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_185	Création de 3 emplacements réservés au bénéfice de la commune et MEL pour pôle maternel, parc urbain et place publique	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_186	Délibération modificative de la délib n°16 du 11/04/18 : 1) Maintien de l'aire intercommunale de 50 places sur la parcelle ZA58. 2) Suppression de la programmation des logements sociaux destinés à l'habitat adapté dans l'OAP "Plate voie", soit 11 logements.	Pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_187	Réduire le périmètre de l'ERS n°1 sur la commune de Wavrin ou le supprimer	Pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_188	Suppression de l'emplacement réservé S5	Pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@1634-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@1746-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@1940-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@2048-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@2720-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@2983-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@3007-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@3092-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@348-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@511-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		@516-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		R2496-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		R3347-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		R3349-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		R556-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SAINGHIN EN WEPPE	Enquête publique		R557-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_021	Assouplissement des règles de stationnement (maintien des règles actuelles)	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_022	Erreur matérielle à corriger Porte de l'Abbaye	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_023	Inscription d'un emplacement réservé d'infrastructure au profit de la ville pour la création d'un cheminement doux	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_024	Instauration d'une servitude de protection du commerce et de l'artisanat (linéaires commerciaux), avenue du Maréchal de Latre de Tassigny	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_025	Modification du contenu de l'OAP Portes de l'Abbaye (approche qualitative du projet et insertion urbaine)	Pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_026	Modification d'un square et parc en SPA	Pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_027	Modifications de zonage à la marge. Exemples : Elargissement d'une zone UVC3.1 Intégration d'un groupe scolaire en zone UEP Rajout d'un indice "n" Erreurs matérielles	Pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_028	OAP Caby. 400 logements MAXIMUM au lieu de minimum + éléments d'insertion urbaine à la marge	Pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_028b	Demande que la partie en UP et SPA ne soit pas prise en compte dans le calcul des espaces verts.	Pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_029	OAP Muchaux. Demande d'accès sur Verlinghem	Pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_030	SPEP à supprimer sur l'immeuble 208 rue Sadi Carnot (bâtiment devenu principal)	Pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		@1332-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		@1332-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		@1332-3	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		@142	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		@142-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		@1886	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		@25	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		@404	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		@404-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		@825	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		C1472-STA	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		R2500-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SAINT-ANDRE	Enquête publique		R3377	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
SALOME	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_038	Classement en zone A des surfaces cultivées au lieu de N	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_114	La parcelle reprise en cimetière allemand à l'IPAP est une prairie - Erreur matérielle ?	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Consultation administrative	Avis MRAE - 2	MAE_008	P.12 - Le Scot impose de "maintenir les coupures urbaines existantes afin d'éviter la jonction avec des communes ou des hameaux partiellement distincts"; disposition reprise en page 35 du PADD. Or à Illies et Salomé, deux zones AU cumulant 73 ha suppriment entièrement la coupure agricole présente entre les deux communes. L'AE recommande d'assurer la compatibilité du PLUi avec le Scot de LM.	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_189	Maintien de la réserve d'infrastructure n°2 au PLU1 (au bénéfice de l'Etat)	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_190	Demande de modifier l'OAP "3 Merlettes" : Modification du périmètre, de la trame viaire - Suppression du titre b (page 5) pour valorisation de l'aile ouest de la ferme	Pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		@1532-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		@2574-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		@916-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		C169-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		C169-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		C180-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		E604-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		E604-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		E604-3	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		R1144-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		R1144-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
SALOME	Enquête publique		R1144-3	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
SANTES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_055	Demande d'intégrer les secteurs bâtis attenants à des zones urbaines en zone U, et ne pas les maintenir en zone A	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_084	Fortte contrainte de la Zdh située à proximité de l'exploitation d'Olivier Decarnin - Pertinence de la Zdh ?	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_125	Propositions alternatives de zones d'extension ayant un moindre impact agricole	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_049	Beaucoup de zone à dominante humide ZDH3 et ZDH4 - Zones non justifiées. A supprimer	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_050	Emprise mentionnant l'indice « i3 » Suppression de l'indice « i3 » qui n'est pas justifié.	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_051	Zonage AUDA Mettre le zonage UPL sur l'ensemble de l'emprise de la concession portuaire	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_052	Zonage EBC en extrémité du Port coté Santes : Poursuivre le zonage EBC dans l'alignement	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_007	L'activité des équipements portuaires est pérennisée en préservant leurs abords de toute urbanisation	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_014	Ports de Lille demande que le zonage UPL soit mis en place sur l'emprise complète de la concession portuaire (site Port de Santes Nord : triangle ferroviaire et zone d'extension)	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_015	Ports de Lille demande que le zonage UPL soit mis en place sur l'emprise complète de la concession portuaire (site Port de Santes) - Ajustements de limites de zonage	Pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_016	Poursuivre l'EBC inscrit à l'extrémité sud du port de Santes dans l'alignement	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_017	Suppression de l'indice "i3" qui n'est pas justifié	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_018	Mettre la limite du corridor écologique en limite de la voie ferrée, à l'extérieur de la concession portuaire	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_020	Supprimer les Zdh3 et Zdh4 inscrites sur la concession portuaire de Santes1 car zdh non justifiées	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_191	1) Adaptation formelle du règlement : texte en remplacement des tableaux. 2) Créer une disposition de dépassement d'emprise au sol pour amélioration des conditions d'habitabilité. 3) Modification de l'emprise au sol maximum pour les commerces en zone de centralité et urbain dense. 4) Inscrire une marge de recul en UVD3.1 en cas de présence de frontages.	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_192	Adaptation formelle : AUDA et AUDM au lieu de AUDa et AUDm, pour être en cohérence avec les plans de zonage.	Pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_193	Compléter l'adresse de l'élément n°1001 : 20 rue du Général Koenig	Pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_194	Compléter le classement en EBC des bois de la Gîte de manière identique au PLU1	Pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_195	Corrections de graphisme (couleurs) de la légende des cartes de destination des sols.	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_196	Corrections orthographiques ou de vocabulaire de la légende des cartes de destination des sols.	Pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_197	Erreur matérielle de dessin de la zone A : supprimer le trait de séparation au nord est en bordure de l'ex RD 341.	Pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_198	Inscrire les disciplines architecturales telles qu'au PLU1 sur la commune de Santes.	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_199	Modification de paragraphes relatifs aux clôtures (pages 62 et 63) : 1) remplacer "de dispositifs pleins d'une hauteur maximale de 1 mètre" par "de dispositifs pleins d'une hauteur maximale de 2 mètres". 2) "les compositions végétales sont à privilégier", la ville est favorable à ce que les brandes soient comprises dans cette définition. 3) adapter le dispositif de clôture au contexte urbain "...pour les terrains situés à l'angle de deux voies, ceux bordés de plusieurs voies et ceux situés dans le virage d'une voie, afin d'assurer notamment une intimité de la partie arrière des jardins de l'habitation".	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_200	Modification des paragraphes relatifs aux constructions autorisées et à l'extension des habitations. 1) La ville demande de conserver la rédaction du PLU de 2004 : "la construction à usage d'habitation de l'exploitant directement liée aux besoins de l'exploitation et celle nécessaire au bon fonctionnement de l'exploitation agricole et exigeant une présence permanente. Ces constructions doivent être implantées à proximité immédiate du bâtiment principal de l'exploitation agricole, sans pouvoir excéder 100 mètres de distance par rapport au bâtiment principal de l'exploitation". 2) Fixer une surface de plancher maximale au lieu du système de pourcentage.	Non pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_201	Modifier la hauteur de la zone UVD6.1 de la rue du Pont de Gosnay, en 10/7 au lieu de NC non constructible	Pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_202	Modifier la limite entre la zone UVD6.1 et la zone A (rue Jean Jaurès) de manière identique au PLU1	Pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_203	Modifier le secteur de stationnement de la zone UVD6.1 de la rue du Pont de Gosnay, en S3 au lieu de S6 non constructible	Pris en compte pour l'approbation
SANTES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_204	Reclassement de la parcelle AM87, rue du Général Koenig en zone UVD6,1 - AAC1- zdh4 au lieu de N	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@1159-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@1344-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@1424-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@1512-0	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2065-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2065-2	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2201-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@223-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@224-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2426-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2426-2	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2426-3	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2467-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2522-0	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2524-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2524-2	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2530-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2530-2	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2552-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2603-0	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2605-0	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2608-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2608-2	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2608-4	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2674-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2674-2	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2675-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2675-2	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2690-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2708-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2708-2	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2709-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2709-2	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2734-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2734-2	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2735-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2735-2	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2748-2	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2818-0	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2862-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2865-0	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2911-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@2911-2	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@3010-1	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@385-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@621-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@977-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		@977-2	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		E1515-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
SANTES	Enquête publique		E3196-11	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		E3260-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		R2210	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		R3312-0	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Santes	Enquête publique		R419-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Santes	Enquête publique		R675-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
SECLIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_040	Classer en U au lieu A	Non pris en compte pour l'approbation
SECLIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_067	Demande de passage de zonage A en U pour le SDIS et des bâtiments agricoles à proximité + suppression ZdH sur la ferme du Paradis	Non pris en compte pour l'approbation
SECLIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_060	Fiche N°3 - Projet extension parc de l'Épinette-Unexpo (AUDA)	Non pris en compte pour l'approbation
SECLIN	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_063	Fiche N°5 - Extension des parcs d'activités existants Unexpo et de Templemars, en lien avec la réalisation du diffuseur de Templemars-Seclin. - Réserve foncière avec possible transformation en AUD	Non pris en compte pour l'approbation
SECLIN	Consultation administrative	Avis Etat	DDT_005	Intro p.3 - La ZAC A1 constitue une extension du PCM Unexpo et entre en contradiction avec l'objectif du SCoT visant à restructurer les pôles monofonctionnels d'agglomération en limitant la consommation foncière,	Non pris en compte pour l'approbation
SECLIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_040	P.18 - Demande de suppression de la zone AUDM au NO de Seclin	Pris en compte pour l'approbation
SECLIN	Consultation administrative	Avis Etat - VI	DDT_086	P.31 - Pour la zone Unexpo de Seclin le zonage UX a été utilisé partiellement, le travail de définition pour ce pôle n'a pas été réalisé.	Non pris en compte pour l'approbation
SECLIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_085	Remplacer SPA normal par SPA simple	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1019-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1021-0	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1220-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1280-0	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1282-1	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1388-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1526	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1560	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1642	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1816	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1824-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@1971-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2113-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2116-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2141-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2149-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2221-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2228-0	Mobilité - Stationnement / circulation	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2298-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2329-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2338-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2392	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2546-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2589-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2610-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2632-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2641-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2642-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2643-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2667-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2667-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2840-0	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2951	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2951-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2958-0	Mobilité - Stationnement / circulation	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2996	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@2999-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3020-1	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3060-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3095	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3095-0	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3131-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3152	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3160-1	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3160-2	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3208-0	Équipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3217-0	Équipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3269-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3288-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3295-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3304-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3309-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3323-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3340-1	Équipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@3563	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@764-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@782-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@782-2	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@782-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@782-4	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@782-5	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@782-6	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@813-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@883	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		@901-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		C1476	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		C1478	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		C1479	Commerce	Pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		C92-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E 2470	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1283-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1390-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1491-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1492-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1632	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1655	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1697-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1741-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1839-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1901-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1923-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E1932-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E2171	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E2171-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E2332-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E2463-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E2470-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E2470-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Seclin	Enquête publique		E2621-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E2703-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E3152-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E3296-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E3297-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E3308-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E3563-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E3563-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		E881	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		R2206	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		R2463-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		R2627-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		R3254	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Seclin	Enquête publique		R3455-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_093	Importance des impacts agricoles des surfaces en extension pour deux exploitations (Verhaeghe et Pruvost)	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_129	Reclassement des ER S1 et S2 pour établissement pénitentiaire en un zonage autre que A (L151-11 CU)	Pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.1	MAE_022	P.18 - Aux abords du pôle commercial (PCM) d'Englos Sequedin, les zones AU cumulent 55 ha ; ajoutés à l'ER F2 (LINO), la réalisation de ces projets supprimerait la quasi-intégralité de l'espace agricole restant entre Sequedin et Englos.	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_045	P.23 - La présence de zonages de protection d'espaces naturels n'empêche pas la planification de projets routiers ni de constructions. A Sequedin l'ER F2 (Lino) traverse une zone naturelle de loisirs, également Zdh. => L'autorité environnementale recommande de revoir l'implantation des projets urbains ou d'infrastructures dans un objectif de préservation des zones naturelles identifiées.	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_013	Ports de Lille demande que le zonage UPL soit mis en place sur l'emprise complète de la concession portuaire (site Loos/Sequedin)	Pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_019	Supprimer l'ER 8 "élargissement et aménagement au grand gabarit du canal de la deûle	Pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_205	La commune considère que l'ouverture du Boulevard du Marais (ER F7) ne pourra être envisagée que lorsque la voie de contournement de Sequedin et l'échangeur A25 seront réalisés. De la même manière, la voie de contournement de Sequedin (ER F2) devra être réalisée de façon concomitante aux travaux de l'échangeur A25 (ER F1 à Loos).	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_206	La commune demande d'établir une continuité de la protection paysagère, par un SPA renforcé, afin de maintenir une cohérence à l'arrière de la rue Paul Cézanne. Par ailleurs, elle demande la modification des EBC inscrits dans la zone AUDa en SPA renforcés, afin d'éviter un enclavement de zone à urbaniser et permettre un accès entre l'une et l'autre zone (AUDm à AUDa).	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_207	La commune demande la modification de l'atlas des hauteurs, sur le secteur de la rue du chemin noir, en passant de 13/10 à 10/7 (cf amendement n°17 du 19/10/2017 - modif de hauteur non précisée sur le secteur reclassé de UCO3 en UCO4).	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_208	La commune demande la modification de l'ER F9, pour la prolonger et compléter l'aménagement acoustique derrière les rues Jean Gabin et Lino Ventura jusqu'au giratoire de l'Europe. Aménagement acoustique à créer sur la partie résidentielle de la rue Eugène Imbert de la Phalecque.	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_209	La commune demande l'ajustement des OAP au lieu dit "Bois d'Auchan" "Ferme Prévost" (rue du Chemin Noir) et les terrains de la rue d'Hallennes (Zone AUDm) dans le cadre de la gestion dynamique du PLU2, après son approbation.	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_210	La commune demande le reclassement de la zone A, située rues Molière et Fénelon en zone NL (partie jouxtant la future voie de contournement). Ce zonage permettrait de prévoir un aménagement arboré de qualité.	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_211	Point n°2 : La commune indique, concernant l'ER F2, que la rue Molière sera raccordée par une liaison douce, notamment un chemin piétonnier traversant la butte acoustique et paysagère. Afin de protéger les habitations des nuisances sonores, il est prévu l'édification d'un mur antibruit qui formera une chicane afin de laisser passer les piétons. Il conviendra d'avoir une attention particulière car le chemin passe par une propriété privée. Point n°3 : Par ailleurs, la commune signale une erreur de tracé au bord de la rue Fénelon, qui ne suit pas le tracé de la voie de contournement, et qui doit être modifiée	Pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@1298-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@1298-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@1298-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@1334-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@1370-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@1370-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@1370-3	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@1501	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@1501-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@237-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@240-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@2468-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@2468-4	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@2854-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@620-1	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		@620-2	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Enquête publique		3254-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Enquête publique		C1471	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
SEQUEDIN	Enquête publique		C1472-SEQ	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Sequedin	Enquête publique		R2086-0	Mobilité - Mobilité douce / TC	Non pris en compte pour l'approbation
TEMPLEMARS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_059	P. 42 - Demande de suppression ds ER F2 et F9 (Echangeur de templemars)	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1002-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@10-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1015-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1017-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1018-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@10-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1028-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1044-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1077-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1079-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1080-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1082-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1083-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1084-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1088-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1094-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1108-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1115-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1125-0	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1127-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1128-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1129-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1130-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1132-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1133-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1136-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1137-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1138-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1139-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1140-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1152-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@1154-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation









## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Templemars	Enquête publique		@931-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@932-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@933-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@934-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@935-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@937-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@939-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@941-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@942-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@943-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@944-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@946-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@947-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@951-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@952-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@953-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@954-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@956-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@957-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@958-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@959-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@959-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@961-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@962-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@964-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@967-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@969-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@969-2	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@970-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@972-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@973-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@974-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		@982-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		C320-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		E2543-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		E559-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		E577-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		E586-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		R1274-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		R1275-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		R37-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		R668-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Templemars	Enquête publique		R671-0	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_115	La zone AUDM longeant la rue Irénée Gallet et destinée à créer du stationnement, doit être moins profond (partie de la parcelle AK0105)	Non pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_116	La zone AUDM située sur la parcelle AK0106, entre la précédente zone et l'emplacement réservé L3 doit être supprimé	Non pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_132	Réduction de la trame de protection des terrains à cultiver en zone urbaine rue des champs de façon à en exclure tout bâtiment de l'exploitation de Denis Cimetièrre	Pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_135	Rue de Leers, les parcelles 32 et 33 doivent être classées en zone U et AU, notamment pour créer du stationnement pour la salle de la Chênaie	Non pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_137	Suppression du zonage "terrain cultivé" rue de la Festingue. Elle ne correspond pas à la protection d'une parcelle indispensable à une exploitation. Il s'agit d'une dent creuse dont l'urbanisation est à préférer à un espace en extension	Non pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_145	Supprimer la zone AUDM située entre la rue de Leers et la zone UVDS.1	Non pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_020	P.10 - Des zones à urbaniser sont susceptibles d'être situées dans un hémicycle identifié au SCoT, constituant ainsi un motif d'incompatibilité avec le SCoT	Non pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_377	Demande d'inscription d'une bande de recul sur toute la longueur du cimetière, protégeant le cimetière de constructions trop rapprochées.	Non pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_378	L'ERL3 situé rue des Mésanges doit garder comme dans le PLU1 le pourcentage de logements sociaux à 100%, et non pas à 30%	Pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_379	Réserve routière "plaine de Leers". Ce projet routier en sortie de RD 700 en prolongement vers la Belgique sur la ville de Néchin, est maintenu au SCoT avec une inscription très ancienne	Non pris en compte pour l'approbation
TOUFFLERS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_380	Rétablir l'ERIF1	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@1153-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@1545-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@158-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@1713-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@1917-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@2374-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@2374-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@239-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@2612-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@2692-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@2973-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@2973-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@2975-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@3154-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@352-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		@353-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		C3486-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		R1204-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		R1601-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		R1612-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		R1625-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		R1968-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		R1968-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		R1968-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		R1968-4	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		R2950-1	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Toufflers	Enquête publique		R3453-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_11	Le PLUI2 place en zone UCA3.1 des friches industrielles destinées à être réhabilitées en zones habitables ou mixtes. Or, le règlement de ce zonage restreint très sensiblement les possibilités de construction au delà d'une bande de 25 mètres par rapport aux voiries existantes. Dès lors, ce zonage n'est pas adapté aux projets qui seront élaborés sur ces terrains. La CE émet une réserve sur l'application de ce zonage notamment sur les quartiers de l'Epidème, du Flacon Blanche-Porte, du Pont de Neuville, du Centre-ville, Virolais, du Blanc-Seau, Croix-Rouge, des Phalempins, Bellescontre, du Brun-Pain, des Francs et Marlière où sont situées ces friches. Un autre zonage devrait être étudié.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_463	La ville demande la création d'une centralité commerciale complémentaire sur le secteur Rav'N Park sur Bondues. Ajustement 3.2.	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_464	La ville demande la modification du plan de stationnement, rues de l'Hippodrome, Alexandre Dumas et Fin de la Guerre, ainsi que le secteur de la rue de l'Yser, près garage métro. Voir ajustements communaux 14.02 et 14.03	Pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_465	La ville demande la suppression du corridor écologique le long de la voie verte du Ferrain. Voir ajustement communal 16.01.	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_466	La ville demande l'ajustement cartographique des linéaires commerciaux toutes activités sur la carte de destination des sols. (Voir ajustement communal 7.01)	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_467	La ville demande l'ajustement cartographique lié à des erreurs matérielles. Voir ajustements 15.01 (Ilot Flocon, Baisieux, Nice), 15.02 (Cité des Canaux) et 15.03 (Achille Testelin, Beethoven).	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_468	La ville demande l'ajustement et la suppression d'emplacements réservés : ajustement de l'ER F19, suppression des ER F4, F14, F11, L3, S1. Voir ajustements 4.02 et 4.03.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_469	La ville demande l'ajustement, réduction ou extension de secteurs paysagers et/ou arborés à préserver, rue Achille Testelin. (Voir ajustements 9.04).	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_470	La ville demande l'ajustement, réduction ou extension de secteurs paysagers et/ou arborés à préserver, rue d'Austerlitz. (Voir ajustements 9.02).	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_471	La ville demande la réduction d'un secteurs paysager et/ou arborés à préserver, rue de Linselles. (Voir ajustements 9.03).	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_472	La ville demande l'étude d'une OAP dans le quartier des Phalempins, rues Saint Blaise, Menin, Gand. Voir ajustement 11.01.	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_473	La ville demande l'inscription de l'ensemble des jardins familiaux identifiés au PLU actuel en zonage JF indicé n. Cet indice correspondrait à la non réalisation d'études de pollution. Ajustement communal 20.01	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_474	La ville demande l'inscription du commissariat de police rue de l'Industrie en zonage UEP au lieu de UCA 1.1. Voir ajustement 21.01.	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_475	La ville demande l'intégration, dans l'OAP thématique Transports-Déplacements, de la gare de Tourcoing et de la station métro Pont de Neuville comme lieux d'intermodalités. Voir ajustement communal 22.01.	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_476	La ville demande modification du zonage sur les emprises de l'ancien tribunal de commerce, rue du Fresnoy. Elle souhaite un zonage UCA 3.1 comme à Roubaix. Voir ajustement 17.01.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_477	La ville demande modification d'un zonage économique UE en zonage mixte UCA 7.1 rue de Serpentine. Voir ajustement communal 10.01.	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_478	Réserve : Avenue Millet. Ajustement 1.16. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier tissu UCA 3.1 en UCA 2.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_479	Réserve : Boulevard Descat (y compris territoire de Roubaix). Ajustement 1.11. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier tissu UCA 3.1 en UCA 2.1.	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_480	Réserve : Ilot Leglaeye/Bonnaud/Croix Rouge. Ajustement 1.09. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier tissu UCA 3.1 en UCA 2.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_481	Réserve : La ville demande de modifier le plan des hauteurs et ne souhaite pas limiter la hauteur des constructions sur l'îlot Carnot/Faidherbe. Voir ajustement communal 19.01.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_482	Réserve : la ville demande des précisions réglementaires sur les accès des coeurs d'îlots concernés, en façade, par des linéaires commerciaux. Voir ajustement communal 7.02.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_483	Réserve : La ville demande la mise en place d'un outil foncier rue d'Hondschoote permettant le développement d'un pôle d'échange multimodal autour de la gare (voir ajustement communal 6.01)	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_484	Réserve : La ville demande la mise en place d'un règlement différencié portant sur le tissu UCA 2.1 (en créant un UCA 2.1.2) sur les emprises du projet de l'OAP 61 (Argosyn), pour permettre le développement du commerce de détail à 1.000 m² de SP. (voir ajustement communal 2.01).	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_485	Réserve : La ville demande la modification de zonage sur le site de la Gare, pour permettre la réalisation d'un parking silo (voir ajustement communal 18.01)	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_486	Réserve : La ville demande la suppression du secteur SO autour de la station Colbert par rapport à la densité particulière du quartier des Phalempins. Voir ajustement communal 14.01	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_487	Réserve : La ville demande la suppression partielle de l'emplacement réservé d'infrastructure F 12, au bénéfice de la MEL. Voir ajustement n° 4.01.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_488	Réserve : La ville demande l'ajustement de l'OAP n° 61 (Argosyn), rues de Paris et d'Amsterdam, (programmation et schéma). Voir ajustement communal 5.01.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_489	Réserve : La ville demande modification du règlement de la zone UZ (37.3) sur le quartier de l'Union pour permettre la modification des règles de hauteur et suppression de 2 cheminements piétons (voir ajustements communaux 13.01 et 13.02).	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_490	Réserve : La ville demande sur la rue des Martyrs, de modifier la zone UE en zone UXX (centralité commerciale complémentaire). Voir ajustement communal 3.01.	Non pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_491	Réserve : La ville souhaite la suppression de la règle de la hauteur relative dans le règlement de la zone UOP 6 (page 34). Voir ajustement de la ville n° 8.01.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_492	Réserve : La ville souhaite que les équipements publics ou privés puissent avoir des projets d'extension au delà de la bande de constructibilité des 25 mètres dans la zone UCA 3.1. (Voir ajustement de la ville 1.18).	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_493	Réserve : La ville souhaite que soient rendues possibles l'extension et/ou l'amélioration du confort de l'habitat dans les courées et cours, compris dans la zone UCA 3.1. (voir ajustement de la ville 1.19).	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_494	Réserve : Quai des Canoniers. Ajustement 1.12. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier le tissu UCA 3.1 sauf en UCA 7.1 et en UCA 2.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_495	Réserve : Rue de Dunkerque. Ajustement 1.05. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier le tissu UCA 3.1 sauf en UCA 7.1 et en UCA 2.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_496	Réserve : Rue de la Blanche Porte. Ajustement 1.03. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier tissu UCA 3.1 en UCA 2.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_497	Réserve : Rue de la Croix Rouge. Ajustement 1.14. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier le tissu UCA 3.1 en UCA 4.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_498	Réserve : Rue de l'Amiral Courbet. Ajustement 1.08. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier le tissu UCA 3.1 sauf en UCA 7.1 et en UCA 2.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_499	Réserve : Rue de Menin, rue du Calvaire. Ajustement 1.15. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier le tissu UCA 3.1 sauf en UCA 7.1 et en UCA 2.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_500	Réserve : Rue de Roubaix. Ajustement 1.02. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier le tissu UCA 3.1 sauf en UCA 2.1 et en UCA 7.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_501	Réserve : Rue des Cinq Voies. Ajustement 1.01. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier le tissu UCA 3.1 sauf en UCA 2.1 et UCA 7.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_502	Réserve : Rue du Flocon. Ajustement 1.04. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier le tissu UCA 3.1 sauf en UCA 7.1 et en UCA 2.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_503	Réserve : Rue du Pont de Neuville. Ajustement 1.06. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier tissu UCA 3.1 en UCA 4.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_504	Réserve : Rue du Pont de Neuville. Ajustement 1.07. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier tissu UCA 3.1 en UCA 4.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_505	Réserve : Rue Saint Blaise, rue de Menin. Ajustement 1.17. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, mettre un zonage adapté ou une OAP (voir ajustement n° 11.01).	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_506	Réserve : Rues de Mouvaux/des Villas et de Wattignies. Ajustement 1.13. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier le tissu UCA 3.1 sauf en UCA 7.1 et en UCA 2.1.	Pris en compte pour l'approbation
TOURCOING	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_507	Réserve : Rues du Virolois/Jeanne d'Arc/Guy Moquet/du Touquet. Ajustement 1.10. Modifier la règle liée à la bande de constructibilité 25 mètres pour zonage UCA 3.1 ou, à défaut, modifier tissu UCA 3.1 en UCA 2.1.	Pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@116-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@1892-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@1990-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2012-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2243-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2247-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2254-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2335-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2354-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2616-5	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2689-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2836-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2838-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2893-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@2927-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@3280-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		@7-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		C186-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		C317-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		C3625-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Tourcoing	Enquête publique		C3626-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		E1995-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		R2511-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		R3163-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		R3356-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Tourcoing	Enquête publique		R3507-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
TRESSIN	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_70	La CE recommande que, dans le cadre d'une concertation à engager rapidement avec l'entreprise et la commune, des dispositions soient prises pour inscrire au PLU2 en UI les réserves foncières nécessaires et suffisantes pour le développement voire la pérennité des entreprises Brabant et Willoquiaux.	Pris en compte pour l'approbation
TRESSIN	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_044	P.23 - La présence de protection d'espaces naturels n'empêche pas la planification de projets routiers ni de constructions. Par exemple (...) entre Villeneuve d'Ascq et Tressin, un projet de voirie (F1) traverse également deux zones naturelles. => L'autorité environnementale recommande de revoir l'implantation des projets urbains ou d'infrastructures dans un objectif de préservation des zones naturelles identifiées.	Non pris en compte pour l'approbation
TRESSIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_114	Le Conseil Municipal considère que les amorces d'emplacement réserve d'infrastructure F1 situées d'une part sur le territoire de la commune de Tressin et d'autre part sur la commune de Villeneuve d'Ascq ne sont pas justifiées dans la présentation du PLU2 soumis au vote du conseil municipal du 26 mars 2018. Ces amorces laissent entrevoir une infrastructure routière reliant la rue Colbert à la route de Sainghin (RD 955) tout en traversant le territoire de la commune et longeant dans sa partie nord un espace naturel relais. L'objectif de cette desserte étant de soulager la zone urbanisée de la rue Colbert du trafic routier engendré par l'aménagement du grand carré et du village commercial parc de la plaine, nous constatons que le tracé tel qu'il est présenté n'apporte que des nuisances pour notre commune et nous demandons à ce que celui-ci soit redessiné sur le territoire de Villeneuve d'Ascq.	Pris en compte pour l'approbation
Tressin	Enquête publique		@2294-1	PLU 2 à TRESSIN A729, A730, A642, A643, A50, A51, A544, A545	Non pris en compte pour l'approbation
Tressin	Enquête publique		@2308-1	Changement de destination des parcelles A729, A730, A642, A643, A50, A51, A544, A545	Non pris en compte pour l'approbation
Tressin	Enquête publique		@940-1	Changement de destination des parcelles A48, A1609	Non pris en compte pour l'approbation
Tressin	Enquête publique		@940-2	Changement de destination des parcelles A1829, A1831, A1833	Non pris en compte pour l'approbation
Tressin	Enquête publique		R1131-0		Non pris en compte pour l'approbation
Tressin	Enquête publique		R1592-1	zone agricole ZDH3	Non pris en compte pour l'approbation
Tressin	Enquête publique		R2512-1	classement en UE et UI - classement en UI de la partie artificialisée	Pris en compte pour l'approbation
VENDEVILLE	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_032	Demande de suppression Bassin A1 - ERS S1	Non pris en compte pour l'approbation
VENDEVILLE	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_059	Fiche n°2 - Projet de parc. Inscrire l'urbanisation de ce site au PLU2 (AUDA) sous condition de mesures garantissant la préservation de la ressource en eau	Non pris en compte pour l'approbation
VENDEVILLE	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_086	Modification de la réserve de superstructure S2 située rue de Seclin (ateliers municipaux) afin de la prolonger jusqu'à la limite communale.	Non pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		@2071	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		@3265	Voie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		@3265-1	Voie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		@707	Voie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		@711	Voie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		@811-1	Voie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		E2207-0	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		E2208-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		R3387-0	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		R3532-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		R3533-0	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Vendeville	Enquête publique		R3535-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
VERLINGHEM	Conclusions CE	Commission d'enquête	DC_03	#N/A	Pris en compte pour l'approbation
VERLINGHEM	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_023	Adaptation zone NE pour ne pas compromettre le développement de l'activité agricole	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@110	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@1354	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@1779	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@1936	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@2035	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@2529	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@2529-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@2550-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@2769	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@2769-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		@450	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		C1472-VER	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		E1695-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		E1703	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		E1703-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		E2122-1	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		E2122-4	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		E2122-5	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		E2122-6	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		R2498	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Verlinghem	Enquête publique		R2498-0	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_71	En terme d'environnement et dans chaque domaine les propositions d'EELV vont plus loin que les dispositions du PLU. La CE recommande donc à la MEL d'améliorer les dispositions du PLU2 soit dans le cadre de documents à venir (PDU...), soit dans le cadre de la gestion dynamique du PLU, soit dans le cadre de la gestion opérationnelle des projets.	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_72	L'aménagement du secteur « Tradition » fait naître nombre d'inquiétudes auprès de la population. La CE recommande donc à la MEL d'engager au plus tôt une phase d'explication et de concertation	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_73	Les deux ER F7 et S9 sont destinés à « réserver » des terrains pour la réalisation éventuelle d'une voie, la RD 700, et d'un équipement public, le SDICS. Ils ne préjugent pas de la réalisation effective de ces ouvrages. La CE recommande ainsi à la MEL d'engager les études et procédures réglementaires lesquelles devront répondre aux questions légitimes soulevées par les contributeurs : propositions alternatives, mesures compensatoires etc...	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_74	Vu les incertitudes relatives au transfert de l'école à proximité de l'ER 5, la CE recommande de revoir cette question dans le cadre de la gestion dynamique du PLU	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_75	Le code de l'urbanisme stipule que les ER de voirie doivent être « caractérisés » ce qui entraîne au moins d'en préciser tracé et emprise. Si l'ER reste pertinent la CE émet une recommandation : soit l'ER F1 est supprimé, soit il est précisément caractérisé graphiquement	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_76	La parcelle PR129 fait partie des nombreuses parcelles hâtivement classées en A alors que leur vocation n'est clairement pas agricole mais constructible. La CE recommande donc de la laisser la parcelle PR129 constructible ce qui constituera une densification bienvenue.	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_77	La parcelle PN 0103 fait partie des nombreuses parcelles hâtivement classées en A alors que leur vocation n'est clairement pas agricole mais constructible. La CE recommande donc de la laisser la parcelle PN 103 constructible ce qui est la seule solution pour éviter qu'elle ne devienne une décharge.	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_78	L'association de l'habitat autogéré du Héron propose l'idée de construction en mode BIMBY sur une parcelle déjà construite. La CE recommande d'étudier cette solution qui pourrait du reste être davantage promue dans le cadre d'une politique de densification.	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_79	La parcelle 117 fait partie des nombreuses parcelles hâtivement classées en A alors que leur vocation n'est clairement pas agricole mais constructible. La CE recommande donc de la laisser la parcelle 117 constructible ce qui constituera une densification bienvenue.	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_80	Les parcelles MN 240-241-242-243 sont en état de pâture et constituent une fenêtre vers la zone NE qu'il serait intéressant de conserver. La CE recommande donc de classer ces parcelles en NE (ou A) et non en U	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_81	Le minuscule fond de parcelle PN 0055 entourée de constructions et sans intérêt agricole pourrait avantageusement être construit comme la parcelle voisine 54. La CE recommande donc de classer la parcelle PN0055 en zone constructible UCA4.2	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_82	La parcelle MD 104 est en état de pâture au hameau de Marchenelle. Elle est en bordure de voirie et est donc techniquement constructible ; elle est en AUDM au PLU actuel. La CE recommande donc de maintenir ce terrain constructible avec le cas échéant une prescription d'espace boisé.	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_83	La parcelle ME00 48 ne peut retrouver une affectation agricole réelle et risque de devenir une friche. La CE recommande donc de la classer en UCA4.2	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_84	La qualité architecturale des Grands boulevards est l'un des objectifs de la MEL ; cela doit donc se traduire dans le PLU. La CE recommande donc de réétudier cet aspect et voir si des améliorations peuvent être apportées afin de présenter une meilleure cohérence entre les communes	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_85	Pour la parcelle PO 60, la délimitation de ce zonage ZDh3 est surprenante. La CE recommande donc de corriger ce qui semble être une erreur	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_86	La zone i3 est éloignée de toute rivière ou étang et semble résulter de configurations techniques locales qui seraient résolues par les travaux effectués. La CE recommande donc de vérifier soigneusement la pertinence de ce classement en i3	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_87	Les livraisons des concessions automobiles boulevard de l'Ouest se font, semble-t-il, en domaine public ce qui est très préjudiciable notamment aux cyclistes. La CE recommande donc de vérifier que toutes les dispositions sont prises dans les règlements pour éviter ces difficultés	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_061	P.21 - Une zone AU crée des ruptures de corridors écologiques	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_115	Classer en zone mixte 3 rangées de maison rue Jean Jaurès	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_116	inscrire un ERS Boulevard de Valmy pour un groupe scolaire	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_117	Inscrire une zone mixte au sud du parc de la plaine en lieu et place de la zone UE	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_118	Maintenir la zone UP rue Jean Jaurès comme PLU1	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_119	Modifier le périmètre de la zone UX 11 - village commercial de la Haute Borne	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_120	Levée de la marge de recul sur la partie nord de la rue du Virage	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_121	Modifier le plan des hauteurs sur le site de la borne de l'espoir à 37m	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_122	OAP 62 secteur 5 îlot nord modification - Facades vitrées pas d'obligation pour le logement	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_123	OAP 62 secteur 5 îlot nord modification - Porter de 6000 à 9000 la surf commerciale	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_124	UX 11 - autoriser le commerce de détail dans la limite de 5 000 m² de surface de plancher au lieu de 4 783 m²	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@12-1	Piste cyclable	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1353	remarque générale	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1516-1	ERS S1 VILLENEUVE D'ASCQ	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1517-1	ecole jean jaurès - rue gambetta / rue bonte	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1571-1	Elargir le SPA normal à l'ensemble immobilier autour du golf	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1645-1	Un défaut de cohérence dans le classement des zones jouxtant le golf de Brigode à Villeneuve d'Ascq.	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1656-1	Classement des zones autour du golf de Brigode	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1680-1	circulation rue du Gal de Gaulle	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1880-1	Classement des zones autour du golf de Brigode	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1899-1	Sécurité routière - ralentisseurs rue Jean Jaurès	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1985-1	Demande de modifications des dispositions du PLU2 sur la zone de BRIGODE - extension de la zone NL au terrain de tennis (MR 148 et MR149)	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1985-2	Demande de modifications des dispositions du PLU2 sur la zone de BRIGODE	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1985-3	Demande de modifications des dispositions du PLU2 sur la zone de BRIGODE - extension du SPA normal à l'ensemble des parcelles bordant le sud et l'est du golf	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@1985-4	Demande de modifications des dispositions du PLU2 sur la zone de BRIGODE - extension du SPA normal aux 3 îlots habitat inclus dans l'emprise du golf	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2052-1	Requête VILOGIA terrain déclassé sur VILLENEUVE D'ASCQ parcelle PK432	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2078	remarque vilogia	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2143-1	classification sols villeneuve dascq avenue de flandres	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2172-1	infra F7	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2172-2	ERS S9	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2174-1	LOTISSEMENT BRIGODE B1	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2244-2	infra F7	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2244-3	D 700	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2244-4	ERS S9	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2245-4	lotissements en villages et dessertes SNCF	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2316-1	Dispositions du PLU2, en particulier pour la commune de Villeneuve d'Ascq.	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2316-2	Dispositions du PLU2, en particulier pour la commune de Villeneuve d'Ascq.	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2316-3	Dispositions du PLU2, en particulier pour la commune de Villeneuve d'Ascq.	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2323	Critique PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2383-1	Avis sur le PLU2 (Villeneuve d'Ascq)	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2383-2	Avis sur le PLU2 (Villeneuve d'Ascq)	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2383-3	Avis sur le PLU2 (Villeneuve d'Ascq)	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@242-1	Villeneuve d'Ascq - ma propriété agricole Ferme des Marchenelles	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2434	Projet îlot Nord - modification du site 5 de l'OAP centre ville de VDA	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2520-1	Contribution construction rue de la table ronde / rue de la tradition / parcelles 83 et 140 feuille 000 NT01	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2575-2	ER F7	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2575-3	ERS S9	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@265-1	Demande de passage en terrain constructible l'entièreté de la parcelle PN 0055 - UCA.4.2 - VILLENEUVE D'ASCQ	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2741-1	opposition au PLU2 disparition de la zone parc et nuisance à l'écosystème	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2825-1	Demande du changement de l'indice concernant le SPA 1 rue de Babylone à Villeneuve d'Ascq	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2850-1	Refuse la proposition de PLU2 proposée	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2909-1	La disparition des zones Parc de Villeneuve d'Ascq une aberration impardonnable	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2923-1	PR129 - modification de A en U	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2937-1	aires de manoeuvre et livraisons en S4 stationnement	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@2945-1	Amélioration des transports en commun et de la facilité de déplacement	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3029-1	PLU2 - Projet de construction Nexity	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3099-1	projet de construction ZAC Tradition à Villeneuve d'Ascq	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3101-1	Changement de zonage	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3115-1	concerne les parcelles PO 543 et PO 60 à VILLENEUVE D'ASCQ	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3140-1	Terrain construable AUD en A	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3178-1	Terrain construable AUD en A	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3237-2	ER F7	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3237-3	ERS S9	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3251-1	Projet LES PORTES DE L'ABBAYE	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3273-1	Classement de parcelles rue du 8 mai 1945 appartenant à une collectivité publique dans le même zonage NE que le parc du Héron à Villeneuve d'Ascq	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3298-1	règlementation hauteur de construction	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3315-1	Modification zonage A en UE pour parcelle PN103	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@3316-1	modification du zonage de la parcelle MC117 de A en U	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@344-1	modification plan des zones inondables à Villeneuve d'Ascq	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@35	Remarque générale	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		@9-1	modification de l'affectation d'un terrain / 2 zonages	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		C3461-1	PR 129 - modification de A en U	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E13-1	Terrain villeneuve d'ascq. Quartier Ascq	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E1687-1	Modification zonage A en UE pour parcelle PN103	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E1878-1	doléances et contributions PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E1888-1	Modification zonage A en UE pour parcelle PN103	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E227-1	Projet PLU2 -PARCELLES PW13 sur Villeneuve d'Ascq et A542 sur Forest sur Marque	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E2660	Demande de modification des dispositions zone UCA4.1	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E266-1	Fwd: PN 0055 - UCA.4.2 - VILLENEUVE d'ASCQ - Mr BATTEUR Michel	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E3285-1	changement de classification parcelle 107 sur planche000mc01 7 rue du hainaut villeneuve d ascq	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E355-1	Quartier La Maillerie - Villeneuve d'Ascq / Croix _ PLU2	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E507-1	Question	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E53	Remarque générale	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		E93-1	sondage / Villeneuve d'Ascq	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R1112-1	zonage Parc du héron	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R1164-1	refus projet immobilier rue de la tradition	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R1991-2	couloir environnemental VA et Tressin	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R1991-4	couloir environnemental VA et Tressin	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R1991-5	couloir environnemental VA et Tressin	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R1991-6	couloir environnemental VA et Tressin	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R2260-1	voir contributions 1994	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R2465-1	Brigode Golf	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R2477-1	terrains rue de la fabrique	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R3316-0	Parcelle MC117 modification zonage A en U	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R3374-1	couvent saint sauveur	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R3536-1	règlement	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R3586-1	Lac du héron autorisation de construire	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R3603-1	parcelle PZ 48	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R44-1	parcelles PZ 43-4648	Pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R44-2	parcelles PZ 43-4648 et ER F1	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R700-1	la Maillerie	Non pris en compte pour l'approbation
VILLENEUVE D'ASCQ	Enquête publique		R700-2	avis RTE	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_88	La recommandation concerne le périmètre de l'Espace Naturel Relais (ENR) positionné face à la gare et pour lequel le conseil municipal de Wambrechies a fait une demande d'ajustement dans le cadre du développement d'un futur transport en commun en site propre et du développement urbain autour de la gare. La commission d'enquête rappelle que les continuités écologiques (trame verte et bleue) sont à intégrer dans le territoire tout en prenant en compte les activités humaines (article L.371-1 du code de l'environnement). Il peut être constaté que les continuités écologiques sont assez dégradées à l'échelle de la MEL, aussi la commission d'enquête reste attentive à toute réduction de périmètre d'un ENR. En ce sens, la CE suggère que la commune aura à adapter son projet au périmètre de l'ENR existant conformément aux objectifs du PADD et comme le permet l'article L.151-22 du code de l'urbanisme. Le projet devra également respecter un coefficient de biotope (surfaces éco-aménageables) conformément à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_12	Les sites « le bois Hudelist » et « le château d'Haye » présentent chacun une mesure de protection Espace Boisé Classé (EBC) du PLU1 qui encadre strictement ses possibilités d'évolution. Or le PLU2 projette des changements d'affectations pour ces deux sites. Il s'agit d'un emplacement réservé au logement (ERL- L5) concernant « le bois Hudelist » et un classement en zone UVC 2.2 pour le site « le château d'Haye ». Au regard de l'article L.153-31 et L.130-1 du code de l'urbanisme, la CE note qu'un espace boisé classé peut être réduit lors de la révision d'un PLU au titre de l'article L.153-31, mais il ne peut être supprimé au titre de l'article L.130-1. Les communes et la MEL doivent préserver la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques sur leurs territoires. En ce sens, la CE donne un avis défavorable à la suppression de ces 2 EBC et demande à la MEL ainsi qu'à la commune de Wambrechies d'adapter leurs projets à la sensibilité des espaces boisés classés.	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_022	Adaptation zone NE pour ne pas compromettre le développement de l'activité agricole	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_039	Classement ERS15 stationnement à revoir car incompatible avec A	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_053	Demande de suppression ERS3 au bénéfice de VNF (report des dépôts sur DEULEMONT en accord avec VNF)	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_053	Corridor écologique en bordure de quai à proximité du pont du Vert Galant Supprimer ce corridor (zone de stationnement des bateaux et d'exploitation du quai)	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_054	Plusieurs zones en UVC6.2 Entrée existante, parcelle de garage Pilaterie en bout de l'avenue et toute la 1° avenue sont en Tissu résidentiel Pavillonnaire. Mettre le zonage UPL sur l'ensemble de l'emprise de la concession portuaire.	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_055	Zonage espace naturel relais sur une partie du périmètre du bord à canal Mettre ce zonage hors du périmètre de la concession portuaire et éloigné de la zone dans laquelle les bateaux exploitent le quai.	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Avis CCI	CCI_056	Zones à dominantes humides mentionnées à plusieurs endroits sur le plan. Proche bord à quai l'avenue, extrémité 1° avenue, de part et d'autre de SITA. A supprimer	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_021	P.10 - Des zones à urbaniser sont susceptibles d'être situées dans un hémicycle identifié au SCoT, constituant ainsi un motif d'incompatibilité avec le SCoT	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.7	MAE_101	P. 38 - Demande de cohérence entre PADD et zones portuaires au vu de la proximité zone AUD avec le port (site de l'agrippin en A actuellement et projeté en AUD). Le nouveau zonage pas compatible avec les activités portuaires + incohérence avec la notion de coupure urbaine	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_010	Demande de suppression des Zdh sur site du port + adaptation périmètre ENR et corridor	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_031	Adapter le périmètre STL	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_032	Au sujet des terrains situés rue Obert, en pied de talus de la rocade nord-ouest, il apparaît plus cohérent de maintenir ce site à vocation économique en zone UE	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_033	Elargissement de 10 m de la bande U mixte, à l'arrière du site EMMAÛS	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_034	Inscription à l'IPAP de la ferme Mille (parcelle A 941. Hameau de la Clé des Champs	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_035	Le périmètre de l'OAP 66 est à adapter, conformément au livre des OAP	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_036	Matérialisation d'un SPA, secteur 1 du quartier Est	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_037	Modification des limites de la zone UE rue de Bondues	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_038	Modification des règles de stationnement	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_039	Modification du plan des hauteurs pour les zones UZ44.1 et UZ44.2 (13/10)	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_040	Périmètre de l'ERS S11 à recaler	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_041	Réduction de l'ENR en centre ville (UVC2.2)	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_042	Réduction de l'ENR secteur gare (zone A) en vue du projet d'aménagement du secteur	Non pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_043	Retrait de la marge de recul rue du Vert Galant (ER supprimé)	Pris en compte pour l'approbation
WAMBRECHIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_044	Retrait des zdh	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1024	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1081	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1081-0	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1218	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1218-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1242	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1254	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1293	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1293-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1313	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1316	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1317	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1317-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1322	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1322-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1322-2	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1322-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1322-4	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1322-5	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1342-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1347	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1347-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1361	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1397	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1397-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1397-2	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1425	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1425-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1437	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1437-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1437-2	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1437-3	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@1437-4	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation



## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Wambrechies	Enquête publique		@2581-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2581-2	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2581-3	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2581-4	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2583	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2583-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2583-2	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2583-3	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2625	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2625-1	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2629	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2665	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2665-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2665-2	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2665-3	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2746	Envt - TVB	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2747	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2747-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2753	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2753-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2778	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2792	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2792-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2792-2	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2921-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2921-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@2980-1	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@3081	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@3081-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@3114	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@3114-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@3138	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@3143	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@3157	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@3157-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@3283	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@3321	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@364	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@364-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@5	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@500-1	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@5-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@54	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@869	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@895	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@898	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@898-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@898-2	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@898-3	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		@963	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		C2320	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		C2908	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		C2908-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		C2910	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		C2910-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		C2919	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		C2919-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		C319	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		C3452-0	Zonage et règles de construction	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		E1287	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		E1287-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		E1314-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		E155	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		E155-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		E67	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		E67-1	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R1530	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R1530-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R1530-2	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R1530-3	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R1530-4	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R1530-5	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R1602-0	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R3448-0	Commerce	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R3517	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R672	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R673	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R673-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R674	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wambrechies	Enquête publique		R674-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_021	« Il en est de même pour certains terrains de dépôts des VNF qui ont fait l'objet d'exhaussement. Leur relief ne plaide pas pour une reconnaissance de leur caractère humide ou à dominante humide, sauf à considérer que ce classement n'a que pour seul objectif d'interdire leur rechargement en sédiment ou produit de recalibrage des canaux, en induisant de fait de nouvelles emprises sur des terres agricoles pour la réalisation des dépôts futurs des VNF, ce que nous ne pourrions accepter. » => Classer les zones humides avérées en zdh dans l'attente de la confirmation ou de l'infirmité de leur caractère humide par une étude pédologique	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_031	AUDM : retournement de la zone par rapport aux versions de travail => impact plus important sur l'activité agricole	Pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_064	ER S1 (terrain dépôt VNF) incompatible avec zonage NE dessous (pas d'exhaussements) => VNF devra exproprier d'autres terres ? => non, export des terres aux Pays Bas pour traitement (faisable mais plus coûteux) (annexe 29)	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_071	Exploitation Emmanuel Parez : réduction NE pour permettre développement de l'exploitation (annexe 28)	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_151	Zdh et sièges d'exploitation : EARL Sainte Barbe (annexe 31)	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_152	Zdh et sièges d'exploitation : Exploitation Gonzague Deledalle (annexe 30)	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_153	Zh = déclassement si pas d'études pédologiques réalisées	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.6	MAE_089	P.34 - « Concernant la gestion des sédiments (...) de nouveaux projets sont actés ou en cours d'instruction : (...) un centre de stockage de sédiments non dangereux non inertes à Warneton. Ces projets, retenus par VNF, sont à présenter et à prendre en compte par l'urbanisation. » => Demande d'actualiser l'évaluation environnementale concernant la politique de gestion des sédiments définie par VNF, incluant des nouveaux projets et de les prendre en compte dans le projet de PLU.	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
WARNETON	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_002	« Règlements des zonages des sites de gestion de sédiments identifiés en zone agricole ou en zones naturelles permettent explicitement la réalisation, l'exploitation et la remise en état de sites de stockage de sédiments (installations ICPE) » « Les règlements des zones NE, zh, zdh, n et n1 autorisent explicitement la réalisation travaux d'affouillement et d'exhaussements, et en particulier sur les sites de stockage de sédiments et les équipements portuaires »	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Avis VNF	VNF_005	« Les zones identifiées par l'indice « n1 » (cas du site de gestion de Warneton et du port d'Haubourdin) correspondant selon le PLU2 à des zones polluées soient supprimées au profit d'un zonage unique « n » et sous l'appellation de sols susceptibles de présenter des pollutions (la MEL ne disposant pas de données fiables permettant de statuer sur la qualité des sols en place). »	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_156	La commune de Warneton propose que le site Warty (ex-entreprise Scowarton reconvertie) soit inscrit à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager (IPAP) et à l'Inventaire des Bâtiments Agricoles (IBAN) afin de permettre les changements de destination liés à la seconde phase de sa reconversion.	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_157	La commune de Warneton propose que le site Warty (ex-entreprise Scowarton reconvertie) soit inscrit à l'Inventaire du Patrimoine Architectural et Paysager (IPAP) et à l'Inventaire des Bâtiments Agricoles (IBAN) afin de permettre les changements de destination liés à la seconde phase de sa reconversion.	Non pris en compte pour l'approbation
WARNETON	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_158	L'étiquette de zonage de la petite zone UVD1.2 située au nord est placée sur la zone agricole. Pour une meilleure lisibilité et afin d'éviter toute confusion, la commune de Warneton propose de déplacer l'étiquette en question en la recentrant sur le zonage U.	Pris en compte pour l'approbation
Warneton	Enquête publique		@2055-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Warneton	Enquête publique		@2084-1	Envt - TVB	Pris en compte pour l'approbation
Warneton	Enquête publique		@2104-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Conclusions CE	Commission d'enquête	RS_13	Le site de l'OAP 67 Sentier des Lauriers est situé sur une superficie totale de 11 ha et représente l'un des derniers espaces agricoles de la commune. La commission rappelle que le SCoT stipule que : « La fonctionnalité agricole des espaces cultivés doit être préservée... Il convient de préciser et prendre en compte le potentiel écologique des naturels relais si une ouverture à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme est envisagée... ». Le projet a soulevé beaucoup de contestations compte tenu de l'intérêt écologique de la zone, aucune étude sérieuse n'ayant été faite sur ce secteur. (en partie humide). A ces observations, le maître d'ouvrage répond : «...Il est par conséquent utile de poursuivre les réflexions ainsi que la concertation sur l'aménagement du secteur afin d'apporter des réponses aux questionnements recueillis. L'ouverture à l'urbanisation dans le secteur est dès lors à envisager dans la gestion dynamique du PLU 2 et par conséquent le zonage AUDm pourra être envisagé à l'approbation ». La réponse n'est pas suffisante. Avant d'ouvrir à l'urbanisation il est nécessaire de procéder à des études de sol, et de réaliser un inventaire complet écologique (biodiversité, faune, flore.....) de cette zone par un ou des organismes qualifiés. D'une façon générale, la commission demande à la MEL de respecter, avant ouverture à l'urbanisation, toutes les recommandations de l'autorité environnementale reprises au paragraphe 7 de son avis (7 ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, INCIDENCES NOTABLES PREVISIBLES DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES DESTINÉES A EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES INCIDENCES.). La commission demande de rétablir lesdites parcelles agricoles en ZONE A, et non pas AUDm.	Pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_134	Remarque générale de la CAR : Interprétation erronée du SCoT de Lille Métropole, en considérant comme du renouvellement urbain le classement en zone AU de secteurs agricoles compris dans la tâche urbaine : exemple des terres agricoles de la zone du Laurier. demande de considérer en zone d'extension et non en renouvellement urbain les zones AU encore à vocation agricole.	Non pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_046	P.23 - Au total, 16 zones à urbaniser, représentant environ 52 hectares, sont situées dans des secteurs à enjeu de niveau +3 (enjeu fort) uniquement pour les milieux naturels, notamment du fait de zones humides potentielles. L'ensemble des zones en extension concernent des zones particulièrement sensibles (de niveau 3 et 4 sur tous les critères confondus) pour 509 hectares, soit au moins 44 % des extensions, ce qui signifie que l'impact du document d'urbanisme sur l'environnement est significatif et aurait dû être évalué plus précisément et bien en amont de la phase projet Ensemble de la zone AU des Lauriers : une multitude de zdh a été relevée. L'autorité environnementale constate que l'impact du PLU sur la biodiversité est important et recommande de reprendre la démarche d'évitement, à défaut de réduction et en dernier lieu de compensation pour que l'impact résiduel du document sur les milieux naturels soit faible.	Pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_048	P.23 - Les Lauriers/zone AUD : En l'absence de recherche d'autre solution, et a minima de compensations, l'ouverture à l'urbanisation des secteurs à urbaniser comportant un enjeu de niveau 3 pour les milieux naturels n'est pas souhaitable	Non pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.2	MAE_051	P.25 - Définition des tracés pas en cohérence avec l'état initial réalisé et la réalité de terrain. Les corridors sont tracés de façon hétérogène, très largement par exemple sur l'autoroute A22 à Wasquehal	Non pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_381	Changement de PLU sur l'avenue JP Sartre : Dans la carte de destination des sols (partie Nord) le site Cornu (AT 171) est resté inscrit en Uln, soit en secteur industriel avec suspicion de pollution. Le propriétaire du site ayant présenté un programme tournée vers l'eau, revalorisant l'entrée de ville et l'avenue JP Sartre, il est proposé de modifier le PLU pour un zonage §UGB7,2, cohérent avec le changement de PLU effectif sur la parcelle du site situé en face. A noter que tout projet devra être compatible avec la qualité des sols	Non pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_382	Changement de PLU sur l'avenue JP Sartre : Dans la carte de destination des sols (partie Nord), le site Taylormail, encore appelé Site Georges (AT140), bénéficie d'un changement de PLU mais la hauteur inscrite au sein de l'atlas des hauteurs est de 13m. Il est proposé de l'inscrire à 20m pour un projet mixte équipement/habitat/activité.	Pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_383	Classement du quartier du Capreau : dans la carte de destination des sols (partie nord), le Nord du Capreau (au dessus de la rue Louis Lejeune) est classée en UGB3.1 ce qui correspond au tissu résidentiel de l'ère industrielle. L'appellation correspond à la morphologie de l'habitat mais pas le règlement de zone. En effet, ce dernier prévoit la possibilité de construire 100% de l'emprise des parcelles. C'est pourquoi il est proposé de classer cette partie de la ville en UGB4.2, comme le sud du Capreau.	Non pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_384	Dans le livre des ER, une servitude de taille de logements est prévue de façon suivante "tout programme en accession comprenant au moins 10 logements comportera 20% de logements avec au moins 4 pièces principales". Il est proposé de le modifier de la façon suivante : tout programme en accession comprenant au moins 10 logements comportera 20% de logements avec au moins 4 pièces principales, 40% de logements avec 3 pièces principales et 40% de logements avec 1 à 2 pièces principales. le périmètre de la STL comprendra tout Wasquehal sauf la zone de la Pilaterie.	Non pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_385	Développement de la zone EBC du terrain Tape à l'CEil (AE 500) : un petit secteur EBC le long de l'avenue Caroline Aigle est bien inscrit sur la carte de destination des sols. Il est proposé de le prolonger dans une moindre épaisseur sur toute la largeur du passage du FEDER Gaz, jusqu'à l'avenue François Mitterrand	Pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_386	Inscription à l'IPAP du peuplier du Canada situé à l'arrière de la salle Gérard Philippe	Non pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_387	Inscription à l'IPAP du manoir situé 35 avenue de la Marne	Non pris en compte pour l'approbation
WASQUEHAL	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_388	Supprimer l'ERL L5 situé rue Auguste Telliez et reporter le nombre de logements qui y sont prévus sur l'ERL11 rue du Creusot, portant ainsi sur ce site à 22 le nombre de logements de type habitat adapté.	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1102-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1374-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1375-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1376-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1378-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1380-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1417-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1421-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1505-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1638-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1639-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1641-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1647-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1652-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1670-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1678-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1678-2	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1678-3	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1678-4	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1678-5	Habitat - Mixité sociale	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1700-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1701-1	Patrimoine / Paysage	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1705-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@1708-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation



Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Wasquehal	Enquête publique		@980-4	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@980-5	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		@980-6	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		C315-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E129-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E129-2	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E129-4	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E129-5	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E129-6	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E129-7	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E1420-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E1750-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E1834-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E1865-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E1866-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E1955-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E210-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E211-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E230-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E301-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E3264-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E3302-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E3316-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E3346-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E373-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E631-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E743-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		E904-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		R1151-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		R1165-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		R1627-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		R1627-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		R1627-3	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		R2551	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		R277-1	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wasquehal	Enquête publique		R3546-1	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
WATTIGNIES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_029	AUDM rue Jules Ferry	Pris en compte pour l'approbation
WATTIGNIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_087	Il y a une absence de continuité dans la traduction en ER de l'élargissement le long de la RD 145 pour des pistes cyclables.	Pris en compte pour l'approbation
WATTIGNIES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_088	Sur les zonages UE et UEP passer les hauteurs de 22/NR à 16/NR	Pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@1-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@1-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@1673	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@2011	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@2652-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@2676-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@3134-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@3167-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@410-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@525-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@554-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		@554-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		C1473	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		C2295-1	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		E409-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		E409-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wattignies	Enquête publique		E524-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
WATTRELOS	Conclusions CE	Commission d'enquête	DC_08	#N/A	Non pris en compte pour l'approbation
WATTRELOS	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_138	Suppression de la parcelle agricole située au nord du chemin d'exploitation (Bourde-Belgique) de l'Espace Naturel Relais (ENR). Elle fait partie d'une plaine cultivée homogène qui ne justifie en rien son classement en ENR	Non pris en compte pour l'approbation
WATTRELOS	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_054	P.20 - Concernant la station Wattrelos. Cette station est située sur plusieurs zones (A et N) ce qui complique le développement à venir.	Pris en compte pour l'approbation
WATTRELOS	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_054b	P.20 - Concernant la station Wattrelos : il manque l'inscription d'un emplacement réservé, de plus en zones A et N, elle ne sont pas permises.	Non pris en compte pour l'approbation
WATTRELOS	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_056	P.20 - L'augmentation de capacité de la STEP de Wattrelos doit être un préalable à de nouvelles urbanisations et à l'augmentation de la population.	Non pris en compte pour l'approbation
WATTRELOS	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_070	P.30 - La mise aux normes de la station de Wattrelos est prioritaire mais aucun ER n'est prévu pour les aménagements envisagés et le site de la station actuelle se trouve à cheval sur plusieurs zonages (A, NL, UE) ce qui complique la modernisation des équipements existants.	Pris en compte pour l'approbation
WATTRELOS	Consultation administrative	Avis MRAE - 7.4	MAE_071	P.30 - Concernant l'assainissement, l'autorité environnementale recommande de préciser les mesures prises en cohérence avec l'accueil de nouvelles populations sur le périmètre de l'agglomération pour l'assainissement de Wattrelos pour l'atteinte des objectifs de bon état des eaux, sur l'Espierre.	Non pris en compte pour l'approbation
WATTRELOS	Consultation administrative	Avis SNCF	SNC_037	P.7 - Au regard du contexte urbain du site, nous nous étonnons de l'étendue de l'Emplacement Réservé (ER) pour stationnement (24.700m2 donc près de 980 places de stationnement possibles) et ce d'autant plus de l'absence d'ER pour créer une liaison avec le bâtiment voyageur de la gare de Tourcoing. Une programmation mixte de la zone nous apparaît plus opportune.	Non pris en compte pour l'approbation
WATTRELOS	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_389	Pas de demande d'ajustement	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		@2004-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		@2097-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		@226-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		@2570-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		@283-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		@2863-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		@399-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		C1483-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		C1483-2	Autres	Pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		C3487-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		C3488-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		C3489-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		C3490-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		E2296-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wattrelos	Enquête publique		E282-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
WATTRELOS	Erreur matérielle		ERR_61	PCUK : oubli d'un indice n après une étiquette UP	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_89	Recommandation concernant les espaces d'accueil des gens du voyage (voir la réserve générale, René ? en ce cas suppression de cette recommandation)	Non pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_050	Demande de relocalisation de l'ER S1 - Aire de passage Gens du voyage, à Wavrin au bénéfice de la MEL. (cf : pages 22 à 54)	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_082	Forte contrainte de la Zdh 3 située à proximité de l'exploitation de Sébastien Tancre - Classement en zone A des surfaces cultivées au lieu de N	Non pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_085	Forte contrainte de la Zdh4 située à proximité de l'exploitation d'Antoine Hayart - correction de la Zdh sur l'emprise bâtie de l'exploitation	Non pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_095	Incohérence de la localisation de l'ER S1 pour aire de passage des gens du voyage.	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_139	Suppression de la zone AUDa en bordure de la RN41 - Fort impact agricole sur l'EARL Quinquibus - proposition alternative de zone AUDa entre rue Sadi Carnot et ZA du Moulin faite par la CAR.	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
WAVRIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_141	Suppression de la zone AUDm située rue Sadi Carnot	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_144	Suppression du zonage AAC1/PIG1 au niveau des tunnels de l'exploitation de M Buisine - Erreur matérielle ?	Non pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_146	Supprimer les zones AUDA AAC3 en bordure de RN41 et AUDM AAC3 entre Chemin de la Justice et rue Sadi Carnot à Wavrin (proposition alternative)	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_031	P.15 - La commission aura à se prononcer sur le STECAL concernant le secteur dit "des petites haies", rue du Riez Charlot à Wavrin	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_038	P.17 - La voirie de contournement de Wavrin (ER F6), située en AAC1, qui prévoit de relier la RN41 à la rue Georges Clémenceau en contournant la commune par l'est, en plein milieu de la zone agricole. Cet ER ne peut que générer un trafic important, qui met en péril la recharge qualitative et quantitative de la nappe. La suppression de cet ER est nécessaire.	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_043	P.19 - 2,53 ha classés en UAR4.2- AAC1, en vulnérabilité très forte (et ZNIEFF de type 2). Compte tenu du principe de transparence hydraulique nécessaire sur le secteur, l'imperméabilisation de ces surfaces encore préservées doit être évitée. Elles correspondent à des zones d'extension et sont donc à proscrire.	Non pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis Etat - III	DDT_065	P.23 - Une zone AUDA le long de la RN41 (avec entame de la plaine agricole), qui vient fermer les vues et créer des nuisances.	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Avis Etat - IV	DDT_075	P.27 - L'ER de l'aire de passage sur la commune de Wavrin a été maintenu au même endroit. La DDTM s'interroge sur la faisabilité de cette opération.	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_212	Ajouter à la légende de l'OAP n°68 : « ensemble paysager à valoriser », modifier le 3.1 par "67 lots libres ou bâtis", modifier le périmètre de l'OAP en incluant la parcelle BH34 et ajuster le nombre de constructions individuelles.	Non pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_213	Maintien de l'ER S1, mais réduction de l'emprise pour une aire de 50 places au lieu de 75 places. Réaliser l'accès à l'aire depuis le chemin de la justice au lieu de la rue du 8 mai. Définir une intégration paysagère de l'aire afin d'occulter l'équipement.	Non pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_214	Modifier le zonage d'assainissement des secteurs : des rues Sadi Carnot prolongée, Léon Gambetta prolongée, du Bac et chemin du Halage. Intégrer ces secteurs en zonage d'assainissement collectif	Non pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_215	Supprimer le paragraphe relatif au STECAL de Wavrin	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_216	Supprimer l'ERS n°5 sur la commune de Sainghin-en-Weppes pour l'aménagement d'un terrain familial et reclasser les terrains en zone agricole au lieu de AUDm	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1116-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1122-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1175-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1177-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1195-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1198-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1209-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1219-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1230-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1237-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@124-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1244-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1250-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1252-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1253-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1264-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1268-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1286-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1301-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1302-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1337-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1337-3	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1339-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1340-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1343-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1345-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1346-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1355-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1358-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1360-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1398-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1411-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1419-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1498-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1504-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1524-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1557-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1558-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1572-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1576-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1577-0	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1581-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1585-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1618-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1686-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1699-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1706-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1719-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1728-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1729-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1752-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1793-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1800-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1841-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1857-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1858-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1860-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1875-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1943-0	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1947-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@1999-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@201-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@201-2	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@2038-0	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@2044-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@207-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@207-2	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@2080-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@2123-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@2203-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@2238-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@2252-0	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@2305-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@2331-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrin	Enquête publique		@2352-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Wavrín	Enquête publique		@2356-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2362-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2364-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2416-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2427-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2455-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2472-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2578-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2580-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2588-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2590-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2598-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2651-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2697-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2706-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2710-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2759-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2788-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2800-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2826-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2832-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2845-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2869-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2960-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2981-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2985-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@2987-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@3005-0	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@3014-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@3045-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@3069-0	Envt - Cycle de l'eau	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@3087-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@3200-0	Envt - Transition énergétique et changement climatique	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@3227-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@3271-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		@3286-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		1577-1-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		1577-1-3	Voirie / assainissement	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		1577-1-4	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		1577-1-5	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		1577-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		1577-3	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		1577-4	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		1577-4-1	Equipements publics	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		1943-2	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2038-2	Projets d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2038-3	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2038-4	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2038-5	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2038-6	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2038-7	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2038-8	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2038-9	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2598-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2598-3	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2706-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2706-3	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		2788-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		3564-2	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		3564-4	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		3564-5	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		C2274-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		C272-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		C273-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Enquête publique		C276	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		C3480-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		C3481-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		C3630-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		E1262-1	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		E1490-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		E1767-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		E1770-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		E1868-0	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		E2135-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		E2456-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		E2456-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		E2812-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R1599-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R1827-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R1993	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R2199-1	Mobilité - Stationnement / circulation	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R2469-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R3348-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R3354-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R3478-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R3479-0	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R3491-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R3545-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R3564-0	Projets d'aménagement	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R3631-0	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R670-2	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R670-3	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
Wavrín	Enquête publique		R670-5	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
WAVRIN	Enquête publique		R890	Habitat - Gens du voyage	Pris en compte pour l'approbation
WEPPES	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_019	P. 9 - Les règles sur les densités ne permettront pas de limiter l'étalement urbain sur les secteurs pavillonnaires peu denses. Une démarche BIMBY ne pourrait pas être développée au vu des leviers réglementaires existants.	Non pris en compte pour l'approbation
WEPPES	Enquête publique		1947-2	Voirie / assainissement	Non pris en compte pour l'approbation
WEPPES	Enquête publique		2960-2	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Conclusions CE	Commission d'enquête	DC_05		Pris en compte pour l'approbation

Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
WERVICQ-SUD	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_90	La parcelle 656ZA0014 se situe dans un groupe de parcelles construites, en limite de territoire, proche de Linselles, constituant un espace de peuplement régulier. L'intérêt agricole ou nature n'est pas ici caractérisé et n'est pas justifié par « un potentiel agronomique, biologique ou économique » au sens de l'article R 123-7 du Code de l'Urbanisme. La Commission recommande de réexaminer la demande du contributeur en faveur d'un zonage permettant une constructibilité.	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_91	La commission recommande de réajuster le secteur placé en SPA afin de libérer la parcelle A3477 de son inconstructibilité, et retrouver l'état antérieur du PLU1.	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_024	Déclassement parcelles NE en limite de Comines (annexe 32)	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Consultation administrative	Avis MRAE - 2	MAE_005	P.11/12 - Le Scot impose de "maintenir les coupures urbaines existantes afin d'éviter la jonction avec des communes ou des hameaux partiellement distincts"; disposition reprise en page 35 du PADD. Or à Illies et Salomé, deux zones AU cumulant 73 ha suppriment entièrement la coupure agricole présente entre les deux communes. L'AE recommande d'assurer la compatibilité du PLUi avec le Scot de LM.	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_159	Le conseil municipal a constaté, concernant la ZAC des Prés de Lys, une incohérence entre l'atlas graphique des ZAC et les règlements des différents zonages de la ZAC qu'il convient ainsi de compléter et corriger.	Pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_160	Le conseil municipal confirme sa demande, après l'approbation du PLU, d'inscription d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sectorielle pour définir les prescriptions d'urbanisme particulières sur le secteur de la Montagne, permettant de l'ouvrir partiellement à l'urbanisation tout en travaillant la cohérence et la qualité architecturale et paysagère.	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Enquête publique		@1683-1	Autres	Pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Enquête publique		@1903-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Enquête publique		@1988-1	Autres	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Enquête publique		@2168-1	Equipements publics	Pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Enquête publique		@236-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Enquête publique		@238-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Enquête publique		@257-1	Organisation de l'enquête / Forme du document	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Enquête publique		E349-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Enquête publique		R1014-1	Patrimoine / Paysage	Non pris en compte pour l'approbation
WERVICQ-SUD	Enquête publique		R3254-lys-10	Habitat - Mixité sociale	Non pris en compte pour l'approbation
WICRES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_096	Incohérence entre l'ER S1 pour création de buttes paysagères et l'exploitation de Madame Béragère Chombart.	Pris en compte pour l'approbation
WICRES	Consultation administrative	Avis CAR	CAR_127	Reclassement de l'ER S2 pour extension du cimetière en un zonage autre que A (L151-11 CU)	Non pris en compte pour l'approbation
WICRES	Consultation administrative	Conseil municipal	COM_217	Reclasser la zone AUDm en zone NL	Pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		@2684-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		@2785-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		@697-2	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		@778-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		@779-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		@780-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E2957-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E482-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E483-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E484-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E485-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E486-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E487-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E488-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E489-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E490-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E491-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E492-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E493-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E494-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E495-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E496-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E497-1	Risques / nuisances	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		E498-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		R2083-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		R3520-1	Envt - Cycle de l'eau	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		R3522-1	Dev. Éco	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		R663-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		R665-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
Wicres	Enquête publique		R666-1	Zonage et règles de construction	Non pris en compte pour l'approbation
WILLEMS	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_92	Les deux OAP 71 et 72 ont suscité de très nombreuses contributions (plus de 40), qui plus est bien argumentées même si certains points restent discutables. Ces deux projets, consommateurs de terrains agricoles, souffrent manifestement d'un fort déficit en termes de concertation et même de simple information. La CE recommande donc que, si la MEL et la commune souhaitent maintenir ces projets, ceux-ci soient complétés en ce qui concerne les études et impacts en répondant à toutes les questions des habitants et surtout fassent l'objet d'une large concertation ceci pouvant se faire dans le cadre de la gestion dynamique du PLU.	Non pris en compte pour l'approbation
WILLEMS	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_93	Près du cimetière une grande parcelle est proposée en NL ce qui contrevient au principe de « vocation dominante » qui est ici clairement agricole ; cette parcelle ne présente par ailleurs aucun caractère naturel et aucun projet ne semble identifié. La CE recommande donc de revenir au classement A actuel	Pris en compte pour l'approbation
WILLEMS	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_94	Une bande de terrain (parcelle ZD 110) permettant au propriétaire d'accéder à sa propriété a été intégrée à l'OAP ce qui ne se justifie aucunement au regard du préjudice subi par le propriétaire. La CE recommande donc d'exclure cette bande de terrain du périmètre de l'OAP.	Pris en compte pour l'approbation
WILLEMS	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_95	Le code de l'urbanisme stipule que les ER de voirie doivent être « caractérisés » ce qui entraîne au moins d'en préciser tracé et emprise. Si l'ER reste pertinent la CE émet une recommandation : soit l'ER F5 est supprimé, soit il est précisément caractérisé graphiquement	Pris en compte pour l'approbation
WILLEMS	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_96	Les parcelles 1501 et 1502, ZE3 et ZE4 font partie des nombreuses parcelles hâtivement classées en A alors que leur vocation n'est clairement pas agricole mais constructible. La CE recommande donc de laisser ces parcelles constructibles. En particulier, pour les parcelles ZE3 et ZE4, cela constituerait une densification utile sur cette rue	Pris en compte pour l'approbation
WILLEMS	Conclusions CE	Commission d'enquête	RC_97	Les difficultés d'accès dans les communes du secteur rural Est de la MEL sont unanimement déplorées. Cela constitue un réel handicap pour les habitants actuels et n'invite pas à y prévoir des extensions urbaines. Ceci conduit donc la CE à recommander un moratoire pour toute nouvelle opération de logements d'importance.	Non pris en compte pour l'approbation
WILLEMS	Consultation administrative	Avis Etat - I	DDT_012	P.8/9 - Les communes de Frelinghien, Gruson ou Willems apparaissent difficilement accessibles. Or il est prévu qu'elles accueillent de nouveaux habitants, chacune ayant une zone d'ouverture résidentielle et mixte. La commune d'Houplines apparaît également peu accessible et concentre 28,96 ha de zones AU (17,53 en AUCa et 11,43 en AUDm). L'usage de la voiture risque d'accroître en conséquence	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1103-1	Projet de lotissement OAP72 site chemin du garde à Willems (59780) - demande de suppression de l'ERF1	Pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1119-1	Demande de suppression de classification en secteur arboré	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1288-1	RECOURS PLU2 PATAT NKOUAMI	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1414-1	contestation des zones d'aménagement	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1506-1	Pourquoi le Projet PLU2 ne convient pas au « Futur de Willems ».. ?	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1509-1	Transformation de la zone OAP71 à Willems en Zone AUCM	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1578-1	Opposition au projet de lotissement du Rocmetz	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1690-1	Opposition totale à ce PLU	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1690-2	Opposition totale à ce PLU	Pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1696-1	plu2 willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1717-1	Demande de suppression de l'ERF5 sous forme de flèche	Pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1784-1	Construction massive de logements	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1804-1	PLU 2 de WILLEMS	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1853-1	Contribution à l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1929-1	Demande de passage de terrain agricole en terrain à bâtir sur la parcelle n°660000ZB0182	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@1987-1	PLU2 à WILLEMS	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2023-1	Projets immobiliers à Willems	Non pris en compte pour l'approbation

## Prise en compte des avis et réserves

Territoire concerné	Origine	Demandeur ou émetteur	Ref.	Objet de la demande ou de l'observation	Décision proposée
Willems	Enquête publique		@2099-1	Willems, Zone OAP71	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2112-1	Willems :souhait de classer les zones OAP71 et OAP72 en zone A plutôt qu'en zone AUCM	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2136-1	Révision du PLU sur la commune de Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2177-1	Zone humide Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2349-1	Révision du PLU	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2355-1	OAP71 et 72	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2355-2	OAP71 et 72	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2393-1	<a href="#">Demande de modification du projet PLU 2 - Willems - retrait de la parcelle ZD110</a>	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		@2393-2	Demande de modification du projet PLU 2 - Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2438-1	Willems - constructibilité Zones OAP71-72	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2499-1	Contestation de la mise en place du PLU2 sur la commune de Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2499-2	Contestation de la mise en place du PLU2 sur la commune de Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@250-1	construction d un lotissement Rocmetz Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2527-1	Avis modification de parcelles agricoles en parcelles "constructibles"	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2587-1	Parcelles cadastrées ZE3 et ZE4 sur le territoire de la commune de WILLEMS (rue de la Victoire, face aux n°95 à 101)	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2687-1	PLU2/ Construction	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2687-2	PLU2/ Circulation	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		@2693-1	Observation relative au projet de construction rue de Rocmetz à59780 Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2702-1	PLU2 à WILLEMS	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2704-1	<a href="#">En limite de Baisieux l emplacement réservé F5</a>	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		@2705-1	PLU2 à WILLEMS - suppression ERF1	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		@2740-1	Remarques sur le PLU2/ Construction	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@2740-2	Remarques sur le PLU2/ Zone de loisirs	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		@2900-1	COMMUNE DE WILLEMS - EXPROPRIATION D'UN WILLEMOIS - suppression ERF1	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		@2904-1	EXTENSION COMPLEXE SPORTIF COMMUNE DE WILLEMS - modification zonage UVD4.2 et UEP	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		@2904-2	EXTENSION COMPLEXE SPORTIF COMMUNE DE WILLEMS	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@299-1	Construction d'un méga lotissement quartier du Rocmetz, 59780 Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@588-1	Projet de construction d'un lotissement rue de rocmetz à Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@645-1	Routes et écoles saturées sur Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@650-1	PLU2 WILLEMS - Zones AUC OAP71 et OPA72	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@777-1	Requête PLU2 Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@85	OAP71 et 72	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@905-1	lotissements du Rocmetz + Chemin de Garde + Immeubles et HLM au centre du village de Willems - 59780	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@955-1	Enquête publique plu	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		@984-1	<a href="#">modification du zonage A en UVD6.2 des Parcelles cadastrales 1501 et1502</a>	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		C1013-1		Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		C1487-1	Opposition au projet de lotissement du Rocmetz	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		C3401-1		Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		E1821-1	Enquete Publique PLU 2 Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		E1821-2	Enquete Publique PLU 2 Willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		E1821-3	<a href="#">Enquete Publique PLU 2 Willems</a>	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		R1166-1	contre les deux OAP	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1166-2	preserver la vue rue Rockmetz	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1166-3	preserver la vue rue Rockmetz	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1166-4	repasser zone NL en A	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1166-5	<a href="#">secteur des drouettes en Aud</a>	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		R1166-6	RUE DU BON CONSEIL	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1166-7	OAP71 et 72	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1166-8	OAP71 et 72	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1166-9	OAP71 et 72	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1174-1	lotissement du Rocmetz	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1207-1	Opposition au projet de construction du lotissement entre chaussée de verdun et Rocmetz	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1486-1	Opposition au projet de lotissement du Rocmetz	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1613-1	OAP du Rocmetz	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1613-2	<a href="#">contre l'emplacement réservé F1 allée du Trio</a>	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		R1622-1	opposition au projet de construction à willems	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R1622-2	Opposition au projet de lotissement du Rocmetz	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R3357-1	OAP	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R3358-1		Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R3358-2		Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R3359-1		Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R3462-1	constructions	Non pris en compte pour l'approbation
Willems	Enquête publique		R3508-1	<a href="#">Demande de suppression ERF1</a>	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
Willems	Enquête publique		R3509-1	<a href="#">Extension complexe sportif - modification zonage UVD4.2 et UEP</a>	<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>
MEL	MEL		MEL_001		<a href="#">Pris en compte pour l'approbation</a>